

BULLETIN  
DES  
"AMIS DE SCEAUX"

12<sup>e</sup> ANNÉE. — 1936



SOCIÉTÉ  
DES  
AMIS DE SCEAUX



1938

LE PUY-EN-VELAY

IMPRIMERIE "LA HAUTE-LOIRE"

28, BOULEVARD CARNOT, 28

## BUREAU ET COMITÉ

---

*Président* : M. H. LEMAÎTRE.

*Président honoraire* : M. E. CHOUTEAU.

*Président adjoint* : M. P. HAINGLAISE.

*Vice-présidents* : MM. { J. AURICOSTE.  
P. MARICHAL

*Secrétaire général* : M. A. PANTHIER.

*Secrétaire administratif* : M. AUBRUN.

*Archiviste* : M. G. FOURCADE-CANCELLÉ.

*Trésorier* : M. A. SALZE.

*Comité* : M<sup>lle</sup> J. FOURCADE-CANCELLÉ ; MM. CAPET, DUBOS, HORDÉ, JACQUEMOT, LOISEAU, J. MOREL, REIGE, TOURNEUR-AUMONT, VEILLON, WEBER.

---

## AVIS

La cotisation annuelle, de 10 francs, peut être versée par chèque postal au compte 1864-62 — Paris : Les « Amis de Sceaux », Mairie de Sceaux (Seine).

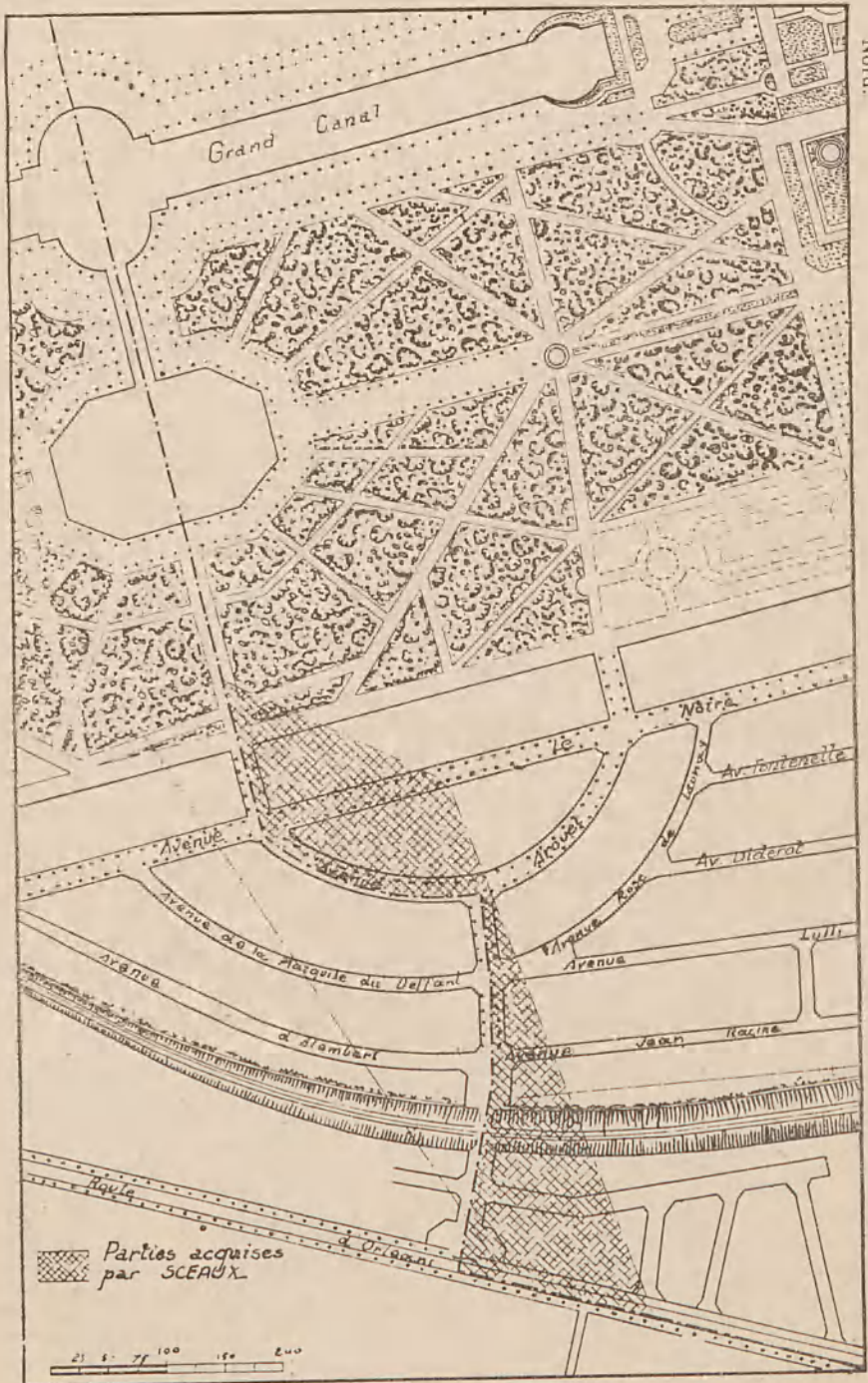
---

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Sceaux, nouvelles limites.....	1
Abbé CAUVIN : Sceaux-Penthièvre. — Programmes 12-21 et tables.....	5
R. DE BROGLIE : Le Duc du Maine, sa jeunesse, son éducation.....	45
J. R. CARRÉ : Fontenelle et la petite cour de Sceaux....	64
A. PANTHIER : Le Bouvier-Desmortiers, un vieux poète à Sceaux et chez Chateaubriand .....	79
ANNALES DE SCEAUX. ....	95

---



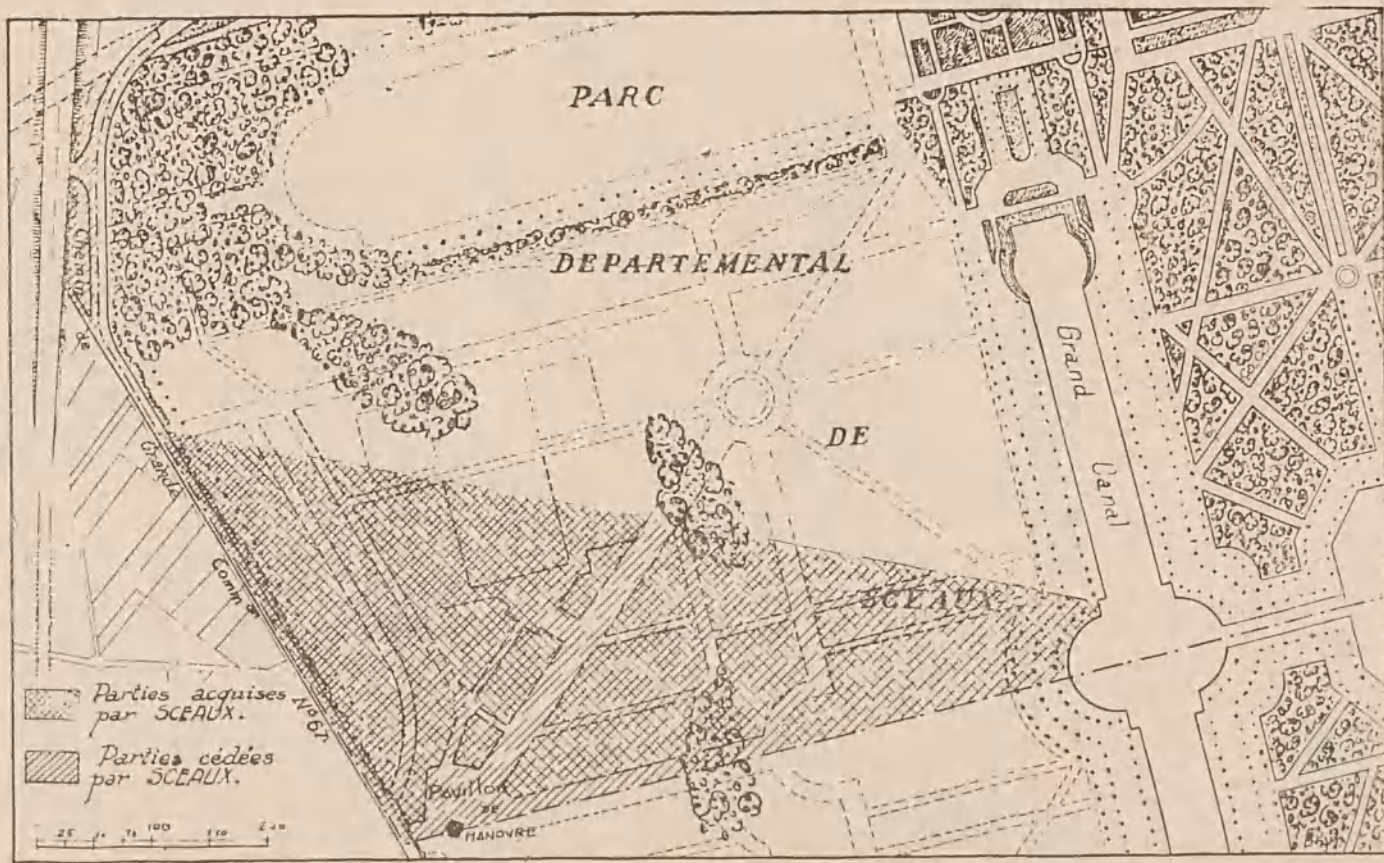


Nord.

R. Loiseau.

3

SCEAUX





ABBÉ CAUVIN. — SCEAUX-PENTHIÈVRE

---

12° PROGRAMME

BAS-CHŒUR

---

Comment se  
compose  
le chœur,  
1847.

1° Le chœur de Sceaux se compose ainsi : 2 chantres, un organiste et son souffleur, 1 ophycléide, 1 Porte-Croix, 1 sacristain, 1 suisse, les enfants ne recevant pas de traitement fixe, ainsi que quelques clercs et deux serpens qui viennent seulement aux grandes fêtes.

2° Il n'y a aucun traité entre la Fabriq' et les gens qui composent le chœur.

3° L'organiste fait quelques fois chanter à l'orgue ses élèves (pension Meunier) les jours de grandes fêtes ; tout est en parfaite harmonie avec les règles générales du Diocèse en ce qui touche le chant.

4° La remarque faite dans le Progr. sous ce numéro n'a ici aucune application.

5° Il y a beaucoup de difficultés pour se procurer des chantres : le pays n'en fournit et n'en forme pas un seul ; les chantres se recrutent dans des pays étrangers, ce qui explique le traitement qui leur est alloué.

Gages des Employés du chœur et de l'Église :

	en 1847		en 1806
Organiste et souffleur	240 <sup>h</sup>	Organiste . . . . .	56
1 sacristain . . . . .	350	Sacristain . . . . .	80
2 chantres, appointements . . . . .	400	3 chantres à 24 . . . . .	72
2 chantres, gratifications . . . . .	50	Bedeau . . . . .	24
Porte-Croix . . . . .	40	4 autres employés . . . . .	30
Suisse . . . . .	66		
Ophycléide . . . . .	50		
	<hr/>		<hr/>
	1.196 <sup>h</sup>	Total . . . . .	262 <sup>h</sup>

## Bas chœur en 1790.

Compte rendu en assemblée de Fabriq'. 21 novbre 1790.

Chap. 2e. Dépenses annuelles (Reg. p. 400).

Ce que coûtait le  
Bas-chœur  
en 1790.

Payé 50 <sup>h</sup> pour entretien et accord des orgues....	50
plus 20 <sup>h</sup> pour le souffleur d'orgues (Courtinat)...	20
plus 61 <sup>h</sup> au S <sup>r</sup> Surathau, M <sup>tre</sup> d'école.....	61
plus 40 <sup>h</sup> au S <sup>r</sup> Benoit, 1 <sup>er</sup> chantre.....	40
plus 40 <sup>h</sup> au S <sup>r</sup> Pelletier, 2 <sup>e</sup> chantre.....	40
plus 40 <sup>h</sup> au S <sup>r</sup> J.-B <sup>te</sup> Maufra Thurif <sup>e</sup> , et Ant <sup>ne</sup> Sauer, 2 <sup>e</sup> chantre.....	40
plus 20 <sup>h</sup> au S <sup>r</sup> Tiphaine, M <sup>tre</sup> de Cérémonies....	20
plus 3 <sup>h</sup> à Pierre Duchesne, Porte-Croix.....	3
plus 8 <sup>h</sup> aux enfants de chœur.....	8
plus 250 <sup>h</sup> au S <sup>r</sup> Gendron, sacristain.....	250
plus 119 <sup>h</sup> au S <sup>r</sup> J.-Bapt. Moulé, carillonneur tant p <sup>r</sup> ses gages que pour fourniture d'huile pour les lampes et cloches.....	119
plus 50 <sup>h</sup> au Bedeau.....	50
plus 60 <sup>h</sup> au S <sup>r</sup> Maufra, serpent.....	60
plus 40 <sup>h</sup> aux chantres p <sup>r</sup> les Process. de S <sup>t</sup> Marc et des Rogations.....	40
plus 3 <sup>h</sup> aux chantres p <sup>r</sup> le jour des morts.....	3
plus 200 <sup>h</sup> au S <sup>r</sup> Thomelin, organiste.....	200
plus 10 <sup>h</sup> au S <sup>r</sup> Huart, serrurier pour l'horloge...	10
plus 14 <sup>h</sup> 8 <sup>s</sup> pour le service des anciens Marguill.	14-8 <sup>s</sup>
plus 14 <sup>h</sup> 8 <sup>s</sup> pour le service de M <sup>r</sup> le Curé Baudouin.....	14-8
Total en 1790.....	1.042 <sup>h</sup> 16 <sup>s</sup>

Comme nous l'avons dit, la différence du traitement des chantres et autres employés d'Église tient à ce que les habitants du pays laissent ces fonctions, qu'ils remplissaient autrefois avec zèle, à des étrangers qui, venant de plus loin, ont besoin d'être rétribués à proportion du temps, déplacement et de la fatigue.



## 13° PROGRAMME

## MAITRISE

---

Ce Programme ne reçoit aucune application dans la Paroisse de Sceaux.

---

## 14° PROGRAMME

ÉTAT RELIGIEUX  
ET MORAL DE LA PAROISSE

---

1° Les enfants sont généralement présentés pour la 1<sup>re</sup> Communion, les exceptions sont très rares; les mêmes enfants reçoivent le sacrement de confirmation le jour de la 1<sup>re</sup> Communion; le nombre est en moyenne 30 par an.

2° Le nombre des Communions pascales peut être évalué à 200, outre les enfants; c'est dans les proportions d'un neuvième sur la population. Les dimanches et jours de grandes fêtes présentent une très grande différence entre la saison d'hiver et celle d'été; le villageois se montre peu zélé pour le service religieux; la classe bourgeoise à Sceaux présente l'exemple tout contraire.

3° Il est bien rare de trouver un exemple de mariage mixte à Sceaux, la population étant toute catholique; et il est très rare que les Mariages civils ne soient pas suivis de la cérémonie religieuse.

4° Il n'y a donc qu'un très petit nombre de mariages purement civils, et rarement aussi d'unions qui ne soient pas sanctionnées par la loi civile.

5° Les malades demandent le plus ordinairement les secours de la Religion avant de mourir; les morts sont tous présentés à l'Église.

6° L'on peut évaluer ainsi les décès, mariages et baptêmes :

Décès, environ ..... 35

Mariages..... 12

Baptêmes..... 40

Causes des  
vices et du  
défaut de  
Religion.

7° Quant aux causes principales des vices ou du défaut de Religion, elles se trouvent les mêmes à Sceaux que dans toutes les paroisses qui avoisinent la Capitale. Le goût du luxe et du plaisir dans une partie de la jeunesse, l'envie de briller, des rapports fréquents avec la Ville dans les halles, les marchés, une affluence considérable de la population ouvrière de la grande cité, qui vient semer chaque dimanche de la belle saison dans nos campagnes son argent et son luxe, autant de causes d'enivrement pour la jeunesse!

Voici à ce sujet les réflexions d'un savant géographe moderne, que l'on trouve consignées dans l'ouvrage intitulé Géographie universelle (Maltebrun, édition Furne, tome 2, pag. 312, Paris 1841).

Maltebrun  
cité sur le  
luxe des  
campagnes.

« Le luxe de Paris exerce une telle influence jusques dans les campagnes environnantes, que les jeunes filles dans leur parure n'ont plus rien qui rappelle le costume villageois : elles ont pris celui des élégantes grisettes parisiennes, et se mêlent aux Dames de la Ville dans les bals champêtres qui, les jours de Fêtes, attirent à Sceaux une société nombreuse. »

Cette réflexion reçoit plus d'application que jamais depuis l'établissement d'un chemin de fer de Paris à Sceaux; par ce mode de transport la population parisienne est devenue beaucoup plus affluente les Dimanches; le bal a pris un grand essor; les maisons de plaisir se multiplient; le luxe augmente; les jeunes filles sont plus entraînées que jamais aux frivolités et au désir de paraître; si le matériel du pays peut y gagner quelque chose, le moral ne peut évidemment qu'y perdre beaucoup.

---

## 15° PROGRAMME

## CONFRÉRIES

La Confrérie  
érigée sur  
la demande  
des habitants  
en 1628.

1° Il y a dans la Paroisse de Sceaux une Confrérie de la S<sup>te</sup> Vierge.

Son origine, d'après les titres d'Érection, conservés aux Archiv' de la Fabriq' (cotte 1<sup>e</sup>) remonte à l'année 1628, par mandement de M<sup>sr</sup> Jean, François de Gondy, 1<sup>er</sup> Archevesque de Paris, qui autorise l'établissement d'une Confrérie du S<sup>t</sup> Rosaire dans l'Église paroissiale de S<sup>t</sup> Jean-Baptiste de Sceaux. Cette faveur était accordée pour répondre à la demande et satisfaire les pieux désirs de la grande majorité des habitants...

Changement  
dans la  
disposition  
des Esprits  
1847.

Les temps sont bien changés ! La Confrérie, ou plutôt l'ombre de cette Confrérie subsiste ; les dispositions des cœurs ont disparu ! A part quelques jeunes filles qui conservent les bons principes et la pratique du culte, le reste, entraîné par des penchants et des habitudes toutes contraires, oublie les devoirs religieux et en néglige toutes les observances.

Nous ne balançons pas néanmoins à croire la conservation de cette Institution utile à la Paroisse, par égard pour le petit nombre de celles qui cherchent à en perpétuer l'esprit et à en observer les règlements.

Approbaton  
par  
M<sup>sr</sup> de Qué-  
len 1833.

La Confrérie reçut une nouvelle approbation de M<sup>sr</sup> de Quélen, Archev' de Paris, en date du 13 août 1833 ; cet acte est conservé aux Archiv' de la Fabriq' (cotte 9<sup>e</sup>). Le titre fut renouvelé ; mais les esprits restèrent ce qu'ils étaient depuis longtemps, indifférents.

Recettes de la Confrérie de la S <sup>te</sup> Vierge		Principales dépenses faites par la Confrérie.	
Années			
1820	Lelarge . . . . . 370 <sup>h</sup>	Chandeliers et croix . . . . .	22 <sup>h</sup>
1821	Raynal . . . . . 408	Peintures . . . . .	180
1822	Landré . . . . . 498	Menuiserie . . . . .	100
1823	Saunier . . . . . 390	Menuiserie 200, chapeau	
1824	Ragon . . . . . 590	14, canne 26 . . . . .	240
1825	Thiébault . . . . . 562	Habillement du Suisse . . . . .	52

1826 Steph. Saunier..	745	A M <sup>r</sup> le Vicaire.....	50
1827 La même.....	644	A M <sup>r</sup> le Vicaire.....	100
1828 Moullé.....	642	Travaux à la chapelle.	230
1829 L. Ragonet Chevillon .....	499	Chapeau pour le Suisse	65
1830 Silvie Lefebvre.	395	Réparation des vitreaux de la Ch. ....	200
1831 Adèle Leclerc...	695	Franges et galons fins pour le Dais.....	120
1833 Chefd'homme...	193		
1835 S <sup>t</sup> Honoré.....	128	Sellier peintre .....	40
1836 Caroline Lelarge	706	Menuiserie.....	90
1838 Steph. Tiphaine	826		
1839 La même.....	690		
1840 La même.....	764	A. Sellier, peintre.....	300
1841 Rosalie Aubin..	690	Pour réparation de l'or- gue .....	100
1842 Eug. Fernique.	698	Bancs en chêne.....	300
1843 Sophie Latignel.	940	Pupitre et Missel pour tous les jours.....	42
1844 La même.....	1050	Balustrade 300 <sup>h</sup> , dallage 215, lustre 50. ...	565
1845 Steph. Tiphaine	1046	Vitreaux et grillages... 1295	
1846 Seraph. Roch..	1054	2 consoles en bois peint et doré .....	200 <sup>h</sup>

Inventaire du mobilier de la confrérie de la S<sup>te</sup> Vierge  
en 1848.

CROIX sur le tabernacle, cuivre verni.....	1
CHANDELIERS pour autel, cuivre verni, avec leurs souches.	4
— dorés .....	2
— petits, argentés.....	2
CANDÉLABRES argentés à 3 branches.....	2
— vernis à 4 branches.....	4
GIRANDOLES vernies, placées près de la statue.....	2
— à 3 branches.....	2
BRANCHES à 1 lumière, cuivre verni.....	2
CRÉDENCES près de l'autel, bois peint et doré.....	2
— antique, bois doré.....	1
ANGES dorés, pour les fêtes.....	2
— près de la statue.....	2
BANNIÈRE à 6 rubans, brodée en or fin, avec panache....	1
MISSSEL in quarto.....	1

PUPITRE bois de noyer.....	1
CANONS D'AUTEL. Cadres cuivre doré.....	3
CORBEILLES rustiques pour les fleurs.....	2
TAPIS pour le marche-pied.....	2
STATUE bois doré, pour les processions.....	1
BRANCARD pour la statue.....	1
GARNITURE tulle brodé p <sup>r</sup> le brancard, à dessous bleu à galons.....	1
VASES de porcelaine :	
» grands anciens dorés.....	2
» grands rocaille à fleurs.....	2
» grands à fleurs, 4 pieds.....	2
» petits avec figures.....	2
» petits au nom de Marie.....	2
» petits au nom de Jésus.....	2
» petits blancs cercle doré.....	2
» petits blancs unis, forme plate.....	2
» petits porcelaine, forme de sceaux.....	2
» petits, en bois peint.....	4
» 2 en forme ovale, blancs unis.....	2
» 2 en terre verte avec bouquets.....	2
COURONNES en perles.....	2
— en fleurs.....	1
CORBEILLES en porcelaine dorée.....	1
— en bois rustique.....	4
NAPPES de communion, en toile.....	4
» de dessous, p <sup>r</sup> l'autel, en toile.....	4
» de dessus, garnies en tulle.....	6
» Dessus de nappe, percaline bleue.....	1
VOILES mousseline.....	4
DRAPS MORTUAIRES en calicot.....	2
ARMOIRE placée dans la tribune.....	1
TORCHONS.....	4

Sceaux, 22 juin 1848.

Cauvin, curé.

Revenus de  
la Confrérie.

2<sup>o</sup> Les Marguillères, renouvelées chaque année et soumises au choix de M<sup>r</sup> le Curé, sont chargées de la comptabilité; cependant sauf les dépenses d'entretien et convenues, elles ne disposent des sommes qu'avec l'approbation de M<sup>r</sup> le Curé.

Le revenu des dernières années est d'environ mille francs par an.

Emploi des  
Revenus.

C'est avec ces sommes sagement dirigées que l'on a pu doter la chapelle d'objets d'art qui l'ont rendue une des plus ornées de

la Banlieue. Dallage et grille du sanctuaire, vitreaux peints à deux croisées, vases, chandeliers, candélabres, nappes à belles garnitures, tous ces objets ont été achetés depuis deux années par la Confrérie (de 1844 à 1847).

Plusieurs fois même la Confrérie est venue en aide à la Fabriq' dans les grandes dépenses, telles que cloche, grilles, ornements, réparation des orgues.

Il y avait autrefois une Confrérie du S<sup>t</sup> Sacrem<sup>t</sup> et une de S<sup>t</sup> Mammès.

Outre la Confrérie de la S<sup>te</sup> Vierge, la paroisse de Sceaux avait encore anciennement une Confrérie du S<sup>t</sup> Sacrement et une de S<sup>t</sup> Mammès.

Reg. des Délib. de la Fabriq' page 11.

29 avril 1781.

« A l'issue de la Messe paroissiale, ont comparu les Marguilliers en charge de la Confrérie du S<sup>t</sup> Sacrement et de la Confrérie de S<sup>t</sup> Mammès.

Ils offrent de payer à l'avenir pour places :

La Confrérie du S <sup>t</sup> Sacrement.....	12 <sup>h</sup>
La Confrérie de S <sup>t</sup> Mammès.....	9

---

16<sup>e</sup> PROGRAMME

## CATÉCHISME

---

Les catéchismes sont généralement bien suivis par les Enfants; les Maitres et Maitresses prêtent leur concours à M<sup>r</sup> le Curé, l'instruction des enfants en matière religieuse est en proportion avec le développement de leur intelligence.

Le cours d'instruction pour la 1<sup>e</sup> Communion est de deux ans; les réunions ont lieu 2 fois par semaine depuis la Toussaint jusqu'à la 1<sup>e</sup> Communion (au mois de mai) et une fois par semaine depuis cette époque jusqu'au mois d'août.

Les enfants doivent être en état de répondre la 1<sup>e</sup> année sur tout le petit catéchisme et la 1<sup>e</sup> partie du grand, et la seconde sur tout le grand catéchisme des paroisses.

Le nombre des Enfants qui suivent les instructions du catéchisme est de 60 environ.

On en peut compter à peu près un quart ne sachant pas assez lire pour apprendre le grand catéchisme.

---

17<sup>e</sup> PROGRAMME

## ÉCOLES

1<sup>o</sup> La Paroisse de Sceaux a deux Écoles communales, l'une de garçons dirigée par un Instituteur laïc, l'autre de filles dirigée par les sœurs S<sup>t</sup> André au nombre de quatre.

Deux écoles  
communales  
gratuites.

Ces deux écoles sont entièrement gratuites. Celle des garçons peut recevoir 50 élèves, en une seule classe. Celle des filles, divisée en deux classes, reçoit environ 70 ou 80 élèves. Dans l'une et l'autre, les enfants ne restent guère passé le temps de leur 1<sup>e</sup> Communion.

Deux établis-  
sements pri-  
maires,  
payants.

Outre les Écoles communales, il y a deux établissements d'enseignement primaire, un pour les garçons, un pour les filles; on y remarque plus d'assiduité de la part des élèves; ils y restent ordinairement un peu plus de temps après la 1<sup>e</sup> Communion; l'Éducation y gagne nécessairement.

Tous ces établissements sont dirigés dans un bon esprit.

2<sup>o</sup> Il n'y a du reste à Sceaux aucune école, ou ouvroir fondé par des Aumônes; mais la Commune a fait cette année l'essai de classes d'Adultes, filles et garçons, qui ont donné les résultats les plus satisfaisants.

Une sale  
d'asile.

On a commencé aussi l'année dernière (1846) une sale d'asile; déjà 70 ou 75 enfants y sont amenés; cet établissement, pour lequel l'autorité municipale vient de solliciter et obtenir des fonds de l'Administration supérieure, est destiné à rendre d'éminents services à la population ouvrière du pays.



18<sup>e</sup> PROGRAMME

## OEUVRES DE CHARITÉ

1<sup>o</sup> Outre les ressources du Bureau de Bienfaisance, qui peut répandre chaque année des secours abondants, la classe pauvre trouve encore à Sceaux de nombreux soulagements dans la libéralité des familles riches.

Des distributions de pain, de bois, de viande, des dons en vêtements, en argent apportent aux indigents de précieux adoucissements à leurs souffrances. L'on peut dire que la bienfaisance et la charité sont héréditaires dans les familles riches du pays; les familles ont changé, les sentiments généreux sont restés.

Une pieuse pensée a inspiré depuis quelques années un nouveau mode de soulagement pour les infortunés.

Œuvre  
des Dames  
de la  
Miséricorde.

Sous le nom d'Œuvre des Dames de la Miséricorde, une pieuse Association s'est formée entre les Dames riches du pays, dans le but de procurer aux malades ou vieillards infirmes les objets de 1<sup>re</sup> nécessité.

La souscription établie entre les Dames associées, de 12<sup>h</sup> pour minimum, a déjà procuré à l'œuvre un mobilier assez nombreux, composé de matelas, lits de sangles, traversins, oreillers, couvertures, draps de lit...

Tout ce matériel est confié à la garde des sœurs St André, chargées par l'œuvre de prêter aux malades et infirmes, et faire blanchir le linge autant que besoin.

M<sup>me</sup> la Duchesse de Trévise est la Présidente de l'œuvre; M<sup>r</sup> le Curé en est le Directeur; c'est au presbitère qu'ont lieu les assemblées, et chez M<sup>r</sup> le Curé que sont déposés les fonds provenant des souscriptions annuelles.

## INVENTAIRE

du linge de l'œuvre de la miséricorde pour l'année 1847.

- 6 Matelas
- 4 Oreillers
- 5 Traversins
- 3 Lits de sangle

- 15 Couvertures en coton
- 2 idem petites
- 6 Couvertures en laine
- 20 Draps
- 6 idem usés
- 15 Chemises d'homme en toile
- 12 idem en coton
- 4 idem usées
- 26 Chemises de femme en toile
- 42 idem en coton
- 10 Taies d'oreiller en coton
- 1 Mètre coutil
- 2 Camisoles en coton

17 juin 1847.

#### Charité dans les temps anciens

On voit d'après une expédition d'Arêté de Compte relative au bureau de charité (Archiv. de la Fabriq' cote 6) que le Curé de la Paroisse était le 1<sup>er</sup> Administrateur du bien des pauvres jusqu'en 1790; à cette époque a lieu une assemblée à l'effet de recevoir le compte que rend M<sup>r</sup> J. B<sup>te</sup> de Fraissy de sa gestion exercée pendant 40 années.

Une pièce imprimée (cote 3) porte pour titre :

Précis du compte rendu par M<sup>r</sup> J. B<sup>te</sup> de Fraissy, Curé de Sceaux-Penthièvre, de l'administration et des revenus des pauvres.

Précis de  
compte par  
M<sup>r</sup> de Fraissy  
1790.

A Messieurs les Administrateurs actuels, nommés par la dite Paroisse, qui ont réglé et arrêté le dit compte par les Délibérations prises au Bureau, les 30 juillet et 25 août 1790.

On lit au commencement :

Le sieur Curé, après un exercice de 40 ans, une continuelle application aux devoirs du Ministère, l'approbation de deux Prélats, et ses soins continuels, sous les yeux d'une grande Princesse et de deux Princes du sang, pour soulager les indigents, ne pouvait pas s'attendre qu'à la fin de sa carrière, il aurait la douleur de voir que quelques odieuses inculpations pourraient jeter des nuages sur son Administration. Mais soutenu par le témoignage de sa conscience, il se doit à lui-même, à son Ministère, à ses respectables Paroissiens, à ses confrères et à ses amis, la justification la plus entière.

Les détails minutieux de ce compte rendu par M<sup>r</sup> de Fraissy, l'expédition de l'arêté signé des Membres du bureau, et un compte dressé par M<sup>r</sup> Desgranges, adressé à Messieurs de la

Municipalité, établissent les recettes et dépenses effectuées par M<sup>r</sup> le Curé, comme il suit :

État des Recettes.

Le revenu de la Charité jusqu'en 1775 ne consistait qu'en plusieurs parties de rentes sur le Roi ou sur plusieurs particuliers faisant un objet de..... 377<sup>h</sup> 9<sup>s</sup>

Depuis 1775 le revenu a augmenté :

1<sup>o</sup> de la fondation de feu M<sup>r</sup> le Comte d'Eu. 400

2<sup>o</sup> fondation de M<sup>r</sup> de Lovencourt..... 1674 4

Total annuel.... 2451<sup>h</sup> 13<sup>s</sup>

A ce revenu fixe il faut ajouter :

du duc de Penthièvre, par an..... 400

recettes manuelles évaluées à..... 400

la recette au maximum..... 3251<sup>h</sup> 13<sup>s</sup>

Balance de  
recettes  
et dépenses  
du compte  
rendu par  
M<sup>r</sup> J. B<sup>te</sup> de  
Fraissy.

D'après le compte de M<sup>r</sup> Desgranges, la recette serait mon-  
tée à..... 3262<sup>h</sup> 17<sup>s</sup> 4<sup>d</sup>

la dépense, d'après les détails donnés, à..... 3510<sup>h</sup>

Il s'ensuit que les charités annuelles que le dit S<sup>r</sup> Curé a  
faites depuis 1780 ont excédé chaque année la recette de la  
somme de..... 247<sup>h</sup> 2<sup>s</sup> 8<sup>d</sup>

et qu'antérieurement à 1780, ces mêmes charités n'étant tout  
au plus inférieures que de la somme de six cents livres, elles  
ont excédé la recette de..... 2232<sup>h</sup> 11<sup>s</sup>

En sorte, continue le mémoire de M<sup>r</sup> Desgranges, que depuis  
40 ans qu'il est Curé, ayant préféré les pauvres de sa Paroisse à  
son existence personnelle, il a vécu dans la gêne; et le tableau  
sincère de la recette et de la dépense qu'il ne craint pas de sou-  
mettre à un examen scrupuleux et recherché, prouve évidem-  
ment qu'il a partagé son modique revenu avec ses Pauvres, et  
que depuis qu'il est Curé ses charités personnelles ayant fait  
un objet chaque année jusqu'en 1780 de la somme de  
2232<sup>h</sup> 11<sup>s</sup> et depuis 1780 de celle de 247<sup>h</sup> 2<sup>s</sup> 8<sup>d</sup>, ses charités  
personnelles se montent, pendant ses 40 ans de Curé à soixante  
neuf mille quatre cents quarante sept livres, dix-huit sols, six  
deniers.

Le tout non compris les 180<sup>h</sup> qu'il a fourni pour acheter un  
contrat de rente de 25<sup>h</sup> au lieu de 11<sup>h</sup> 13<sup>s</sup> dont il est ci-devant  
question; non compris la moitié des frais du concordat et arêt  
d'homologation de la fondation de M<sup>r</sup> de Champeron, dont la  
moitié suivant l'art. 7 est restée à la charge de la communauté;  
et enfin non compris encore le vin, confiture et autres consom-  
mations qu'il envoyait aux pauvres malades chaque année sui-  
vant leurs besoins.

Et il est dit dans l'expédition de l'Arêté :

Vérification  
par le  
Bureau, des  
dépenses.

« Le Bureau, désirant s'éclaircir sur tous les objets du dit Compte qui concernent les fournisseurs, les a mandés les uns après les autres pour les entendre, et étant comparus, le Bureau a reçu séparément les déclarations, d'après lesquelles il est demeuré pour certain que le dit s<sup>r</sup> Curé a porté chaque article de sa dépense concernant les fournisseurs à plus bas prix que ce qu'il a payé. »

Au boulanger,	par an .....	2000
viande	id.....	800
Marchand de sabots,	id.....	200
Drogues	id .....	72
vin	id .....	72
Charités manuelles	id .....	400
Habits, couvertures, loyers,	id.....	400
bois, fagots	id.....	100
	Total par an...	4044

Les pièces relatives aux documents que nous venons de donner sont au nombre de 3 (cottes 3 et 6).

1<sup>o</sup> Une pièce imprimée, intitulée Précis du compte rendu par M<sup>r</sup> J. B<sup>te</sup> de Fraissy — 1790 cotte 3

2<sup>o</sup> Compte depuis le 21 oct<sup>bre</sup> 1791 —

3<sup>o</sup> Compte rendu par M<sup>r</sup> de Fraissy et décharge à lui faite par acte dressé par M<sup>r</sup> Desgranges en faveur de M<sup>r</sup> J. B<sup>te</sup> de Fraissy, *Doyen rural*, Curé de la Paroisse (18 germ. an 2), 1790 vieux style (1).

(1) Le 18 germinal an II correspondrait au 8 avril 1794.

19<sup>e</sup> PROGRAMME

## ARCHIVES

1<sup>o</sup> Les Archives de la Fabrique de Sceaux renferment une grande quantité de pièces, la plupart très anciennes, à l'aide desquelles on peut avoir des notions exactes sur les différentes branches de l'Administration paroissiale, tant ancienne que moderne.

Aperçu des pièces composant  
les Archives de la Fabrique

- Archives de la Fabrique. 1). Grand nombre de titres sur parchemin, pour cause de rentes et Donations en faveur de la Fabriq'; les plus anciens remontent à 1354. Ils sont divisés par cottes, comme on le verra ci-après.
- 2). Un registre de comptes-rendus; il commence en 1711, va sans interruption jusqu'en 1789 — reprend en 1795 à 1810.
- 3). Un registre de délibérations, depuis 1772 jusqu'en l'an 4 de la Liberté (10 avril 1792), et de 1805 à l'époque actuelle.
- 4). Plusieurs Ordonnances royales relatives à des Donations; des contrats de ventes; copies de testaments.. .
- 5). Des inventaires anciens et modernes; Budgets; des Tarifs de différentes époques.
- 6). Tous les titres et actes de ventes de la maison du presbîtere donné à la Fabriq' en 1838 et copie du Testam<sup>t</sup> du Donateur.
- 7). Des mandements; la collection depuis 1840 au complet.
- 8). Des quittances de différentes dates.
- 9). Des copies de plusieurs pièces administratives, levées aux Archives du Royaume.
- 10). Une copie du Procès verbal relatif à la relique de S<sup>t</sup> Mammès, faite sur l'authentiq' renfermé dans la châsse, lors de l'ouverture qui en a été faite au secrétariat de l'Archevêché en 1847 — copie collationnée et légalisée.

Toutes ces pièces sont classées par ordre, dans une armoire *ad hoc*, dans le cabinet de M<sup>e</sup> le Curé.

L'on remarquera dans l'exposé qui va suivre que les cottes indiquées ne se suivent pas sans interruption; l'on aura l'explication de l'omission, si l'on se rappelle ce qui est dit Progr. 5<sup>e</sup>, où l'on rapporte que les titres trouvés dans les coffres de la *ci-*

devant *Fabrig'* en 1794 ont été mis dans un sac pour être portés au Directoire (18 germ. an 2).

TITRES CONSERVÉS DANS LES ARCHIVES DE LA FABRIQ'  
de Sceaux.

*Cotte 1<sup>o</sup>*. 7 pièces — années 1628-1726-1833

Archiv' de la  
Fabrig'  
Détail des  
pièces. 1) pièces relatives à l'érection d'une Confrérie du rosaire,  
6 pièces dont 3 sur parchemin (1628).

2) Procès verbaux pour la reliq' de S<sup>t</sup> Mammès (1726), copie collationnée sur l'original en 1847, contenant : Procès verbal du Chapitre de Langres qui accorde des reliques de S<sup>t</sup> Mammès à la demande de M<sup>r</sup> le Duc du Maine, qui en veut faire présent à l'Église de Sceaux sa paroisse... 26 juill. 1726 ;

Autorisation de M<sup>gr</sup> le Cardinal de Noailles, Archev' de Paris, de faire la Translation des reliques de S<sup>t</sup> Mammès de la Chapelle du château, où elles sont déposées, à l'Église paroissiale, 22 sept<sup>bre</sup> 1726 ;

Procès-verbal de cette Translation rédigé par M<sup>r</sup> Baudouin Curé, avec la signature du Duc et de la Duchesse du Maine... Dim. 22 sept<sup>bre</sup> 1726.

*Cotte 2<sup>o</sup>*. 4 pièces — 10 avril 1786

relatives à la vente d'une maison sise à Sceaux, par le S<sup>r</sup> et D<sup>ne</sup> Holiande, au profit de l'Œuvre et Fabrig' de l'Église de S<sup>t</sup> J. Bapt<sup>e</sup> de Sceaux p<sup>r</sup> le logement des Vicaires, maison tenant du côté du couchant à la maison du S<sup>r</sup> Bigot, de l'autre côté au S<sup>r</sup> Champin, vendue 8450<sup>h</sup>, ancienne maison Montchaussée ayant pour enseigne S<sup>t</sup> Joseph.

*Cotte 3<sup>o</sup>*. 2 pièces — 1790 (réunie à la cotte 6)

1). Imprimé. Précis du compte rendu par M<sup>r</sup> Jean-Bapt<sup>e</sup> de Fraissy, de l'Administration des revenus des pauvres (1790).

2) Compte depuis le 21 octobre 1791.

Cette cotte est liée avec la 6<sup>o</sup>, qui a rapport au même sujet.

*Cotte 4<sup>o</sup>*. 1 pièce

Adjudications à M<sup>r</sup> Lefebvre sur la vente poursuivie par les héritiers de Foissy :

1) de 40 perches de terre à Sceaux moyenn<sup>t</sup>..... 1050<sup>h</sup>

2) 6 perches au dit lieu moyenn<sup>t</sup>..... 125

(Ces deux terrains ont été donnés à la Fabrig' par M<sup>me</sup> A. L. Lochmann V<sup>ve</sup> Lefebvre, par son testament, donation autorisée par ordonn. royale en date du 28 sept<sup>bre</sup> 1825).

*Cotte 5<sup>o</sup>*. 1 pièce — 10 germ. an 2 de la Républ.

Procès verbal des Membres de la Commune de Sceaux portant arrêté d'un compte de Fabrig' rendu par J. Bapt<sup>e</sup> Maufra, Rece-

veur, et contenant note des loyets et arérages de rentes échues ainsi que des dettes passives.

*Cotte 6<sup>e</sup>.* 2 pièces (la cotte 3 y est adjointe)

1) Compte rendu de la Charité par M<sup>r</sup> de Fraissy Curé de Sceaux, et décharge à lui faite par acte dressé par M<sup>r</sup> Desgranges en faveur de M<sup>r</sup> J. Bapt<sup>e</sup> De Fraissy, Doyen rural, Curé de la Paroisse de S<sup>t</sup> Jean B<sup>te</sup> de Sceaux-Penthièvre, 18 germ. an 2 de la Républ. une et indivisible (1790 vieux stile) (1).

Lacune pour les *cottes 7-8-9-10*

Voir ci-après les cottes qui manquent ici et indiquées comme faisant partie des pièces conservées aux Archives du Royaume.

*Cotte 11<sup>e</sup>.* 12 pièces

Anciens baux à rentes : années 1354-1450-1467-1485-1492-1501-1519-1542-1622.

*Cotte 12<sup>e</sup>.* 164 pièces

Anciens titres constitutifs de rentes perpétuelles en faveur de l'Église et Fabriq<sup>'</sup> de Sceaux pour cause de fondation pendant les 15<sup>e</sup>-16<sup>e</sup>-17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles.

La plus ancienne pièce est de 1475, la plus récente de 1758.

*Cotte 13<sup>e</sup>.* 177 pièces

Titres de rentes en faveur de la Fabriq<sup>'</sup> de Sceaux, depuis 1476 jusqu'en 1570.

*Cotte 18<sup>e</sup>.* pièce unique — 2 janv<sup>r</sup> 1740

Vente par M<sup>r</sup> G. L. Baudouin, Curé de Sceaux, à Jean Mouffle, d'un quartier de terre, terrier de Sceaux, lieu dit les Groseillers, moyennant 500<sup>h</sup> restées ez mains du dit acquéreur, à la charge d'intérêt jusqu'à l'emploi des fonds.

*Cotte 19<sup>e</sup>.* 14 pièces

de 1592 à 1723 et 1837, savoir :

Donations et constitutions de rentes perpétuelles à cause de Fondations, 8 pièces sur Parchemin ;

Tableau des anciennes fondations (1774) ;

Donation de 500<sup>h</sup> de rente, par M<sup>me</sup> la Vic<sup>ss</sup>e de Doudeauville pour 2 Messes par semaine à Aulnay (1827) ;

Copie du Testament de M<sup>r</sup> Ph<sup>pe</sup> Mercier (1837), donateur du Presbitère, pièce communiquée par M<sup>r</sup> Maufra, Notaire.

Toutes les pièces ci-dessus se trouvent cottées et rangées par ordre, dans une armoire *ad hoc* au cabinet de M<sup>r</sup> le Curé (2).

(1) Il ne peut s'agir que de 1794, style grégorien.

(2) Variante de l'exemplaire Garmon, p. 77-8, après la cotte 19.

Les pièces ci-dessus désignées ont été remises par ordre de Numéros et de Cottes en 1846 ; elles paraissaient avoir été négligées et mêlées depuis longtemps ; maintenant elles se trouvent classées dans un casier *ad hoc* et

## Pièces diverses détachées

Ces pièces sont renfermées dans un carton à part.

1) Un paquet contenant plusieurs Règlements, Bulletins de Lois, Décrets, Ordonnances, sous l'Empire, relatifs à l'Institution des Fabriq' et au Casuel des Paroisses de la Banlieue.

2) Une liasse de papiers imprimés se composant de un paquet de 8 pièces : *commissions* pour visiter des chapelles domestiques données à M<sup>r</sup> de Fraissy, Curé de Sceaux, *Promoteur rural*, *Doyen rural*, de 1757 à 1786. Ces pièces m'ont été données par M<sup>r</sup> Maufra, Notaire à Sceaux (1847).

3) Un paquet contenant plusieurs pièces imprimées, Ordonnance de Police sous M<sup>r</sup> de Penthièvre, Sentence de Nos Seigneurs les Maîtres des Requêtes en date du 16 sept<sup>bre</sup> 1773 (relative à la Charité) ;

Acte de Société des Amis de la constitution républicaine de Sceaux l'Unité, District de l'Égalité ;

Affiche de vente du cimetière de la rue du petit chemin (Pièces données par M<sup>r</sup> Maufra, Notaire).

4) Sous une enveloppe :

Plusieurs ordonnances royales, pour le legs de V<sup>ve</sup> Lefebvre, pour la Donation du Presbîtere, Mémoire de Tuby pour le groupe de S<sup>t</sup> Jean, lettre du Ministre qui l'accorde à l'Église de Sceaux ;

Plusieurs lettres de la S. Préfecture ;

Bail Tétard, Traité avec l'Administration des Pompes funèbres, id. pour l'accord de l'orgue.

5) Un Paquet contenant plusieurs inventaires, dont le plus ancien est de 1777.

6) Des fragments registres anciens relatifs à la Charité, comptes rendus des recettes et dépenses par la Sœur J. Feret, Sœur servante des Pauvres de la Charité établie dans la Paroisse de Sceaux en présence de M<sup>ssire</sup> Joseph Fontaine Curé de la dite Paroisse (1701).

renfermées par liasses dans des cartons qui portent le Numéro de la Cotte et les années des différents titres.

On a vu plus haut (progr. 5<sup>e</sup>) que toutes ces pièces contenues dans les coffres de la fabrique durent être portées au Directoire, conformément au décret du 13 Frimaire qui déclare *propriété nationale* tout l'actif affecté aux ci-devant Fabriques et à l'acquit des fondations ; d'après cela on peut être surpris de les retrouver dans les Archives de la Fabrique. Elles n'en sont que plus précieuses et cela seul engage à les conserver avec soin.

D'après le travail et les recherches auxquels je me suis livré, je suis assuré qu'en réunissant tout ce que la fabrique de Sceaux possède (et c'est la plus grande part) avec ce qui existe aux Archives du Royaume, on a au complet tous les titres anciens qui intéressaient et que possédait la Fabrique de Sceaux. L'analyse que j'en fais dans ce Programme confirme ce fait.



Archives du  
Royaume  
pièces relatives  
à Sceaux.

Titres et Pièces relatives à la  
Paroisse de Sceaux, que l'on trouve  
au dépôt des Archives du Royaume (1).

Sur la demande faite par moi (1847) à l'hôtel des Archives du Royaume, un carton rempli de pièces relatives à l'Administration Paroissiale fut mis à ma disposition; j'ai pris connaissance de tout ce qui m'a été présenté, et tiré copie des pièces les plus intéressantes et qui manquaient pour la collection des Archives de la Fabrique.

Les Archives possèdent aussi la Collection des Registres Capit. de Notre-Dame, comme nous l'avons dit progr. 9°.

Les Cottes commencent à la 8°.

D'après une note écrite en tête :

Les 7 premières Cottes sont au Département de la Seine, *Récépissé* N° 1239. Elles sont relatives à la vente de la maison Hollande, devant servir de logement aux Vicaires de la Paroisse... (voir plus haut cote 2).

*Cotte 8°. 7 pièces*

Anciens titres de propriété de la maison du Vicariat de l'Église de Sceaux, dont les titres d'acquisition par la Fabrique forment la Cotte 2 du présent inventaire (voir aux Arch. de la Fabrique Cotte 2).

Les papiers dont il s'agit ci-dessus ont été remis au département pour la liquidation des dettes passives après inventaire, attendu que par le contrat il est dit qu'une somme de 660<sup>h</sup> faisant partie du prix de l'acquisition ne sera payable qu'après l'ouverture du Douaire de M<sup>e</sup> Louise Robert épouse de J. L. Hollande vendeur.

*Cotte 9°. 23 pièces*

Anciens titres de propriété d'héritages, donnés à la Fabrique de Sceaux, à cause de Fondations, années 1501 à 1649.

(1) *Variante de l'exemplaire Maufra, p. 78.*

Titres et pièces relatives à la Paroisse de Sceaux, conservées au dépôt des Archives du Royaume, rue de Paradis à Paris.

Dans le but d'obtenir tous les documents qui pouvaient être de quelque intérêt pour les Curés mes successeurs, je me suis rendu à l'hôtel Soubise et ai pris note ou copie de toutes les pièces mises à ma disposition.

Il y a un carton entier plein de pièces relatives à la paroisse de Sceaux; de plus on peut consulter les registres des délibérations du chapitre de Notre-Dame de Paris, dont relevait la Cure de Sceaux; le plus ancien de ces registres remonte à 1326 et continue jusqu'en 1352; l'Écriture est nette, mais très difficile à déchiffrer pour ceux qui n'ont pas l'habitude de l'Écriture du xiv<sup>e</sup> siècle.

Des Archives  
du Royaume  
carton S 3586  
Section Do-  
maniale  
administrative.

*Cotte 10<sup>e</sup>.* 19 pièces

Échanges, années 1536, 22 oct. — 1634, 28 mars.

*Cotte 14<sup>e</sup>.* 7 pièces

Depuis 1620 à 1688.

Une note sur la couverture porte :

Les cottes 11-12 et 13 sont à la Régie, récépissé N<sup>o</sup> 3317.

(On retrouve ces cottes dans les Arch. de la Fabriq').

*Cotte 15<sup>e</sup>.* pièce unique

10 nov<sup>bre</sup> 1778 — sous M. le Duc de Penthièvre.

Déclaration devant J. Cicille, Notaire, commis pour la confection du papier terrier de la Baronnie de Sceaux et dépendances, appartenant à très haut, très puisst, très excellent Prince, M<sup>gr</sup> Louis, Jean, Marie de Bourbon, Duc de Penthièvre.

C'est le détail de tous les biens en terre, appartenant à la Fabrique, avec leur étendue, emplacement.

J'ai levé une copie de cette pièce, pour la déposer dans les Archiv. de la Fabrique.

*Cotte 16<sup>e</sup>.* 28 pièces

Contenant baux à ferme de la Fabriq' — années 1712 à 1743.

*Cotte 17<sup>e</sup>.* 40 pièces

Baux à ferme de la Cure, du 24 janv<sup>er</sup> 1662 au 14 mars 1748.

*Cotte 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup>*

Sont à la Régie ; récépissé N<sup>o</sup> 3317.

Ces deux cottes se trouvent dans les Archiv. de la Fabriq'.

*Cotte 20<sup>e</sup>.* Elle manque

*Cotte 21<sup>e</sup>.* 11 pièces

Testaments et Donations de sommes fixes pour fondations, du 5 x<sup>bre</sup> 1641 au 20 sept<sup>bre</sup> 1691.

*Cotte 22<sup>a</sup>* et suivantes manquent

*Cotte 39<sup>e</sup>.* 6 pièces

Donations et délivrances de legs faites à la Fabriq' de Sceaux, du 24 févr<sup>er</sup> 1501 au 9 juin 1547.

*Cotte 40<sup>e</sup>.* 6 pièces

Baux à rente, faits par la Fabriq' de Sceaux, du 25 janv<sup>er</sup> 1453 à 1598.

Bail à loyer fait par la Fabriq' 1551.

*Cotte 41<sup>e</sup>.* 3 pièces

Titres nouveaux passés à la Fabrique de Sceaux ; Ancien état de rentes dues à la Fabrique, années 1499 et 1516.

L'on trouve  
aux Archiv.  
du Royaume  
beaucoup  
d'autres pié-  
ces.

Outre les titres ci-dessus mentionnés et classés par cottes, j'ai eu à ma disposition aux Archiv' du Royaume bon nombre d'autres pièces, extraites des Registres de Délibérations du Chapitre de Notre-Dame.

Entr'autres pièces intéressantes, celle relative à la nomi-

nation des Curés de Sceaux depuis 1349 — on la trouve transcrite textuellement au Progr. 9<sup>e</sup>.

Une autre feuille contient l'acte de transaction entre le Chapitre et M<sup>r</sup> G. L. Baudouin Curé pour son Gros (on la trouve également Progr. 9<sup>e</sup>) 20 x<sup>bre</sup> 1717. (Reg. 97 pag. 471).

Une autre est relative à la députation du Chapitre auprès du Duc du Maine et la Transaction faite entr'eux par rapport à la Dixme, à cause des héritages renfermés dans le Parc de Sceaux. 3 sept. 1731. — Reg. 107 pag. 217.

Une autre feuille copiée aussi Progr. 9<sup>e</sup> contenant trois actes en latin ayant pour titre : *Ecclesiae reparationes* 1746-1757-1759.

Et une qui porte en titre : *Decimae* — 12 nov<sup>bre</sup> 1751.

---

## 20<sup>e</sup> PROGRAMME

### RELIQUES

---

Reliques de  
St Mammès. L'Église de Sceaux possède une petite portion des reliques de St Mammès, renfermée dans une châsse de bois doré, assez richement sculptée. Cette châsse, par sa forme et ses ornements, paraît remonter à l'époque où la Paroisse reçut les reliques du Saint, 1726.

Les scellés ont été renouvelés dernièrement (1847) à l'Archevêché, lors de l'ouverture de la Châsse pour cause de réparation des coussins à l'intérieur.

Sous la Châsse se trouve une note écrite de la main du secrétaire de l'Archevêché, et fixée par quatre sceaux de M<sup>gr</sup> Affre; elle porte :

On a placé dans l'intérieur, sous le coussin, les Authentiques de la Relique, et le Procès-verbal de la Restauration de la Châsse en 1827, M<sup>r</sup> l'abbé Jean Simon Mabire étant Curé de la Ville de Sceaux, et M<sup>r</sup> François Louis Ottin Vicaire; cette châsse avait été sauvée des flammes le 30 nov<sup>bre</sup> 1793 par M<sup>r</sup> J. Maufra.

Ouverture de  
la Châsse  
en 1847. Au mois de février 1847, la châsse de St Mammès a été portée au Secrétariat de l'Archevêché de Paris, et ouverte en présence de M<sup>r</sup> le Secrétaire et de M<sup>r</sup> Cauvin Curé de Sceaux; l'authen-

tique ( parchemin ) a été trouvé sous le coussin qui supportait la relique, copie a été dressée de ce Procès-verbal par les soins de M<sup>r</sup> le Curé et collationnée par M<sup>r</sup> le Secrétaire, la signature de M<sup>r</sup> le Curé légalisée, et cette copie déposée aux Archiv' de la Fabriq' (Cotte 1<sup>e</sup> N<sup>o</sup> 2).

On y lit :

Procès-verbal  
de la reliq'  
de  
St Mammès.

Le vingt sixième jour du mois de juillet mil sept cents vingt six... le Chapitre de l'Église de Langres... sur la demande faite par M<sup>r</sup> l'Archidiacre, de la part de M<sup>gr</sup> de Pardaillan de Gondrin d'Antin, notre illustre Évesque, à la Compagnie dépositaire des reliques de l'Église de Langres, de quelque portion des Reliques du grand Martyr S<sup>t</sup> Mammès, notre bienheureux Patron, pour satisfaire à la piété et dévotion de S. A. S. M<sup>gr</sup> le Duc du Maine, qui en veut faire présent à l'Église de Sceaux sa paroisse, qui est sous l'invocation de S<sup>t</sup> Mammès... on a tiré du trésor de cette Église... un reliquaire de vermeil doré... duquel ouverture a été faite par M<sup>gr</sup> l'Évesque qui en a tiré un ossement, le dessus duquel était emboeté dans une autre petite châsse aussi de vermeil doré... laquelle relique en l'état ci-dessus a été mise au trésor de la dite Église par Regnaud Évesque de Langres l'an 1075, qui l'avait apportée de Constantinople, l'ayant obtenue de l'Empereur Alexis Comnène, qui la gardait très précieusement dans son oratoire (1)... duquel ossement on a scié de la partie supérieure cette présente portion...

La relique de  
St Mammès  
apportée de  
Constantino-  
ple à Langres  
en 1075.

Suivent les signatures de l'Évesque

et des Chanoines présents à la cérémonie.

Sur le même parchemin se trouvent :

1) Permission écrite de la main de M<sup>gr</sup> le Cardinal de Noailles Archevêq' de Paris, pour la translation de la relique, de la Chapelle du Château en l'Église paroissiale de Sceaux ;

2) Procès-verbal de la dite translation, dressé par M<sup>r</sup> G. L. Baudouin Curé de Sceaux, revêtu de la signature du Duc du Maine, de la Duchesse, de la sœur du Duc du Maine, etc.

(Voir aux Arch. de la Fabriq' cotte 1).

(1) Nous avons déjà noté qu'Alexis Comnène ne fut empereur qu'à partir de 1081.

21<sup>e</sup> PROGRAMME

## MOBILIER DE L'ÉGLISE

Ce Programme n'est point un simple Inventaire de tous les objets appartenant à la Fabrique; il contient des articles détaillés sur les objets les plus remarquables et dont on a parlé que très abrégativement dans les Programmes précédents où il en était fait mention.

On ne trouvera rien ici sur les *Vitreux*, parce qu'ils ont été décrits aux Progr. 2<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup>.

La sacristie avec ses tables et antiques armoires, armoire de sûreté et coffre fort se trouvent décrits au 2<sup>e</sup> Progr. à la fin.

## MOBLIER DU CHŒUR

Groupe  
de St Jean.

Le 1<sup>er</sup> objet qui frappe la vue, le plus beau et de la plus grande valeur, c'est le groupe en marbre blanc placé dans une niche au-dessus du Maître-autel, représentant le baptême de N. Seigneur par St Jean (voir la description, les détails qui le concernent au progr. 1<sup>er</sup>).

Ce groupe, comme nous l'avons dit, exécuté par Tuby, sur les dessins de Lebrun, et placé d'abord dans la chapelle du Duc du Maine, fut porté au Musée des petits Augustins pendant la Révolution et rendu à la Paroisse sur la demande des habitants (voir Progr. 1).

## MAÎTRE-AUTEL ET TABERNACLE

Maître-autel  
et tabernacle  
en 1788.

Placé en bas de la niche dans laquelle est placé le beau groupe de St Jean, le maître-autel paraît en être comme le piédestal et est digne sous tous les rapports d'accompagner l'œuvre de Tuby et Lebrun.

C'est un beau sarcophage de plus de 3 mètres de long en marbre blanc veiné, avec moulure de bleu de turquin, et appuyé sur un fond en écume de mer. Il est surmonté de 2 gradins en marbre blanc; tout le rétable est en marbre bien assorti, quoique d'une autre espèce.

Le tabernacle, de grande dimension, en marbre blanc à pans coupés; porte de bronze dorée, qui a été donnée, il y a quelques années, par M<sup>r</sup> Lafontaine, Propriétaire à Sceaux, ancien fabricant de bronzes à Paris.

Le maître-autel acheté en 1788.

Ce bel autel fut fait en 1788, comme l'atteste le compte-rendu de la Fabrique (séance du 21 nov<sup>bre</sup> 1790) Reg. page 403 (ou encore reg. des délibér. page 17).

D'après ce compte-rendu les ouvrages de marbrerie ont coûté 3106<sup>h</sup> payé au Sr Vossy; de plus, payé au Sr Jacques de la Manuf. de Bourg la Reine 400<sup>h</sup> pour les ouvrages de sculpture qu'il a fait au maître-autel, suivant quittance du 21 avril 1790.

Le Duc de Penthièvre contribue pour 2000 h

Le Duc de Penthièvre contribua à cette belle acquisition pour la somme de deux mille francs.

L'autel de marbre a dû remplacer un autel en bois, puisque l'on lit au Reg. des délib. page 14 verso : 8 août 1784.

L'ancien maître-autel était en bois.

L'assemblée vote parmi les réparations urgentes celle du Rétable, de *l'autel du chœur en menuiserie avec les gradins, tabernacle et marches*, la peinture de tous les bois en différents marbres, la partie de la niche suivant leurs effets, quelques petites dorures et sculptures sur le tabernacle et sur le rétable de l'autel.

En haut de la niche, au-dessus de la statue, le St Esprit paraît descendre sur Notre Seigneur. De chaque côté, des cherubins accompagnent le St Esprit. Ces figures d'anges sont en plâtre et moulées par M. M<sup>rs</sup> Julien et Jacques, alors Directeurs de la Manufact. de fayence et porcelaine à Sceaux.

Le marche pied posé sur une 1<sup>e</sup> marche est une belle dalle de marbre S<sup>te</sup> Anne, d'un seul morceau, portant environ 10 pieds sur 4 de large.

#### CRÉDENCE DU CHŒUR ET SIÈGES DU SANCTUAIRE

Crédence du chœur.

A droite de l'autel et appliquée sur la fausse porte faisant parallèle à la porte d'entrée de la sacristie, est un charmant petit meuble, style de Louis XV : c'est une crédence en bois sculpté, peint et doré; elle a été donnée en 1846 par Mlle Chefdomme.

Fauteuil et sièges des D. ets.-Diaacre.

Le fauteuil de célébrant et les deux sièges de Diaacre et s-Diaacre, bois doré et velours cramoisi, très riches, donnés par M<sup>me</sup> la Duchesse de Trévisé, il y a peu d'années.

#### STALLES

Les stalles, préservées pendant la révolution, remontent selon toute probabilité à l'année 1756.

On lit en effet : (Reg. des comptes pag. 235)

Stalles en 1756 venant du chœur de St Germ. l'Auxerr.

Aujourd'hui Dim. 5 x<sup>bre</sup> 1756... se sont assemblés les S<sup>rs</sup> Curé, Margliers... à l'effet de délibérer sur l'emplacement des stalles et des lambris provenant de la démolition du chœur de St Germain l'Auxerrois, achetés par le Sr Curé (M<sup>r</sup> de Fraissy) du consentement de M. M<sup>rs</sup> les...

Les stalles et

Ces stalles allaient être ainsi que les lambris enlevés en 93 ;

boiseries sau-  
vées en 93  
par M<sup>r</sup> Des-  
granges. M<sup>r</sup> Desgranges s'y opposa, alléguant que tout ce qui est fixé et cloué suit l'immeuble; on plaïda contre le Président du District de *Bourg l'Égalité*; le jugement fut favorable à M<sup>r</sup> Desgranges, et les stalles conservées.

6 stalles sup-  
primées  
et vendues en  
1837. En 1837, 2 avril, d'après un Arêté du Conseil de Fabriq' (Reg. des Délib.) six stalles furent supprimées, comme obstruant la vue du Maître-autel, et remplacées par une grille. Les 6 stalles furent vendues 200<sup>h</sup>.

#### GRILLE DE L'ENTRÉE DU CHŒUR.

Grille  
du chœur. La Grille avec ses dalles, et le prie-Dieu régnant le long des stalles de chaque côté coûtèrent 600<sup>h</sup> tout compris.

#### Grille de la chapelle des fonts.

Grille  
des fonts. La grille de la chapelle des fonts, faite sur le modèle de celle du chœur, a été posée en 1837. Elle pèse 147<sup>k</sup>, vendus à raison de 1<sup>h</sup> 50; tout compris avec les accessoires elle a coûté 240<sup>h</sup> (d'après la facture).

Marbre  
en forme de  
pyramide  
aux 2 pillers  
du chœur. Aux pillers du chœur de droite et gauche près la petite grille latérale on voit un ornement en marbre, formant pyramide et surmonté d'une urne; ce sont les mausolées des Princes, au milieu desquels étaient une inscription sur une plaque de bronze.

#### BANC D'ŒUVRE ET CHAIRE.

Chaire en  
1817  
Banc-d'œuvre  
ancien. Le Banc-d'œuvre existait avant la Révolution; il est d'un bon style, mais avance un peu trop dans le milieu de la Nef. La chaire est moderne, simple mais convenable; elle a été donnée par les Paroissiens (Reg. des Délib. séance 16 x<sup>bre</sup> 1817).

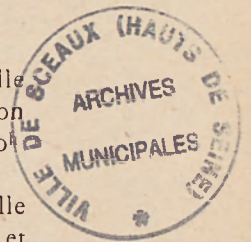
#### CONFESSIONNAUX.

2 confession-  
naux. Il y a deux confessionnaux placés dans les deux Nefs latérales vis à vis l'un de l'autre; l'un des deux, d'après une quittance conservée aux Archiv' de la Fabriq', a été acheté par M<sup>r</sup> Maufra pour l'Église, au prix de 170<sup>h</sup> en 1826.

#### CHAPELLE DE LA S<sup>te</sup> VIERGE.

L'autel de la  
S<sup>te</sup> Vierge et  
le médaillon  
qui le  
décore. Un des objets d'art les plus remarquables de l'Église, et qui peut être placé après le groupe du Maître-autel, c'est le médaillon qui orne le devant de l'autel de la Chapelle de la S<sup>te</sup> Vierge, gracieuse composition en beau marbre de Carare due au ciseau de *Coysevox*; on l'assure du moins, et il en est digne.

Cet autel de marbre, divisé en trois panneaux, en marbre rougeâtre avec des moulures en marbre blanc, est l'ancien autel de la Chapelle de Laurette, dans le jardin des Sulpitiens à Issy.



Documents recueillis sur cet autel. La chapelle dont il s'agit, et l'autel, avaient été exécutés par l'ordre de M<sup>r</sup> Tronson, l'un des premiers Supérieurs généraux du Séminaire de S<sup>t</sup> Sulpice.

Le médaillon placé sur le devant de l'autel fut fait d'après une statue de la S<sup>te</sup> Vierge, par Buistel, placée par l'ordre de M<sup>r</sup> Ollier, 1<sup>er</sup> Supérieur de S<sup>t</sup> Sulpice, à la façade du bâtiment du Séminaire de Paris, au fond de la cour vis à vis la porte d'entrée.

L'autel de Laurette acheté par M<sup>r</sup> Martinant de Préneuf. Dans la pensée de M<sup>r</sup> Ollier, l'enfant Jésus, couronnant la S<sup>te</sup> Vierge, l'institue par là Reine Régente du Séminaire.

La propriété des Sulpitiens, devenue propriété nationale en 93, fut vendue; l'acquéreur revendit à un marchand de Paris l'autel de marbre, que M<sup>r</sup> Martinant de Préneuf acheta pour l'Église de Sceaux, aux frais de la Confrérie, qui fit faire le marche pied en marbre qui l'accompagne.

En 1811 M<sup>r</sup> Emery, Supérieur de S<sup>t</sup> Sulpice, ayant racheté l'ancienne propriété d'Issy, voulut y placer l'autel; il fit des propositions à ce sujet à MM<sup>rs</sup> les Marguill. de Sceaux, mais les conditions posées par ceux-ci ayant paru excessives, le vénérable Supérieur renonça à son projet et se contenta de faire exécuter une copie pour placer dans la chapelle de Laurette qui subsiste encore.

Dallage du sanctuaire et balustrade en fer. — 1844. Le dallage du sanctuaire et la grille à main courante qui en fait la cloture ont été exécutés aux frais de la Confrérie par les soins de M<sup>r</sup> Cauvin Curé, en 1844. Ces divers travaux ont coûté près de 600<sup>h</sup>.

Les bancs de la chapelle. — 1843. Les 10 bancs en chêne placés dans la Nef de la chapelle avaient été commandés peu de temps avant et furent payés par la Confrérie en 1844.

Les 2 crédences de la chapelle 1845. Les deux crédences placées dans le sanctuaire de la Chapelle, de chaque côté de l'autel, ont été exécutées aux frais de la Confrérie en 1845; elles ont coûté 200<sup>h</sup>.

Tout le mobilier de la chapelle, consistant en chandeliers, candélabres, vases de porcelaine, nappes garnies, bannières, etc... est inscrit sur un inventaire à part et sur le registre de la Confrérie.

#### CHAPELLE DES FONDS.

Bas-relief remarquable à la chapelle des Fonds. On y remarque un beau morceau de sculpture en bois de chêne, joli bas-relief à sujets allégoriques, qui vient, selon toute probabilité, de l'ancien Château; il est placé au-dessus de l'autel. Les fonds sont en marbre, mais la base et le couvercle demanderaient réparation. Pour la grille, voir ci-dessus.



Autel du Sépulchre ; Buffet d'Orgues et Tribune.

(Extrait du Reg. de compt. de la Fabriq' page 281).

Autel du  
Sépulchre  
Buffet d'Or-  
gues Tribune  
1767.

Nous soussignés, Marguilliers en charge, et anciens, assemblés aujourd'hui dim. 25 oct<sup>bre</sup> 1767, après avoir entendu la lecture du marché du 22 de ce mois, fait de l'*Orgue* et de ses *dépendances* avec M<sup>r</sup> le Prieur de l'Église S<sup>te</sup> Catherine (de Paris), moyennant *deux mille quatre cents livres*, et de l'*autel du Sépulchre* moyennant deux cents livres payables en quatre termes, de chacun six cents cinquante livres, le premier à Pâques prochain, les trois autres de six mois en six mois, avons approuvé et ratifié le dit marché...

de Fraissy Curé.

L'Église S<sup>te</sup> Catherine, dont il est fait mention ci-dessus, était située sur l'emplacement formant aujourd'hui le Marché de S<sup>te</sup> Catherine, près la rue S<sup>t</sup> Antoine.

On lisait sur le portail.

« A la prière des sergents d'armes, *Monsieur S<sup>t</sup> Loys* fonda cette Église, et y mist la 1<sup>e</sup> pierre. Ce fut pour la joie de la *Vittoire* qui fust au pont de *Bouvines*, l'an 1214...

En 1767, le Roi ordonna par lettres patentes que les Religieux de S<sup>te</sup> Catherine feraient en son nom l'acquisition de l'Église, terrain et dépendances, formant ci devant la maison professe des Jésuites.

(Dict<sup>re</sup> des rues de Paris, article Église S<sup>te</sup> Catherine. — 1 vol. par F. Lazar, Paris, 1844).

#### L'ORGUE SAUVÉ EN 93.

Le buffet  
d'orgue sau-  
vé en 93  
par M<sup>r</sup> Des-  
granges.

Un représentant du peuple passe en tournée, pour s'assurer de l'exécution des décrets de la République; ce représentant, c'est *Crassous* ! (1) Son zèle révolutionnaire s'indigne en voyant subsister encore quelques restes du Culte aboli!.. Citoyen! dit-il à Desgranges, pourquoi cet Orgue n'est-il pas détruit? — Je m'en serais bien gardé, Citoyen représentant, répond M<sup>r</sup> Desgranges, et nos chants patriotiques? Qui les accompagnera? Cet heureux à propos satisfait le Vandal; l'Orgue fut sauvé.

Mot heureux  
de M<sup>r</sup> Des-  
granges.

Réparation  
majeure  
des orgues,  
1840.

Outre quelques réparations à diverses époques depuis le rétablissement du Culte, l'Orgue de Sceaux en a subi une majeure et complète en 1840.

(Reg. des Délib. de la Fabriq').

L'an 1841, le dim. 3 oct<sup>bre</sup> le Conseil de Fabrique a tenu sa séance légale...

(1) Crassous, Député, envoyé après le 31 mai dans les départements du Loiret, d'Eure et Loir, de l'Eure et de Seine et Oise (Georges Duval, tome 3, page 323).

M<sup>r</sup> le Curé a rendu compte des opérations qui avaient été faites, conformément à la délibération du conseil de Fabrique en date du 9 août 1840 pour la réparation des Orgues. Il est résulté de ces comptes, que les quêtes et souscriptions diverses jusqu'à ce jour ont produit la somme de 1403<sup>h</sup>, qu'il avait été accordé 1500<sup>h</sup>, qu'il y a eu de dépenses diverses pour le même objet 31<sup>h</sup> et qu'en conséquence il reste à payer cent vingt huit fr.

## LES CLOCHES.

Les 2 cloches.

L'Église de Sceaux possède maintenant deux cloches, l'une, plus petite, placée dans la Campanille au-dessus du Portail (elle sert à sonner l'*Angelus* tous les jours en semaine, et aussi à la sonnerie de l'heure) (elle a été bénite en 1778 p<sup>r</sup> M<sup>r</sup> De Fraissy Curé, et nommée *Antoinette*), l'autre est placée dans le clocher, nommée *Elisabeth*. pesant 1.335<sup>k</sup>, bénite en 1822.

Cloches avant la Révolution.

L'Église avait en 1767 4 cloches qui pesaient

la 1 <sup>e</sup> .....	2.778 <sup>h</sup>
la 2 <sup>e</sup> .....	1.458
la 3 <sup>e</sup> .....	1.369
la 4 <sup>e</sup> .....	1.150

Ces 4 cloches furent fondues en 1778, d'après l'arêté de Fabriq' :

(Reg. des Délib. pag. 6).

Les 4 cloches  
fondues  
et changées  
1778.

Aujourd'hui 4 janv<sup>r</sup> 1778 Nous, Curé, Marguilliers, sommes unanimement convenus de la nécessité de refondre les 4 cloches de la Paroisse, cassées et discordantes; en conséquence avons donné et donnons pouvoir à M<sup>r</sup> le Curé et Marguill. en charge, de faire faire la dite refonte pour le prix et argent, clauses et conditions dont ils conviendront, lequel prix ne pourra néanmoins excéder la somme de *trois mille cent livres*, compris les *douze cents livres* que S. A. S. M<sup>gr</sup> le Duc de Penthièvre veut bien donner.

14 mars (même Reg. page 6).

A été fait compte avec M<sup>r</sup> Desprez M<sup>lre</sup> Fondeur à Paris de tous les mémoires concernant la fonte des cloches,

sçavoir Mémoire de fonderie.....	4.690 <sup>h</sup>	5 <sup>s</sup>
id de M <sup>r</sup> Boucault.....	144	— 10
Dupuis charpent.....	589	— 4
Plomberie.....	319	— 19
menuiserie.....	33	
M <sup>r</sup> Alaine.....	99	
Bayeux maçon.....	142	— 19

(Reg. des comptes, page 348).

Bénédiction Le Duc de Penthièvre contribue pour 1200 h M<sup>r</sup> Lenormand de Mezy 300.  
An 1778. — Reçu de Mons<sup>r</sup> le Duc de Penthièvre pour la bénédiction des cloches..... 1.200<sup>h</sup>

Reçu de M<sup>r</sup> Le Normand de Mezy..... 300<sup>h</sup> (1)

Cloche cassée et refondue

(Reg. des Délib. pag. 13 verso).

15 mai 1784

La cloche dite Grosse moyenne refondue, 1784.  
Arêté par la Fabriq' que la cloche dite : *Grosse moyenne*, qui est cassée, serait refondue, le tout moyennant 240 livres, que M. le Curé s'est chargé personnellement de payer au S<sup>r</sup> Desprez, aussitôt que la dite cloche sera en place.

Et le 26 juin 1784

Reçu 74 livres pour 38 aunes de toile qui a servi à la bénédiction de la cloche.

(Assemblée du 8 mars 1807).

Nouvelle cloche 1807.  
Le Conseil vote l'échange de la Cloche fêlée, pesant 2714 livres, pour une nouvelle du poids de 2448.

Dépense à ce sujet.  
Le prix de la nouvelle Cloche, compris la gravure d'icelle, est monté à 4330<sup>h</sup>, l'échange de la cloche cassée a été accepté pour la somme de 3958<sup>h</sup>, la Fabriq' eut ainsi à payer 372<sup>h</sup>.

Bénédiction 14 juin 1807.  
Cette Cloche fut bénite le 14 juin 1807 et nommée *Marie Charlotte* par M<sup>r</sup> Charles Jacques Nicolas Duchatel, Conseiller d'état, Commandant de la Légion d'honneur, Directeur général de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de l'Empire, et par M<sup>me</sup> Marie Antoinette Adèle Duchatel, née Papin, son épouse, Dame du palais de Sa Majesté l'Impératrice et Reine.

Cloche cassée, 1822.  
Cette Cloche fut cassée en 1822 et remplacée par une plus forte pesant 1335<sup>k</sup>.

La nouvelle est bénite le 29 septembre 1822.  
Elle fut bénite par M<sup>r</sup> Hunot Curé de Sceaux le 29 septembre 1822, et nommée *Elisabeth* par M<sup>r</sup> Jean Joseph Le Roi, Député, et Dame Catherine Adélaïde Elisabeth de Boisse, Baronne de Vieilcastel, épouse de M<sup>r</sup> le sous-Préfet.

(voir au Reg. des Délib.)

(1) N. En 1848 la petite campanille qui couvre la cloche de l'Angelus ayant été reconstruite et l'ancienne remplacée par la petite flèche qui s'y trouve maintenant, la cloche de l'Angelus fut déposée, et on put alors lire et copier l'inscription gravée dessus, et que voici :

L'an 1778 a été bénite par Messire Jean-Baptiste de Fraissy Curé de Sceaux Penthièvre, Promoteur rural, Licencié de la Faculté de Paris, et nommée par Jean-Bapt<sup>e</sup> Antoine Marie Champin Écuyer fourier des logis du Roi, Lieutenant du Baillage de Sceaux, et par Dame Alexandre Jeanne Antoinette Sceileingues son épouse.

Jean Bapt<sup>e</sup> Alaine Marguillier en charge  
Goguelaire dit Baron Bourgeois  
Jean Vial.

(Séance du Conseil de Fabriq' 1<sup>er</sup> janv<sup>er</sup> 1843).

Arrêté du conseil de Fabriq' relatif à la sonnerie.

Ces différents accidents, et les dépenses occasionnées par le renouvellement et la fonte des cloches, ont déterminé le Conseil de Fabriq' à prendre un arrêté en date du 21 janv. 1843, qui règle la sonnerie pour la St Vincent et enjoint aux jeunes gens de se conformer aux ordres du sonneur.

Abus anciens, par rapport à la sonnerie.

Ces abus relatifs à la sonnerie ne sont d'ailleurs pas nouveaux ; on voit qu'ils demandaient répression dans les temps anciens puisque l'on conserve dans les Archives de la Fabriq' une grande affiche imprimée datée de 1786, portant pour titre :

De par Son Altesse Sérénissime M<sup>gr</sup> le  
Duc de Penthièvre et M<sup>r</sup> le Bailli de la  
Baronie de Sceaux et dépendances

Ordonnance de police

Ordonnance de Police relative à la sonnerie 1786.

homologuée au parlement, par Arrêt rendu sur les conclusions de M<sup>r</sup> le Procureur général, le vingt deux février mil sept cent quatre vingt six.

Défense de sonner pendant les orages, aux enfants de s'attouper aux baptêmes.

Qui fait défense à toutes personnes de sonner les Cloches, qu'après en avoir prévenu M. M. les Curés, et leur en avoir déclaré les motifs, et qui en outre fait défenses de sonner les cloches pendant le temps des orages, comme aussi fait défenses aux Enfants de chaque village de s'attouper aux baptêmes qui se font en chaque Paroisse de cette Baronie et de suivre les parrains et marraines pour les exciter à leur jeter de l'argent, le tout sous les peines y portées.

A tous ceux qui...

Suit l'Arrêt portant peine contre les contrevenants...

Ces pièces et plusieurs autres ont été données à M<sup>r</sup> le Curé pour les Archiv' de la Fabriq' par la famille Maufra.

#### CHAPELLE ET CHASSE S<sup>t</sup> MAMMÈS.

Chapelle St Mammès.

Nous avons déjà parlé de la Chapelle S<sup>t</sup> Mammès, ancienne chapelle des Princes, au Progr. 2<sup>e</sup>.

L'ancien autel était hors de service ; Madame la Duchesse de Trévise l'a fait réparer tel qu'il est, et s'occupe de plus des ornements, tels que vases, chandeliers, tapis dont la Chapelle se trouve munie.

#### LA CHASSE DE S<sup>t</sup> MAMMÈS.

Châsse St Mammès.

Châsse en bois sculpté et doré, à deux glaces, style de Louis XV. Elle fut sauvée des flammes le 30 nov<sup>bre</sup> 1793 par M<sup>r</sup> J. Maufra, comme l'indique une note appliquée en dessous et fixée par les sceaux de M<sup>gr</sup> l'Archevêq' de Paris.

Elle a été restaurée et redorée en 1827 par les soins de M<sup>r</sup> Lecomte, père de M<sup>me</sup> la Duchesse de Trévise.

Nous avons relaté la translation des reliq' de S<sup>t</sup> Mammès de Langres à Sceaux en 1726 (au 20<sup>e</sup> Progr.).

## LUSTRES.

- 4 lustres dans l'Église. L'Église possède 4 lustres :  
 1 placé à l'entrée du chœur, donné en 1816 par M<sup>me</sup> Lenormand,  
 le lustre de la chapelle S<sup>t</sup> Mammès, beaucoup plus petit, restauré il y a quelques années par les soins de M<sup>me</sup> la Duchesse de Trévise,  
 le lustre de la chapelle de la S<sup>te</sup> Vierge, beau lustre antique acheté par M<sup>r</sup> Cauvin et cédé à la Confrérie en 1846 au prix de 150<sup>fr</sup>,  
 un petit lustre bien inférieur aux autres, placé maintenant dans la chapelle des Fonts, provenant de la chapelle de la S<sup>ts</sup> Vierge.

## TABLEAUX.

- 6 tableaux dans le chœur. 6 tableaux de grandes dimensions sont placés dans le chœur au-dessus des ogives; celui qui représente la mort de la S<sup>te</sup> Vierge a été donné par M<sup>r</sup> Vanderberg, Propriétaire au Plessis-Piquet, en 1838. Les autres ont été donnés par le Gouvernement à différentes époques.
- 1 tableau de St Mammès. Le tableau de l'autel S<sup>t</sup> Mammès a été donné par M<sup>r</sup> Lecomte, père de M<sup>me</sup> la Duchesse de Trévise.
- 2 id. au banc-d'œuvre. Deux petits tableaux représentant : l'Ecce homo et Mater dolorosa sont placés à chaque pillier du banc-d'œuvre.
- Les deux petits autels à l'entrée du chœur et leur tableau. Deux autres tableaux surmonte les autels placés à l'entrée du chœur, pillier de droit et gauche; l'un, du côté nord, représente S<sup>te</sup> Geneviève; celui du côté du midi, Jésus crucifié, donné par le père de M<sup>r</sup> Garnon.
- 1 tableau de St Jean l'Évangéliste. Un autre tableau, qui paraît être d'une bonne école, est en ce moment déposé au presbitère; il représente S<sup>t</sup> Jean l'Évangéliste dans l'Île de Patmos; la tête du Saint est très belle, plusieurs parties ont évidemment été retouchées, et assez peu heureusement; on cherche en vain une place bien convenable pour ce tableau dans l'Église; peut-être celle qui lui conviendrait le mieux serait celle au-dessus de l'autel dans la Chapelle des fonts; il boucherait une croisée complètement inutile et ferait supprimer un transparent détestable; mais le tableau a besoin d'être reverni, et il en vaut la peine, c'est le meilleur de tous ceux qui sont dans l'Église.
- Plusieurs petits tableaux sans valeur. Les autres petits tableaux placés çà et là ne méritent pas d'être comptés.

## VASES SACRÉS.

- Vases sacrés. 1 Ostensor en argent, rayons dorés.  
 1 grand Ciboire en argent, coupe dorée en dedans et en dehors, double coupe, ciselure soignée.  
 1 petit ciboire, pied en cuivre argenté, coupe d'argent dorée à l'intérieur.  
 1 plus petit pour porter la communion aux malades (argent, coupe dorée à l'intérieur).  
 Boîte pour les baptêmes en plaqué, contenant deux ampoules en argent.
- Boîtes pour les huiles. Une petite boîte aux s<sup>tes</sup> huiles en argent pour l'extrême-onction.  
 Petit vase en argent pour verser l'eau dans les baptêmes.
- Burettes. Burettes et plateau en argent, simples et petites, servant tous les jours.  
 Une boîte dite chapelle, contenant calice en argent, double coupe, avec ciboire, burettes assorties et leur plateau ciselés, servant le dimanche. Croix vernissée contenant un reliquaire d'argent doré pour le bois de la vraie Croix (le tout acheté en 1844).  
 1 petit calice en argent pour tous les jours.

## OBJETS EN CUIVRE ARGENTÉ, VERNI OU DORÉ.

- Objets en cuivre argenté 1 plateau d'offrande et goupillon, beau modèle, cuivre doré (acheté en 1845).  
 goupillons, 2 goupillons, cuivre argenté.  
 plateaux 1 plateau, plaqué, vieux.  
 1 id. en étain.  
 encensoirs 3 encensoirs, cuivre argenté.  
 2 navettes pour l'encens, cuivre argenté.  
 1 bénitier, cuivre arg<sup>té</sup>.
- Croix de process. 1 grande Croix de Process. bâton et croix, cuivre arg<sup>té</sup>.  
 1 petite Croix, bâton en bois peint, croix en cuivre arg<sup>té</sup>.

## CHANDELIERS.

- Cuivre argenté verni, grands chandeliers. 6 grands pour le Maître autel — cuivre verni.  
 4 moyens id. — cuivre verni.  
 4 petits pour les 2 petits autels — id.  
 4 pour l'autel de la S<sup>te</sup> Vierge — id.  
 4 pour l'autel St Mammès — id.  
 2 pour l'autel des fonts — cuivre argenté.  
 2 pour l'autel du Crucifix — id.  
 2 pour le banc-d'œuvre — id.  
 14 neufs (1844) pour les convois — id.

Petits chandeliers et candélabres pour les Saluts.	2 petits chand. d'Acolythes — cuivre argenté.
	4 chandeliers, vieux cuivre, pour convois.
	4 petits chand. pour les Saluts, cuivre argté.
	4 candélabres p <sup>r</sup> les Saluts à 4 branch. cuivr. verni.
	4 id. id. à 4 branch. cuivre argté.
	2 id. à 3 lumières cuivre argté.

## CROIX D'AUTEL.

Croix d'autel	5 croix dites de tabernacle, dont 3 en cuivre verni, 1 à rayons en cuivre argté pour l'exposition, 1 aux fonts c. argté.
	1 Croix pour le banc-d'œuvre, cuivre argté.

## CANONS D'AUTEL.

Canons d'autel.	Canons pour les Fêtes, grande dimension, cadres dorés.
	id. pour les simples dimanches, plus petits, cadres dorés.
	id. pour les convois, cadres noirs.

## PUPITRES POUR LE MISSEL, ET AUTRES.

Pupitres pour l'autel et autres.	1 en acajou, servant les jours de Fêtes.
	1 en noyer verni, pour les simples dim.
	1 en noyer non verni, servant en semaine.
	2 pupitres pour chanter l'Épître et l'Évangile.
Lutrin	1 lutrin en bois, avec petit pupitre de fer attenant.
Porte-châpes hallebardes	2 porte-châpes en bois de chêne.
canne	Hallebarde pour le Suisse, lance dorée.
corbeilles	Canne du Suisse avec une chaîne d'argent entrelacée.
	2 corbeilles pour le pain béni.

## DAIS ET EXPOSITION.

Dais.	1 Dais pour les processions du S <sup>t</sup> Sacrement à 4 pentes, velour de soie, cramoisie, franges, galons fins, payés par la Confrérie de la S <sup>te</sup> Vierge 120 <sup>h</sup> .
	4 cordons avec glands, bois peints en rouge.
Expositions.	Exposition pour les Saluts, velours cramoisi, colonne à bases et chapiteaux dorés, dôme id.
	id. plus petite, ancienne et en damas.

## TENTURES ROUGES.

Tentures rouges.	4 rideaux damas cramoisi, anciens.
	2 gr <sup>ds</sup> rideaux calicot rouge, 3 lés, 5 mètres de haut.
	2 autres à 5 lés, portant 3 mètres de haut.
	2 autres plus petits donnés par M <sup>lle</sup> Chef d'homme.

Toute cette tenture qui sert particulièrement au tombeau du Jeudi saint est le fruit de dons des fidèles recueillis par M<sup>r</sup> Cauvin.

## TAPIS.

- Tapis. 1 grand tapis pour le M<sup>tr</sup>e Autel, servant les jours de Fêtes, donné par M<sup>me</sup> Lainé.  
 3 petits tapis pour l'autel S<sup>t</sup> Mammès, S<sup>te</sup> Genev<sup>ve</sup> et S<sup>t</sup> Gilbert.  
 1 petit tapis pour la marche du maitre-autel servant tous les dimanch. donné par M<sup>me</sup> la Duch<sup>se</sup> de Trévisé.  
 1 tapis pour l'estrade du fauteuil du célébrant.

## LIVRES

- Livres de lutrin. Gros livres notés pour le Lutrin : Antiph. 3 vol., Graduel 4 vol., psautier en parchemin 1 fort vol.  
 Procession-  
 naux  
 Missels 4 processionaux reliés en basanne, 1 doré sur tranche.  
 1 beau Missel relié en maroquin rouge (don en 1845 prix 90<sup>h</sup>).  
 2 Epistoliers reliure de maroquin avec garnitures en cuivre doré (la reliure a coûté 75<sup>h</sup> — don en 1846).  
 1 Missel ancien relié en veau.  
 1 id. plus petit, servant en semaine, relié en vau.  
 Livres de Praône (1), id. pour bapt. Mariages, et Rituel et Cérémonial parisien (achetés en 1844 et 47).

## ORNEMENTS.

- Grands orne-  
 ments  
 drap d'or  
 demi-fin  
 1845. 1 bel ornement en drap d'or, étoffes et galons demi-fin composé de 4 châpes, 2 tuniques, 1 chasuble.  
 1 voile pour le pupitre  
 acheté en 1845, prix 1.500<sup>h</sup>.  
 Une quête fut faite dans l'Église par M<sup>me</sup> la Vicomtesse de l'Escalopier; le produit fut de 370<sup>h</sup>, le reste fut payé par la Fabriq'.
- Ornement de  
 soie jaune. 1 Ornement un peu ancien, en moire de soie jaune, composé de 3 châpes, 1 chasuble, 2 tuniques.
- Ornement  
 fond blanc. 1 Ornement ancien, soie fond blanc chamaré, composé de 2 châpes, 1 chasuble, 2 tuniques, 1 voile de pupitre.
- Ornement in-  
 complet  
 pour les  
 simples dim.  
 Ornement violet. 1 Ornement soie rouge et bl. pour les simples dim. composé de 3 châpes.  
 1 Ornement violet : 3 châpes, 1 chasuble.

(1) Lire Prône.



- Ornement de velour noir. 1 Ornement noir, velour de soie, galons argent fin  
3 châpes, 2 tuniq', 1 chasuble.
- Ornem<sup>t</sup> noir commun. 1 Ornement noir ancien, Damas galons faux  
3 châpes, 1 chasuble.

## CHASUBLES.

- Chasubles. 1 rouge en damas, croix or fin, galons faux (neuve, 1846).  
1 blanche, moire brodée en soie jaune, chiffre de la S<sup>te</sup> Vierge  
donnée par M<sup>me</sup> la Duch<sup>esse</sup> de Trévisé.  
7 chasubles communes pour chaque couleur.

## ÉTOILES.

- Étoiles pasto- 1 très riche fond or brodée en argent fin.  
rales. 1 id. assortie à l'ornement de drap d'or (neuve) or fin.  
1 en moire de soie blanche, fleurs de velour, galons or fin  
donnée par M<sup>me</sup> Jutteau.  
1 ancienne chamarée or et soie (galons et franges or fin).  
2 belles en velour de soie noir brodées et galonnées (argent  
fin).  
1 noire velour galonné de soie.  
1 violette satin.  
1 damas noir, franges et galons soie rouge.  
1 en damas, franges et galons soie jaune pour les sacrements.

## GUIPURES.

Guipures  
Les Églises  
en ont été  
dépouillées,  
faute de les  
apprécier  
convenable-  
ment.

L'on sait avec quelle sorte d'avidité et souvent quel peu de bonne foi les brocanteurs se sont mis à la recherche de ces vieilles dentelles appelées guipures, pour en dépouiller nos Églises; ces objets tombés en vétusté n'étaient pas toujours appréciés; et sous l'apparence d'offres avantageuses, des échanges notablement préjudiciables aux Fabriques ont eu lieu; on offrait des garnitures de tulle, neuves, il est vrai, mais d'une valeur très infime, pour des guipures laissées dans le fond des armoires, et dont le commerce pouvait tirer un grand prix. C'est un véritable rasia exercé depuis quelques années sur les objets les plus précieux de nos sacristies.

D'heureuses chances ont fait retrouver à l'Église de Sceaux deux ou trois de ces objets auxquels j'ai cru devoir consacrer ici quelques notes explicatives, dans l'intérêt de leur conservation.

1<sup>o</sup> Une guipure, jugée très belle et estimée environ deux cent francs par des Experts.

Guipure

Le hasard a rendu l'Église possesseur de ce joli ornement.

réparée pour  
l'autel de la  
St<sup>e</sup> Vierge.

M<sup>r</sup> le Curé voit chez les Sœurs, dans la classe des enfants, une statue de la Vierge, dont le piédestal est orné d'une garniture empesée, remplie de trous ; mais malgré ce négligé, il remarque que c'est un débris d'une fort belle guipure ; il en fait l'observation aux bonnes Sœurs qui s'empresstent de le lui offrir pour l'Église, s'il peut être utilisé ; on cherche dans les chiffons entassés dans une armoire, on retrouve trois ou quatre morceaux pareils ; on les envoie dans une bonne maison de Paris, et ils en reviennent en très bon état, paraissant n'avoir jamais fait qu'un tout bien uni ; c'est une charmante guipure ajustée pour l'autel de la St<sup>e</sup> Vierge, que l'on doit au désintéressement de la Sœur Angadrème ; notre reconnaissance lui est acquise ! (1846).

(Cédée à la Confrérie en 1849).

Guipure  
donnée en  
1845.

2<sup>o</sup> Une autre Guipure, plus haute que la précédente, d'un réseau moins fin, donnée pour l'Église à M<sup>r</sup> Cauvin en 1845 par la V<sup>ve</sup> Drancy ; elle a été restaurée par les soins de M<sup>me</sup> la Desse de Trévisse et sert à la Chapelle S<sup>t</sup> Mammès (elle est estimée environ 100<sup>h</sup>).

Une nappe  
antique.

3<sup>o</sup> Une autre espèce de grosse guipure, ou entoilage, formée de carrés avec points variés à jour ; c'est une grande nappe presque carrée qui peut servir pour orner une crédence, ou un brancard pour le pain bénit (c'est encore un objet précieux par son antiquité).

4<sup>o</sup> Une autre nappe à carrés de filets brodés (1848).

Une guipure  
donnée en  
1848.

Une très belle guipure portant 6 mètres de long sur 28<sup>cent</sup> de haut pour garniture de nappe du maître-autel, donnée par M<sup>me</sup> la Duchesse de Trévisse (1848).

Guipure  
pour  
l'exposition.

Une autre guipure pareille à la précédente quant au dessin portant 1<sup>m</sup> 72 de long sur 18<sup>c</sup> de haut, destinée à garnir la base de l'exposition pour les saluts, donnée par M<sup>me</sup> la D<sup>sse</sup> de Tr. 1848.

Guipure  
pour  
le S<sup>t</sup> S<sup>t</sup>.

Une autre guipure garnissant le petit soc sur lequel on dépose le S<sup>t</sup> Sacrement au moment de la bénédiction, donnée par M<sup>e</sup> de Tr. 1848.

Guipure de  
4<sup>m</sup> de long  
sur 10 c. de  
haut.

Guipure antique portant 4<sup>m</sup> de long — 10<sup>c</sup> de hauteur donnée par M<sup>me</sup> la Duchesse. M<sup>me</sup> Detaitre Institutrice s'est chargée de la faire augmenter en hauteur ; elle sert de garniture de nappe pour le pain bénit.

Guipure  
bas d'aube.

Un très beau bas d'aube, application de fleurs d'ancienne guipure sur gros tulle ; c'est un ancien bas d'aube appartenant à l'Église, qui avait été rejeté comme hors de service ; il m'a été rendu par M<sup>lle</sup> Chefd'homme ; je l'ai fait réparer pour le prix de 80<sup>h</sup> compris les poignets ; il a 3 mètres de tour, 63<sup>c</sup> de hauteur.

## LINGE

Nappes.	Nappes : pour le Maitre-abtel (bonne toile) . . . . .	6
	— de dessous pour le maitre autel . . . . .	4
	— pour les petits autels et banc-d'œuvre . . . . .	13
	— de communion, 4 grandes 2 petites . . . . .	6
	— pour pain bénit . . . . .	2
Corporaux	Corporaux, baptiste fine, 9 grands 4 petits . . . . .	13
Purif.	Purificatoires . . . . .	22
Manuterges	Manuterges . . . . .	30
Amicts	Amicts . . . . .	26
Palles	palles . . . . .	12
Garnitures de nappes.	garnitures de nappes p <sup>r</sup> le maitre autel, tulle . . . . .	3
	id. , mousseline . . . . .	3

LINGE A L'USAGE DE M<sup>r</sup> LE CURÉ

Aubes.	Aubes garnies en tulle brodé . . . . .	4
	— baptiste fine garnies en mouss. . . . .	6
	— toile garnie de mousseline . . . . .	4
	— toile garnitures unies . . . . .	2
Rochets pour M <sup>r</sup> le Curé.	Rochets à manches baptiste fine . . . . .	6
	— — grosse baptiste . . . . .	9
Surplis.	Surplis linon-baptiste, fin . . . . .	2
	Rochets p <sup>r</sup> le sacrist. et chantres . . . . .	8
	Rochets à manches . . . . .	11
	sans manches, toile ou calicot . . . . .	4
	id. pour les clercs, calicot . . . . .	7
	id. id. neufs en 1849 . . . . .	26
	Aubes pour les Enfants de chœur (calicot) . . . . .	26

## SOUTANES DE LA SACRISTIE

Soutanes des chantres et sacrist.	pour le sacrist., chantres et clercs . . . . .	10
	pour les enfants, serge rouge . . . . .	10

## COSTUME DU SUISSE

Costume du Suisse.	Habit à galons de soie, veste, culotte, boudrier, gilet, neud d'épaule, servant les jours de fêtes, achetés 140 <sup>h</sup> (juin 1840). Chapeau garni de plumes, et galon d'or pour les fêtes. Épée avec dragonne, Canne à pomme argenté et chaîne d'argent. Hallebarde dorée. Petit uniforme en mauvais état, surtout le chapeau et bau- drier.	
-----------------------	---	--

## ANCIEN INVENTAIRE, AVANT 89.

Ancien  
inventaire en  
1777.

L'on possède dans les Archives de la Fabriqu' un ancien Inventaire daté du onze Août 1777 en présence de M<sup>r</sup> de Fraissy Curé, et de MM<sup>es</sup> les Marguilliers.

L'Article Sacristie renferme une description assez remarquable des objets de prix que possédait alors l'Église.

Croix d'argent, bâton canelé en fleurs de lys aussi en argent portant sept embarres

deux petites Croix d'argent

2 chandeliers d'Acolytes d'argent

2 plats d'argent, l'un aux armes du Duc du Maine, l'autre à deux blasons

1 instrument de paix en argent, 2 burettes en argent

2 Encensoirs de 9 pouces de haut et leurs chaînes de 3 p. 1/2 en argent

1 boîte en argent servant à mettre les petites hosties, 4 pouces de large

1 petit ciboire en argent, 8 pouces de haut

Un autre ciboire dans le tabernacle, en argent, 8 p. de haut sur 4 p. 1/2 de large, relevé d'ornements

1 boîte d'argent pour les grandes hosties, 4 p. 1/2 sur 2 p. 1/2, garnie d'une poignée et de sa robe d'étoffe d'or

Boîte aux St<sup>es</sup> huiles en argent, carée de 3 p. sur 3

1 soleil d'argent, de 22 p<sup>s</sup> garni de son piédestal, et un diamant rouge dessus

3 calices d'argent de 9 p<sup>s</sup> de haut, patène de 5 p<sup>s</sup>

1 calice en vermeil portant 11 p<sup>s</sup> 1/2, 4 p<sup>s</sup> de vase

Une coquille en argent pour les bapt. de 5 p<sup>s</sup> sur 2.

L'inventaire contient aussi plusieurs ornements à galons or fin.

Tous ces objets en argent, et les ornements furent portés à la Convention en 93 et perdus pour l'Église.

Inventaire en  
1817.

On trouve dans le Reg. des Délibér. un Inventaire fait sous M<sup>r</sup> Martinant de Préneuf — 16 x<sup>bre</sup> 1817.

## TABLE DES MATIÈRES

---

	Archives de la Fabrique.....	85
	du Royaume .....	89
Autels	Maitre-Autel .....	93
	de la Ste Vierge.....	95
	de St Mammès .....	100
	des Fonts.....	96
	du Sépulchre .....	97
Bas-chœur	Ce qu'il coûtait anciennement.....	72
	actuellement .....	71
Catéchisme	Durée, nombre d'enfants.....	79
Chaises	Revenu anciennement.....	48
	id. actuellement, mode de perception.....	48
Châsse	de St Mammès; sauvée des flammes .....	100
Cimetière	Ancien; moderne.....	32
	Sépultures dans l'intérieur de l'Église.....	32
Cloches	de l'Angelus (Ant <sup>te</sup> Champin).....	98
	grosse (Élisabeth).....	99
Confréries	du St Rosaire, son institution.....	75
	de la Ste Vierge .....	75
	Revenus depuis 1820.....	75
	Inventaire actuel .....	76
	Principales dépenses depuis 1820 .....	77
	Confr. de St Mammès .....	78
Curés et vicaires	Nominations depuis 1399 .....	57
	Revenus (anciennement).....	53
	id. (actuellement).....	55
	ancienne maison des Vicaires.....	39
Écoles	pour garçons, filles, Salle d'Asile.....	80
Église	Fondation de la 1 <sup>ère</sup> .....	19
	Patron .....	8 et 9
	Reconstruction .....	20
	Dédicace.....	21
	Description et Dimensions.....	24
	Emploi pendant la Révolution.....	22
	Inscriptions dans l'intérieur .....	35
	Sacristie.....	27
	Chapelles particulières, anciennement .....	29
État religieux	et moral.....	73
Fabrique	Ses revenus anciennement.....	41
	id. actuellement.....	44

	Conseil de Fabrique.....	70
	Fondations qu'elle possède.....	47
Grilles	du chœur, du sanctuaire, des Fonts.....	95
Groupe de marbre	Baptême de N. S. au Maître Autel.....	14 et 93
	son origine, époque où il fut accordé.....	14
Guipures	Énumération de plusieurs guipures.....	105
Inventaire	antérieur à 89.....	108
	actuellement.....	93
Linges	d'autel et autres.....	107
Livres	du lutrin et autres.....	104
Lustres	les quatre.....	101
Mobilier	Banc des Autorités; banc-d'œuvre.....	95
	Chandeliers et objets de cuivre.....	102
	Chaises.....	48
	Confessionnaux.....	95
	Stalles.....	94
Œuvres de charité	Charité dans les temps anciens.....	82
	Œuvre de la Miséricorde.....	81
Ordonnances	relatives à diverses fondations.....	44
Orgue	acheté en 1767.....	97
	sauvé en 93.....	97
Pain béni	.....	49
Presbytère	vendu en l'an VII.....	37
	rendu par Testament en 1837.....	37
Reliques	de S <sup>t</sup> Mammès.....	7 et 91
Sceaux	Origine et divers noms du pays.....	5 et 63
	Baillage-Baronnie.....	9
	Domaine sous Colbert.....	9
	id. sous la Duchesse du Maine.....	10
	Le parc ancien; description.....	13
	Le Château ancien.....	14
	Vente du Domaine.....	11
	Objets d'arts transférés.....	11
	La Ménagerie.....	12
	Les Eaux, société.....	12
	Chemin de fer, son inauguration.....	74
	Population à diverses époques.....	17
Tableaux	Énumération.....	101
Tarif	des Convois et Mariages.....	50
Tentures	rouges pour le tombeau.....	103
Tapis	pour les sanctuaires.....	104
Vases sacrés	Calices, burettes, ampoules en argent.....	102
Vitreux peints	Acquisition et placement.....	26

RAOUL DE BROGLIE

---

## LE DUC DU MAINE

SA JEUNESSE, SON ÉDUCATION

---

Louis-Auguste de Bourbon, Duc du Maine, était le second des sept enfants, nés de Louis XIV et de Blanche-Athénaïs de Rochecouart-Mortemart — et en resta l'aîné par la mort précoce de celui qui l'avait précédé.

Sa mère lui écrira quelques années plus tard :

« De quelque côté que l'on vous regarde, on vous trouvera la noblesse, du courage et de l'esprit. C'est une singularité bien avantageuse. . . . » et elle ajoute : « Vous vous êtes heureusement sauvé du mélange du sang qui arrive d'ordinaire *aux gens de votre espèce* ».

Langage étonnant que tient à son fils une mère qui est cependant bien pour quelque chose dans la propagation de cette « espèce. »

Le Duc du Maine était donc un enfant doublement adultérin — la Reine ne mourra en effet qu'en 1683 ; et Monsieur de Montespan survécut jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais, aux yeux de tous ses contemporains, il ne subsistera pour lui qu'une *seule* origine — il est le FILS DU ROI.

Ce fut en tous les cas l'avis de la veuve du poète Scarron — à qui le Duc du Maine fut, — ainsi que ses frères et sœurs — confié dès sa naissance. Par une distinction assez subtile pour libérer sa conscience, Madame de Maintenon entra *au service du Roi* et non à celui de la maîtresse. Elle s'était convaincue — avec un peu d'efforts — que tous les enfants du souverain appartaient à la France, et qu'en leur consacrant son activité, elle se dévouait également au pays.

C'est ainsi que le jour même où il vint au monde — 31 mars

1670 — le duc du Maine fut remis à Madame de Maintenon. Au milieu de la nuit, Lauzun le fit disparaître du château de St-Germain, où il était né — avec les plus grandes précautions, — car le Roi dérobaît alors soigneusement au public le spectacle de ses amours illégitimes. La peur du scandale était si grande que, raconte la Grande Mademoiselle : « on n'eut pas le temps de l'emmailoter ; on l'entortilla dans un linge ; Lauzun le prit dans son manteau et le cacha, et l'emporta dans un carrosse. Il mourait de peur qu'il ne criât. »

Madame de Maintenon s'attacha très rapidement au Duc du Maine. Dès les débuts, elle lui voua une affection sans bornes — une affection vraiment maternelle — dont elle prévoyait dès 1674 tous les dangers et qu'elle analysait avec finesse.

« Je sens — écrit-elle à l'abbé Gobelin, son confesseur — avec beaucoup de douleur que je n'aime pas moins cet enfant que je n'aimais l'autre » (la sœur aînée du duc du Maine morte âgée de 3 ans), et cette faiblesse me met en si mauvaise humeur que j'en ai pleuré tant que la messe a duré ; rien n'est si sot que d'aimer avec cet excès un enfant qui n'est pas à moi, dont je ne disposerai jamais, et qui ne me donnera dans la suite que des déplaisirs qui me tueront et qui déplairont aux gens à qui il est. »

Quels que soient les mobiles qui la lui aient fait accepter, la situation de Madame de Maintenon, à la fin de l'année 1674, était peu enviable. Après le duc du Maine, naquirent le Comte du Vexin, puis M<sup>lle</sup> de Nantes — et la progéniture issue de Louis XIV et de M<sup>me</sup> de Montespan se trouvait dans le plus lamentable état.

« M. le duc du Maine est un objet de pitié » écrit-elle encore à l'abbé Gobelin ; « il a la fièvre quarte, un grand rhume et un abcès au derrière qui lui fait de grandes douleurs et que je partage en mère très sensible » (1 décembre 1674).

« M. le duc du Maine a la fièvre double quarte ; M. le comte du Vexin a un vomissement et un dévoiement et mademoiselle de Nantes vient de retomber malade ; je me partage entre eux et les sers comme une femme de chambre, parce que toutes les leurs sont sur leurs dents » (8 décembre).

Le duc du Maine était né droit et bien fait, et le demeura jusqu'à l'âge de trois ans, époque à laquelle ses grosses dents lui percèrent, en l'agitant de convulsions si terribles, qu'une de ses jambes se retira beaucoup plus que l'autre. M<sup>me</sup> de Maintenon le conduisit à Anvers, consulter un empirique renommé, qui ne réussit qu'à lui faire traîner la jambe sans la fortifier. On recourut ensuite à un Médecin Anglais, qui épouvanta l'entourage par la quantité des remèdes que le malade dut avaler.



« Le pauvre enfant », conclut M<sup>me</sup> de Maintenon, « est entre les mains des médecins et des chirurgiens ; la moitié suffirait pour le faire mourir. »

C'est alors qu'arriva opportunément la rumeur des bienfaits des eaux de Barèges.

Samuel Cottereau du Clos, les ayant analysées, rapporta que : « séparément évaporées, elles se couvraient à la surface d'une pellicule grisâtre, subtile, avec de petits flocons roussâtres qui nageaient au milieu... » et que « le peu de sel qu'elles contenaient avait du rapport avec le sel commun, considéré selon le mélange de ces deux portions, en sorte que la seconde qui a de l'acidité, surpasse en quantité la première qui n'en a point. »

Bien plus que sur de tels éclaircissements, on pouvait heureusement compter sur les indications de Fagon, qui — alors simple démonstrateur des plantes médicinales au Jardin du Roi — avait suivi son maître Tournefort sur les pics les plus escarpés des Pyrénées, à la recherche de la flore pyrénéenne.

Ce fut Fagon — émerveillé par les guérisons qu'il avait constatées — qui prescrivit au Duc du Maine les eaux de Barèges avec une telle instance, que l'on tenta cependant l'essai d'un remède, que son éloignement devait prohiber.

## VOYAGE DE BARÈGES

Il fallut 52 jours pour franchir les 800 kilomètres qui séparent Versailles de Barèges. Le trajet parut un peu long, même pour l'époque — : « Je fus moins longtemps à aller à l'Amérique » — constate avec épuisement Madame de Maintenon qui, âgée de dix ans, avait suivi son père nommé gouverneur de l'île Marie-Galante.

Deux étapes divisaient la journée : l'une de trois heures, le matin — et une autre aussi longue après le déjeuner.

L'enfant royal se trouvait dans une calèche avec sa gouvernante ; derrière était un carrosse avec l'aumônier, 3 femmes et six valets de chambre vêtus de livrée jaune relevée de galons cramoisés. Il y avait en outre deux fourgons et toutes sortes d'officiers à cheval. Le train était de 40 personnes, sans compter les dragons de l'escorte.

Le soir, M<sup>me</sup> de Maintenon faisait monter les deux lits dans la même chambre, car elle voulait toujours avoir le petit prince sous les yeux — : « M. le duc du Maine est d'une très délicate compagnie », écrit-elle « il a besoin de soins continuels et la tendresse que j'ai pour lui me les rend agréables. »

L'humeur de l'aumônier, l'abbé Daudin, varie avec l'hôtellerie où les repas sont préparés. M<sup>me</sup> de Maintenon entend la messe le matin avant de partir, afin de lui faciliter le déjeuner ; car « il se pique d'avoir le sang chaud et l'estomac dévorant. » « Je ne sais ce que fait son estomac, ajoute-t-elle, mais je sais bien qu'il dévore. Il lui a pris tantôt un saignement de nez pendant son oraison mentale, qui l'a bien effrayé. »

Le voyage ne fut qu'une longue série d'ovations et de manifestations triomphales. Le duc du Maine avait été légitimé en 1673, et il fut reçu partout, dit un contemporain, « comme le Roi ».

A Blaye, les carrosses furent abandonnés pour un bateau à 40 rameurs, magnifiquement orné, qui, au milieu de barques en fêtes, les unes pleines de violons, les autres de trompettes, remonta la Garonne jusqu'à Bordeaux — où une réception magnifique était préparée. Les canons du Château-Trompette tonnent, ainsi que ceux des vaisseaux de guerre. Une infinité de peuple est sur le bord de l'eau et acclame le duc du Maine aux cris de « Vive le Roi ». Le prince fut reçu par le M<sup>al</sup> d'Albret, par le duc de S<sup>t</sup>-Simon, père du mémorialiste — ce dernier, son plus mortel ennemi par la suite, était né au mois de janvier de la même année. Puis, après avoir été harangué par tous les jurats et capitouls, le duc du Maine monta dans son carrosse, qui était suivi par une centaine d'autres.

Le duc du Maine passa par Tarbes, où, bien qu'il n'habitât qu'à huit lieues de là, quelqu'un ne se dérangea pas pour venir le voir, parce qu'il n'en avait aucune envie : c'était le mari de sa mère, le M<sup>is</sup> de Montespan.

Après avoir assemblé les siens et fait à sa femme des funérailles magnifiques, il manifestait le plus bruyamment possible sa mauvaise humeur — spécialement en insultant le sous-bayle de Perpignan et les gens de sa compagnie.

De Tarbes à Barèges, il n'y avait alors qu'une seule route, qui passait par Bagnères-de-Bigorre et la vallée de Campan.

Barèges était un vallon presque inaccessible à qui l'éloignement avait valu son nom ; car Barèges en celtique veut dire « Bar », vallée ; et « edge » caché, étroit.

Le seul moyen de pénétration passait par le col du Tourmalet, à plus de 2000 mètres de hauteur : c'était un chemin muletier.

Des chaises attendaient et des montagnards hissèrent sur leurs épaules l'enfant royal et sa gouvernante, « comme les châsses que l'on porte aux processions ». A la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, 30 sous indemnisaient ceux qui, pendant sept lieues de marche, portaient avec des brancards, les impotents et les femmes qui avaient recours à eux.

Dix jeunes gens, choisis parmi les meilleures familles de Bagnères, faisaient escorte au duc du Maine. Un quarteron de poudre permettait à chacun des hommes de saluer de temps en temps par des salves le cortège royal dans ces montagnes éloignées — non sans accroître les terreurs de l'aumônier. Il poussait des cris d'effroi, lorsqu'il côtoyait les précipices, surplombait le torrent, franchissait les ravins — et l'on devine les émotions, dans lesquelles le pauvre abbé Daudin arriva au terme de son pénible voyage.

Le duc du Maine vint pour la 1<sup>re</sup> fois à Barèges, à l'âge de 5 ans, en 1675. Il y retourna en 1677 et en 1681.

M<sup>me</sup> de Maintenon lui fit suivre avec ponctualité le traitement qui lui était ordonné : des bains, des douches et un régime.

Écartant l'infinité de flocons blanchâtres dont les eaux de Barèges sont recouvertes, elle plongeait dans les eaux chaudes à l'odeur d'œufs-couvés, les plaies purulentes et les jambes presque paralysées de l'enfant royal.

A la paralysie infantile, dont avait été frappé le Duc du Maine, était venu s'ajouter une fistule, qu'il tenait sans doute, par hérédité, de Louis XIV.

Pendant le second séjour, en 1677, l'état du Duc du Maine fut extrêmement grave. Il fut pris de tels accès de fièvre, qu'on crut ne pas pouvoir le sauver.

M<sup>me</sup> de Maintenon se donna à la lutte avec l'acharnement du désespoir — guettant les moindres améliorations, épiant les défaillances de la science pour y suppléer par son ingéniosité, elle opposa aux attaques de la maladie une énergie qui finit par sauver le petit être auquel elle avait dévoué sa tendresse.

S<sup>te</sup> Beuve s'est demandé si M<sup>me</sup> de Maintenon avait aimé ? « Il n'y eut pas, dit-il, un seul moment d'abandon de cœur dans toute sa vie : là est le secret de l'espèce de froideur qu'elle inspire... »

Le duc du Maine a cependant fait connaître à sa gouvernante toutes les nuances de l'amour maternel. Elle a, au dire de la D<sup>esse</sup> d'Orléans, « aimé ce gamin boîteux, comme si c'était son propre enfant ». Au cours de ses lettres elle proclame ce sentiment. Elle redit sans cesse « son extrême tendresse pour le petit duc », « sa passion qui ne diminue point » ; enfin, tout témoigne sans arrêt la constance d'une sollicitude, à la suite de laquelle s'effectua en la personne du duc du Maine une véritable résurrection.

Toute histoire a sa légende et les séjours du Duc de Maine à Barèges ne font pas défaut à cette règle. M<sup>me</sup> de Maintenon, pour distraire les princes légitimés, avait l'habitude de les laisser

jouer avec d'autres enfants. Aussi, les enfants de la vallée de Barèges vinrent-ils jouer avec le Duc du Maine : entr'autres, une fillette du village d'Esterre, Bertrande Delaly, qui venait faire pâître ses troupeaux sur les pentes du hameau de Lienz.

Sur ces données, un ecclésiastique de la région, l'abbé Théré, sous le pseudonyme de Louis de Campus a édifié, il y a une quarantaine d'années, un véritable roman. Entre « Mainy » et « Trany » (diminutif en patois de Bertrande-Bertrana) — entre le Fils du Roi et la bergère — se serait ébauchée une longue idylle.

Un dimanche, pendant la messe, la fillette, qui se trouvait auprès du Duc du Maine, aurait jeté des regards émerveillés sur les habits chamarrés du petit prince. Celui-ci laissa sa main par dessus le bras du fauteuil, alla à tâtons cueillir la main amie et la garda sous son mantelet.

« La fille est rayonnante », continue le narrateur; « elle détache ses yeux de l'autel pour les porter vers le petit roi, qui la retient prisonnière, — et leurs regards se dirent de douces choses enfantines, comme doivent s'en dire là-haut les asphodèles, ces lys blancs de nos monts, lorsque le vent rapproche leur corolle. »

M<sup>me</sup> de Maintenon serait naturellement venue à l'encontre de ce sentiment. L'abbé Théré a écrit à ce sujet des vers en patois du pays — dont voici la traduction :

...Je me souviens d'une fille.  
 Au fils d'un grand Roi elle plut.  
 Malade et faible, il pleurait,  
 Le petit prince, quand voulut  
 Sa gouvernante, avec raison,  
 Les deux enfants qui tant s'aimaient  
 Séparer. — Mais elle ne put.

Ne pouvant se résoudre à quitter Trany, le Duc du Maine aurait insisté pour qu'elle revînt à Versailles avec lui. Il aurait même voulu l'épouser; mais devant l'opposition formelle du Roi, il la destina à Arnaud de Gontaud : le meilleur de ses amis. Le seul désir que Trany émit pour ce mariage, c'est qu'il fût béni par le curé de Barèges.

Louis de Campus fait un tableau saisissant de l'arrivée de ce pasteur montagnard — impressionnant par son austérité la cour volage de Louis XIV. Comme on l'a vu, l'abbé Théré ne manque pas de poésie et encore moins d'imagination. Avant la cérémonie du mariage, Louis XIV se serait présenté à la sacristie. Là, il félicita le curé de Barèges — et pour que le secret en

fût gardé à jamais, il fit bénir séance tenante, par le curé de Barèges, son mariage avec M<sup>me</sup> de Maintenon.

La vérité, c'est cependant que Bertrande Delaly est morte dans sa propriété de Sceaux, le 24 janvier 1743, âgée de 72 ans, veuve d'Arnaud le Gontaud d'Augères, M<sup>al</sup> Gén<sup>al</sup> des logis des gardes suisses et commissaire gén<sup>al</sup> des maisons et finances du Prince de Dombes.

Dans l'acte de décès du Duc du Maine, on trouve parmi ceux qui ont suivi son cercueil — dans le registre des sépultures de la paroisse de Sceaux :

« Henri d'Auger, chevalier de l'ordre militaire de St-Michel, contrôleur général de la Maison du Duc... »

Étant donné ces fonctions, Henri d'Auger est sans doute l'époux de Bertrande de Laly.

Grâce à l'obligeance de M. Lemaitre, j'ai pu retrouver également le testament de Bertrande Delaly. On n'y trouve aucun détail sur son enfance.

Aussi, si dans vos recherches, Messieurs, vous trouvez quelque document concernant Bertrande Delaly, je vous serais reconnaissant pour tout éclaircissement qui pourrait percer l'obscurité qui plane sur la destinée de celle, qui, par sa gentillesse et sa grâce, a distraité le Duc du Maine des souffrances qu'il avait à supporter à Barèges.

## LE DUC DU MAINE

PERSONNALITÉ. — Quelle était donc la personnalité de cet enfant, qui avait su s'attacher si fort l'affection de M<sup>me</sup> de Maintenon ?

Le Duc du Maine n'avait gardé de la beauté Mortemart que les cheveux blonds. Pour le reste il ressemblait beaucoup à son père ; il était tout à fait du type Bourbon — dont il possédait le nez busqué, la bouche aux lèvres épaisses. Toutefois, il avait les yeux bruns, au regard franc — qui éclairaient un visage rieur.

Lorsqu'il fut si malade, en 1677, M<sup>me</sup> de Maintenon s'était écriée :

« Me voici donc à envisager sa mort ! Et pour comble de désespoir, c'est la plus jolie créature du monde, et qui surprend 20 fois le jour par son esprit ! »

De l'esprit : tel est le trait dominant de son caractère.

M<sup>me</sup> de Maintenon y reviendra souvent : « Il ne parle

jamais, dit-elle, qu'il ne charme et n'étonne ». Racine s'en est également aperçu ; il écrit dans un madrigal :

Il est déjà tout plein de l'esprit de son Père  
Et le feu des yeux de sa mère  
A passé jusqu'en ses écrits.

Poésie que M<sup>me</sup> de Maintenon traduit d'une façon plus positive : « Il est plein de discernement qu'il tient du Roi, et de dénigrement qu'il tient des Mortemart. »

Cet esprit n'avait évidemment pas échappé à la grand'mère très tendre qu'était M<sup>me</sup> de Sévigné, toujours à l'affût de ce qui pouvait lui rappeler ses petits-enfants.

« M. du Maine — écrit-elle à M<sup>me</sup> de Grignan en 1676 — est un prodige d'esprit ; aucun ton, aucune finesse ne lui manque. Il était, il y a quelques jours, sur le canal dans une gondole où il soupaît fort près de celle du Roi : on ne veut point qu'il l'appelle « mon papa » ; il se mit à boire et follement s'écria : « A la santé du Roi, mon Père ! » et puis se jeta en mourant de rire sur M<sup>me</sup> de Maintenon. »

Une autre fois, il s'en prit au gouverneur du G<sup>d</sup> Dauphin, célèbre parmi les enfants royaux pour l'abondance des châtimens corporels qu'il leur administre.

« Il en veut comme les autres à M. de Montausier », continue M<sup>me</sup> de Sévigné ; « il le voyait un jour passer sous ses fenêtres avec une petite baguette qu'il tenait en l'air ; il lui cria : « Monsieur de Montausier ! toujours le bâton haut ! » Mettez-y le ton et l'intelligence, vous trouverez qu'à six ans, on n'a guères de ces manières-là : il en dit tous les jours mille. »

Ce fut cette vivacité, qui désigna le duc du Maine à l'affection particulière de son père. Louis XIV n'avait pas, en effet, dit M<sup>me</sup> de Maintenon, « de grand ragout en tout ce qui l'environnait ». Le Dauphin était frappé d'une décourageante apathie : au témoignage de Bossuet, on ne pouvait en tirer trois paroles et les services rendus à la couronne par le Frère du Roi témoignaient de plus d'ambition que de dévouement.

Malheureusement, le fils préféré n'était pas légitime et aucune éventualité ne permettait de l'appeler à gouverner le royaume qu'il semblait devoir diriger mieux qu'un autre. Dès son jeune âge, le duc du Maine sentit la fausseté de sa situation. M<sup>me</sup> de Maintenon, le reprenant tout enfant d'être haut et fier, lui dit : « Voyez le Roi ! personne à la cour n'est si poli que lui ; il n'est point pointilleux comme vous. » — « Ah ! dit le jeune prince, « c'est qu'il est sûr de son rang et que je ne le suis pas du mien. »

Dans cette phrase, tient son existence. Incertain de sa destinée de bâtard, il tentera les possibilités qui se présenteront à lui par les deuils imprévus qui accableront la couronne : la mort du G<sup>d</sup> Dauphin, celle du Duc de Bourgogne, puis celle du Duc de Berry. Le Roi, aveuglé par son affection, bouleversera pour lui les lois immuables de la monarchie. Après avoir été égalé en tout aux princes légitimes, l'infirmes de Barèges sera déclaré habile à succéder au trône, puis destiné à la direction prépondérante du conseil de régence, — jusqu'à ce que vienne la déchéance, jusqu'au lit de justice de 1718, qui le réduira à ses anciens privilèges de pairie.

L'éloignement du trône du duc du Maine n'est d'ailleurs pas à déplorer. Il ne tenait pas de son père l'ascendant sur les hommes, qualité primordiale du commandement. Timide et craintif, il s'inclinait, même s'il avait raison, devant des caractères plus accentués que le sien. « Ne craignez point de vous familiariser avec lui », écrira M<sup>me</sup> de Maintenon à son gouverneur ; « il vous craindra assez dès que vous prendrez un visage sérieux. »

La postérité retiendra de lui qu'il était surtout un prince faible, dont la volonté n'était à hauteur de l'intelligence. Il devait toujours subir l'influence d'une personnalité plus forte que la sienne.

Aussi, malgré l'infériorité de sa santé dans le temps de son enfance, *sa personnalité trouva un épanouissement* qu'elle ne connut jamais plus tard.

C'est l'époque des « œuvres d'un auteur de sept ans », où l'on rencontre le climat des enfances heureuses.

Sous le Titre d' « œuvres diverses d'un auteur de sept ans », furent réunis quelques devoirs, des lettres, des maximes et des études du Duc du Maine. Cet ouvrage fut publié à une dizaine d'exemplaires, d'une très belle impression, et offert seulement à la famille royale, ou à son entourage très proche.

Voici une lettre qui témoigne, en effet, de l'enjouement et de la bonne humeur du petit prince.

On peut en juger par celle adressée à M<sup>me</sup> de Montespan :

« J'ai été fort aise, ma belle Madame, quand j'ai vu que vous vous souveniez de votre petit Mignon. Vous savez le goût que j'ai pour avoir des lettres, et je suis ravi d'en avoir une de votre belle main et toute pleine de caresses.

Je m'en vais écrire au petit de Rochefort [fils de la Maréchale] — mais j'ai commencé par vous, parce que mon cœur me dit beaucoup de choses pour vous.

Je vous prie, Madame, d'empêcher que le Roi n'oublie

Le Mignon.

ÉTUDES. — Les « Œuvres d'un Auteur de 7 ans ne contiennent pas que des lettres, mais aussi *des devoirs*, qui nous font connaître le niveau des études d'un jeune prince.

Pendant toute la durée du voyage à Barèges, le Duc du Maine avait été astreint à lire la vie de César — et une fois arrivé, celles d'Alexandre et de Pompée.

Ne pouvant se résoudre à se servir des exemples qu'on lui donnait pour apprendre à écrire, le Duc du Maine s'avisa de lui-même de faire des extraits des livres qu'il avait lus — et de faire des discours sur « ce qui lui venait en fantaisie ». Ces courtes histoires lui servaient ensuite de modèles d'écriture.

Le souci de l'éducation perce le plus souvent dans le choix de ces récits. Le temps de la Fronde n'est plus, où il fallait enseigner que « l'hommage est dû aux Rois » et « qu'ils font tout ce qu'il leur plaît ». Le pouvoir était bien établi, et les flatteries des courtisans ne cherchaient que trop à en persuader les privilégiés des grandeurs.

On devine, au contraire, que c'est à la vigilance de M<sup>me</sup> de Maintenon, que le Duc du Maine dut de retenir les traits suivants :

« On amena à Pyrrhus deux jeunes hommes qui avaient mal parlé de lui ; il les interrogea lui-même, en leur disant : « Est-il vrai que vous avez dit des choses outrageuses de moi ? » — « Oui, Sire » répondit l'un, « et nous en eussions bien dit davantage si le vin ne nous eût manqué. » — « Le Roi se mit à rire et leur pardonna. »

Et plus loin. — « Les flatteurs d'Antoine se servaient avec lui d'une liberté affectée de le railler, et en même temps entassaient flatteries sur flatteries ; — ils se servaient de cette manière, pour qu'il ne se dégoûtât pas ; parce que, malgré notre amour-propre, il n'y a personne qui ne se lasse des louanges trop grossières. »

Les histoires retenues par le Duc du Maine sont intelligentes et pleines de pittoresque. Les plus réalistes sont naturellement celles qui ont frappé davantage son imagination.

Je m'excuse d'avance, Messieurs, de la crudité de certains termes. Mais, lorsqu'on songe que ces récits ont été publiés sous les auspices de M<sup>me</sup> de Maintenon, de Racine et de Boileau — pour être offerts au Roi et à la Reine — leur lecture est une étude des mœurs de l'époque, qui n'est pas sans intérêt.

Exemple, l'histoire de Thimocléa — « Alexandre ayant pris Thèbes, il la donna au pillage. Un capitaine entra dans la maison d'une dame nommée Thimocléa. Il lui demanda, si elle n'avait point d'argent caché. Elle lui répondit qu'elle avait jeté ce qu'elle avait de plus précieux dans un puits. Il s'y fit mener,



et comme il se penchait pour regarder au fonds, elle le jeta dedans, et l'y assomma par beaucoup de pierres.

« Peut-être que vous m'en demanderez la raison : c'est qu'il l'avait violée. »

Tout simplement. Cette histoire n'est pas unique, et le jeune Duc du Maine nous paraît assez bien renseigné pour son âge. Il sait que Galéas, duc de Milan, eut deux filles : une légitime et une naturelle (il est vrai qu'il est assez bien placé pour faire cette distinction). Il sait encore qu'on est malade par des excès de vin ou de débauche, et que, si Marc-Antoine « aimant Cléopâtre d'un amour excessif lui fit mille biens, ce n'était pas, comme vous pourriez le croire, de l'argent, c'étaient des royaumes qu'il lui donnait. »

Toutefois, le récit conserve le plus souvent une expression ingénue.

« Talestris, reine des Amazones, touchée de la réputation d'Alexandre, alla le trouver pour le prier qu'elle pût avoir un enfant de lui. Il donna 13 jours à cette affaire et elle s'en retourna fort contente. »

De qui Louis-Auguste de Bourbon tenait-il toutes ces jolies choses ? M<sup>me</sup> de Maintenon n'avait sans doute pas eu besoin de parfaire son éducation sur ce sujet, mais seulement d'éclairer ce que l'ambiance de la cour, et les indiscretions des domestiques lui avaient appris.

Au grand mécontentement de sa gouvernante, il aimait le soir en se couchant, à badiner avec le personnel ; et il n'y a qu'à lire le Journal d'Héroard, valet de chambre de son grand père Louis XIII, pour être édifié sur les conversations qu'il pouvait avoir.

PRÉCEPTEURS. — Sous la direction de qui le Duc du Maine avait-il fait les brillantes études que l'on vient de voir ?

Le premier précepteur du Duc du Maine fut l'Abbé *Le Ragois*, qui lui faisait lire la vie d'Alexandre et de Pompée.

Il est l'auteur d'une « Instruction sur l'Histoire de France et Romaine », ouvrage d'une érudition très ennuyeuse.

Aussi, quel n'a pas été mon étonnement, lorsqu'à la B. N., je n'ai pas compté, dans le catalogue, moins de 128 Éditions différentes de « l'Instruction sur l'Histoire de France et Romaine », et elles n'y sont pas toutes !

L'explication, c'est que, sous la Restauration, tous nos grands pères ont eu comme manuel cet ouvrage, terminé par MM. Moustalon et Louis de Foris.

L'abbé *Le Ragois* était tout dévoué à M<sup>me</sup> de Maintenon et à son Souverain. Les continuateurs ont été inspirés du même loyalisme que le digne précepteur du Duc du Maine.

En tête du volume, se trouve une liste des Rois qui ont régné sur la France.

Au 67<sup>e</sup> Roi : Louis XVI succède en 1793 le 68<sup>e</sup> Roi : Louis XVII.

En 1795 monte sur le trône le 69<sup>e</sup> Roi Louis XVIII, qui règne 29 ans, jusqu'en 1824.

Napoléon a complètement disparu.

Le livre est disposé par questions et réponses, à l'imitation des catéchismes.

A la demande : « Quelle idée eut-on en France de l'entreprise de Bonaparte ? »

M. Moustalon répond : « On était persuadé qu'il ne s'emparait du Gouvernement que pour le remettre à nos princes légitimes ; mais on fut bientôt cruellement désabusé. Avec ses talents, cet homme pouvait tout sauver ; il pouvait se faire un nom immortel en replaçant les Bourbons sur le trône. »

Avec *Urbain Chevreau*, un tout autre genre. Urbain Chevreau était de l'école de La Bruyère et de Vauban — favorable aux idées nouvelles.

Il est l'ennemi des flatteurs, et s'adresse en vers au Duc du Maine, avec crudité, et lui dit sans ménagement ce qu'il croit être la vérité.

Car ceux de votre qualité  
Ne sont pas sujets à l'entendre.

.....

Mais comme vous croyez être tous infaillibles  
Vous ne cherchez que des admirateurs ;  
Et quoique vos défauts ne soient que trop visibles,  
Pour vous les déguiser, vous aimez des flatteurs !

Bien plus nouveaux encore sont les sentiments qui ont inspiré cette apostrophe le 26 avril 1684, au Duc du Maine, âgé de 14 ans, allant accompagner le Roi pour terminer le règlement des places de la frontière et s'emparer du Luxembourg.

Ne vous plairez-vous plus que dans les cimetières  
Vous qui n'aimiez que les appartements ?  
O cruelle et maudite rage !  
Que vous ont fait l'Ibère et le Germain ?  
Faut-il pour témoigner que l'on a du courage  
Être altéré de sang humain ?

.....

Leur humeur n'est pas si revêche  
Qu'ils n'aient comme vous et la chasse et la pêche,  
Les montres, les bijoux, le jeu, la nouveauté ;  
Les fruits délicieux, le vin frais en été,  
La musique, la bonne chère,  
Les dames et l'oisiveté.

Il ne faudrait pas juger Urbain Chevreau d'après ces seuls vers — qui en font l'ancêtre des pacifistes — d'ailleurs totalement ignoré d'eux.

C'était un homme aimable, facile, d'infiniment d'esprit. Il nous donne d'ailleurs avec franchise le secret de son peu d'ardeur pour les exploits militaires :

Hé ! Quoi donc ! pour tenir quelque rang dans l'histoire  
 Irai-je porter mon museau  
 Où l'on casse et tête et mâchoire ?  
 Seigneur ! j'aime beaucoup la gloire  
 Mais j'aime encore plus ma peau.

Urbain Chevreau vint à Barèges en 1681 et il s'y trouva avec *Caton de Court*.

Caton de Court était un homme qui planait dans les sphères de l'érudition universelle. Numismate, historien, géographe, mathématicien, artiste, il était, écrit Dangeau, « un des plus savants hommes du monde... » Des 24 heures du jour, il en consacrait 20 à l'étude, ce qui fait « dresser » les cheveux de M<sup>me</sup> de Maintenon. Il savait « l'hébreu, l'arabe, le grec, le latin, l'italien, l'espagnol, l'anglais et l'allemand, outre le français qu'il possédait dans la dernière perfection. »

L'abbé Le Ragois, Chevreau et Caton de Court représentent dans l'éducation du Duc du Maine l'enseignement littéraire : ce qu'on appelait autrefois les Humanités.

Restait la philosophie, qui — lorsque le Duc du Maine fut âgé de 15 ans — lui fut enseignée par l'*Abbé Genest*.

L'*Abbé Genest* n'était pas un Adonis, mais sa laideur n'était pas déplaisante. Elle était relevée par un nez immense, un de ces nez prodigieux qu'il faut avoir vu pour y croire. Ce nez était le sujet de plaisanteries intarissables. Le duc de Bourgogne le voyait partout ; il ne pouvait prendre un crayon sans qu'il se profilât au bout !

De son côté, le Duc du Maine faisant l'anagramme du nom de son précepteur, trouvait ces mots : Eh ! c'est large nés !

Pour comble de malheur, le possesseur de ce nez monumental était sujet à des distractions et à des négligences de toilette renouvelées du Lutrín vivant — qui égayaient la cour et firent même rire une fois Louis XIV à gorge déployée.

Outre ses bizarreries, l'Abbé Genest était un esprit sérieux, de valeur réelle. Il fut initié au cartésianisme par Bossuet, qui lui témoignait une grande amitié.

Le Duc du Maine garda un excellent souvenir des leçons de son précepteur. Lorsque ce dernier eut terminé l'éducation de M<sup>lle</sup> de Nantes, le Duc du Maine l'appela auprès de lui, à Clagny

d'abord, puis à Sceaux, où il fut l'un des animateurs des fêtes de la Duchesse du Maine. Ce fut également le cas de *Malézieu*.

Nicolas de Malézieu avait d'abord été chargé d'enseigner les Mathématiques au Duc du Maine. Il existe un ouvrage intitulé : *Éléments de géométrie de Mgr. le Duc de Bourgogne*. C'est le recueil des leçons données au petit-fils de Louis XIV pendant l'espace de quatre ans — et il est presque certain que ces leçons avaient déjà été données au Duc du Maine, et que le Duc de Bourgogne n'en eut que la répétition.

Malézieu possédait à Châtenay une maison entourée du beau parc d'où l'on voyait très bien le château de Sceaux. Bien que le pays n'abondât pas en eaux, il y avait de beaux bois et des prairies verdoyantes ; la végétation y était luxuriante.

Malézieu resta auprès du Duc du Maine après le mariage du Prince. La Duchesse appréciait beaucoup Malézieu pour son esprit et ne pouvait se passer de lui. Elle allait fréquemment à Châtenay ; et elle trouva les lieux tellement de son goût qu'en 1699, elle laissa partir la cour pour Fontainebleau et décida qu'elle y attendrait le terme de sa grossesse.

Il faut dire que Malézieu faisait des prodiges pour distraire ses hôtes. Durant les repas, c'étaient des concerts de flûtes, de hautbois, des violons auxquels se mêlaient les clavecins et les trompettes. Tous les soirs il y avait feu d'artifice.

Ce fut à Châtenay que la *Desse* du Maine fit ses couches. Sceaux était à vendre, et si ce domaine passa des héritiers de Seignelay au Duc du Maine, nous pouvons être certains que Malézieu n'y fut pas étranger.

Par la suite, l'on sait comment Malézieu devint le personnage essentiel de la cour de Sceaux, son oracle en tout genre, et comme le dira Lassay, « le maître absolu de la maison ».

RÉSULTATS. — L'Abbé Le Ragois, Chevreau, Caton de Court, l'Abbé Genest, Malézieu. 5 précepteurs furent employés concurremment à l'éducation du Duc du Maine.

Quels furent les résultats de cette éducation ?

Lorsqu'en 1685, il fallut nommer un successeur au grand Corneille, l'Académie Française porta ses suffrages sur le Duc du Maine.

Elle fit même mieux : elle chargea Racine d'assurer le Prince, que, quand il n'y aurait pas de place vacante, « il n'y aurait point d'académicien qui ne fût bien aise de mourir pour lui en faire une ».

Sur quoi d'Alembert fera cette remarque ironique : « Nos prédécesseurs étaient, comme on le voit, autant de Décius, prêts à s'immoler pour l'honneur de la patrie. »

Mais le Roi — à cause de la grande jeunesse du Duc du Maine — refusa son agrément à l'élection de son fils et ce fut Thomas Corneille qui succéda à son frère.

Le Duc du Maine a laissé des *Maximes* et des « *Méditations sur le sermon de N. S. sur la Montagne* », qui ne sont pas sans mérite littéraire.

Tout en tenant compte du désir de plaire au Roi — qui animait l'Académie — il faut bien reconnaître que — pour que l'Académie pût songer sans scandale à offrir un de ses fauteuils au Duc du Maine — et — circonstance aggravante : celui du grand Corneille — il fallait bien que le mérite du Duc du Maine fût généralement reconnu par tous.

M<sup>me</sup> de Maintenon conserva jusqu'au mariage du Duc du Maine la haute direction de son éducation.

C'est à elle qu'il dut « ce caractère noble et sérieux, cet amour de l'ordre et de la justice, cette conversation solide et enjouée, ces manières noblement familières et polies » que M<sup>me</sup> de Staël signale comme les traits caractéristiques de sa physionomie morale.

C'est elle qui lui donna cet agrément « qui aurait fait de lui, selon le mot de M<sup>me</sup> de Caylus, les délices des hommes, s'il en avait été connu. »

C'est grâce à M<sup>me</sup> de Maintenon que le Duc du Maine devint au dire de Bossuet « ce prince si grand et si savant, si pieux et si religieux ».

C'est bien M<sup>me</sup> de Maintenon qui a élevé le jeune prince.

Aussi, aux yeux de l'histoire et de la postérité qui jugent avec justesse et négligent les sous-ordres, de même que le vrai maître du grand-Dauphin est Bossuet, comme Fénelon est celui du Duc de Bourgogne, de même le vrai maître du Duc du Maine a été Madame de Maintenon.

De cet enfant terrible qu'était le Duc du Maine, quelle est la physionomie que la postérité a retenue ?

Le Duc du Maine a eu la malchance d'avoir comme adversaire le Duc de St Simon : historien si éminent qu'on l'a surnommé le Tacite de la France ; — en tous les cas, écrivain si prestigieux que ses portraits du Duc du Maine ont prévalu sur tous les autres qui nous sont restés.

Les voici :

« Le Roi avançait en âge, et Monseigneur vers le trône ; M. du Maine en tremblait. Avec de l'esprit, je ne dirai pas comme un ange, mais comme un démon, auquel il ressemblait si fort en malignité, en noirceur, en perversité d'âme, en desservices à tous, en services à personne, en marches profondes, en orgueil

le plus superbe, en fausseté exquise, en artifices sans nombre, en simulations sans mesure, et encore en agréments, en l'art d'amuser, de divertir, de charmer quand il voulait plaire;

C'était un poltron accompli de cœur et d'esprit, et à force de l'être, le poltron le plus dangereux, et le plus propre, pourvu que ce fût par-dessous terre, à se porter aux plus terribles extrémités pour parer ce qu'il jugeait avoir à craindre, et se porter aussi à toutes les soupleses et bassesses les plus rampantes auxquelles le diable ne perdait rien.

« Il était de plus poussé par une femme de même trempe, dont l'esprit, — et elle en avait aussi infiniment — avait achevé de se gâter et de se corrompre par la lecture des romans et des pièces de théâtre... Elle avait du courage à l'excès, entreprenante, audacieuse, furieuse, ne connaissant que la passion présente et y postposant tout, indignée contre la prudence et les mesures de son mari... qu'elle rendit petit et souple devant elle en le traitant comme un nègre.

« Nul concert avec le C<sup>te</sup> de Toulouse; c'était un homme fort court, mais l'honneur, la vertu, la droiture, la vérité, l'équité même... M. du Maine le voyait aimé et estimé parce qu'il méritait de l'être; il lui en portait envie. Le C<sup>te</sup> de Toulouse, sage, silencieux, mesuré, le sentait, mais n'en faisait aucun semblant. Il ne pouvait souffrir les folies de sa belle-sœur. Elle le voyait en plein, elle en rageait, elle ne le pouvait souffrir à son tour; elle éloignait encore les deux frères l'un de l'autre.

« Le Roi s'amusait beaucoup plus de M. du Maine, le Benjamin de M<sup>me</sup> de Maintenon, son ancienne gouvernante, à qui il sacrifia M<sup>me</sup> de Montespan, qui toutes deux ne l'oublièrent jamais. Il avait eu l'art de persuader au Roi qu'avec beaucoup d'esprit, qu'on ne pouvait lui méconnaître, il était sans aucunes vues, sans nulle ambition, et un idiot de paresse, de solitude, d'application, et la plus grande dupe du monde en tout genre. Aussi passait-il sa vie dans le fond de son cabinet, mangeait seul, fuyait le monde, allait seul à la chasse, et de cette vie sauvage s'en faisait un vrai mérite auprès du Roi, qu'il voyait tous les jours en toutes ses heures particulières : enfin suprêmement hypocrite, à la g<sup>d</sup> messe, aux vêpres, au salut, toutes les fêtes et dimanches avec apparat. »

Le malheur, c'est que ce jugement n'est pas unique parmi les contemporains. On peut encore citer celui de la Palatine, qui avec sa crudité de langage habituelle écrit du Duc du Maine :

« C'est le plus faux des hypocrites; il a l'air de vouloir man-

ger les images de tous les saints, mais ce n'en est pas moins le plus méchant homme qui soit sur la terre.... Je le crains pour mon fils comme le diable. »

Chez S<sup>t</sup> Simon, on sent, dans tous ses ardents récits, l'amour du vrai, une humeur sévère peut-être, mais sincère : c'est un témoin terrible, ce n'est pas un faux témoin.

Le mal est que cette âme honnête était trop passionnée pour être impartiale. En maint endroit de son œuvre, il y a des colères, des emportements, des ivresses vraiment incroyables et qui suffisent pour nous renseigner sur son tempérament.

C'est la passion qui échauffe sa verve; un S<sup>t</sup> Simon rassis ne se conçoit pas; sa fougue est la sève colorante de son talent; son génie en est fait.

En revanche, il n'est pas douteux que sa passion n'ait, en mainte occasion, faussé ses jugements et qu'il y ait des points de vue que sa fougue l'a complètement empêché d'apercevoir.

C'est ainsi que S<sup>t</sup> Simon ne s'est jamais rendu compte que le Duc du Maine est resté toute sa vie un malade — ou plutôt un diminué physique — c'est-à-dire un individu à qui les forces physiques — et par conséquent les forces morales — feront perpétuellement défaut pour réaliser la plénitude d'une personnalité, qu'une vigoureuse santé lui aurait permis d'atteindre.

C'est ainsi que du camp de Philipsbourg, le duc du Maine écrivait en 1688 — alors qu'il était âgé de 18 ans :

« J'achèterais bien cher une jambe, pour que les effets puissent suivre ma bonne volonté. »

Et encore cette constatation douloureuse : « Quoique je ne fasse pas grand chose ici, j'y fais toujours plus qu'à la cour, où je ne fais que clopiner devant des gens à qui cela fait de la peine. »

Une autre fois, il signera : « Votre pauvre Gambillart. »

Le Duc du Maine fut donc un isolé dans sa génération.

Il n'était pas de taille à lutter avec des hommes ayant des constitutions physiques comme S<sup>t</sup> Simon ou le Régent.

Aussi, heurté par la brutalité de la vie à laquelle il n'aura pas la force de résister, il se repliera de plus en plus sur lui-même et son esprit tentera de s'évader par les belles-lettres.

Pour les contemporains, qui ne comprendront pas le refoulement de son activité, le caractère du Duc du Maine gagnera de plus en plus en demi-teintes et donnera même — ainsi que nous l'avons vu chez S<sup>t</sup> Simon — l'impression de nombreuses inconséquences.

La faiblesse physique avait également accentué — ainsi que je l'ai dit plus haut — la faiblesse de caractère.

De l'autorité de M<sup>me</sup> de Maintenon, le duc du Maine passa sous la tyrannie de la Duchesse — qui était, dit S<sup>te</sup> Beuve, « du grand Condé tout pur. »

Celle-ci — en proie à une ambition insatiable — déclara qu'une fois acquis le droit de succéder au trône « il fallait plutôt que de se le laisser arracher, mettre le feu au milieu et aux quatre coins du Royaume ».

C'est ce qu'elle tenta de faire en appuyant la conspiration de Cellamare, à la suite de laquelle elle fut reléguée à Dijon et son mari emprisonné au château de Doullens.

Après un an de détention, le Duc du Maine put revenir à Clagny d'abord — en janvier 1720 — puis à Sceaux. Il demeura dès lors étranger à la politique et finit par se réconcilier avec le Régent qui lui rendit le rang intermédiaire entre les P<sup>ces</sup> du sang et les Ducs et Pairs : première faveur qui lui avait été concédée par Louis XIV.

L'infériorité physique poursuivit le Duc du Maine toute sa vie. Il la supporta avec courage et sérénité : jamais il ne fut un aigri, chez qui l'esprit se venge des disgrâces du corps.

Pendant les derniers moments de sa vie, il devait même montrer un courage admirable.

« Au mois d'octobre 1735, le P<sup>ce</sup> s'étant arraché lui-même une dent, la bouche devint malade et au bout de quelque temps il lui survint un chancre. »

(Nous empruntons ce récit au Journal des Règnes de Louis XIV et de Louis XV, par Narbonne.)

Les médecins et chirurgiens du Roi l'examinèrent et trouvèrent le mal incurable. Ils le dirent au Roi et le prévinrent du danger du Prince.

Abandonné par la Faculté, le Duc du Maine chercha ailleurs des secours. Malheureusement le remède a été pire que le mal. Un charlatan, nommé Canet, natif de Lyon, composa un onguent avec lequel il entreprit de guérir le Prince.

Il commença à le panser au mois de novembre 1735.

Le Duc du Maine vécut plus longtemps que la Faculté ne l'avait pensé. Mais on ne peut l'attribuer qu'à son tempérament, et non aux remèdes de Canet. Les remèdes ont, en effet, peu à peu abîmé la bouche et le visage du Duc, à tel point que l'on fut obligé de faire une incision sur le côté du col, afin de pouvoir lui administrer quelques bouillons.

Pendant 8 mois, le Duc du Maine endura d'horribles souffrances qu'il supporta avec une résignation admirable.

Sentant sa fin approcher, le Duc du Maine fit par testament un partage équitable de ses biens entre ses enfants, et adressa



au Roi la démission de ses charges, dont il lui demanda la survivance pour ses fils.

Quelques jours avant sa mort, il envoya son confesseur à la Duchesse de Bourbon, sa sœur, qui lui avait toujours été hostile, afin de lui demander pardon et de l'assurer qu'il oubliait tous ses torts.

La Duchesse du Maine, rompant avec ses habitudes frivoles, abandonna ses plaisirs pour s'enfermer avec son mari, à qui elle rendit tous les devoirs qu'il pouvait attendre d'elle.

Pour épargner à sa famille l'émotion du spectacle, le Duc du Maine n'admit personne à ses derniers instants, pas même ses enfants.

Il mourut seul — en chrétien comme il avait vécu — et le lundi 14 mai 1736 — à l'âge de 54 ans — survint à Sceaux la mort dont nous commémorons demain le deuxième centenaire.

14 Mai 1736 — 14 Mai 1936.

---

J. R. CARRÉ

*Professeur de Philosophie à l'Université de Poitiers.*

---

## FONTENELLE

### ET LA PETITE COUR DE SCEAUX

CONFÉRENCE PRONONCÉE CHEZ LES « AMIS DE SCEAUX » LE 1<sup>er</sup> FÉVRIER 1936

---

Mesdames, Messieurs,

J'ai plusieurs mauvaises raisons pour parler devant vous, mais j'en ai une aussi qui est excellente. Celles qui ne sont pas bonnes sont que je me suis occupé un peu de la fin du xvii<sup>e</sup> siècle et du début du xviii<sup>e</sup>, et encore que j'ai commis un gros livre, puis un petit, sur Fontenelle, qui fut souvent en relations avec la cour de Sceaux. La raison excellente est que mon excellent collègue M. Tourneur-Aumont, que vous voyez au bout de cette table, habite à Sceaux l'avenue Fontenelle, et tenait absolument à ce qu'on lui parlât de sa rue.

Fontenelle, qui a vécu cent ans, de 1657 à 1757, connaissait très bien Sceaux et tout le personnel de la Cour de Sceaux. Il avait même, très probablement, l'avantage de connaître sur les uns et les autres non seulement le dessus, mais aussi le dessous des cartes. En effet, le duc du Maine a dû acquérir Sceaux vers la fin de l'année 1700 et, à cette date, Fontenelle savait déjà par cœur tout son xvii<sup>e</sup> siècle, avant d'entamer, de lancer et de mener loin son xviii<sup>e</sup>. Un peu avant 1686, il faisait une cour très respectueuse, mais peut-être aussi très poussée, à Madame de la Mésangère, au château de la Mésangère, près de Rouen. On gravait des vers sur l'écorce des hêtres; aussi, sans doute, des initiales entrelacées; on se promenait au frais et au clair de la lune, en expliquant la marche des planètes et la nature de l'infini. Trublet, l'abbé Trublet, qui a du tact, dit: « c'était une

très belle femme » ; mais ce n'était pas seulement une très belle femme. Madame de la Mésangère était aussi la fille de Madame de la Sablière, qui avait aimé La Fare, et qui connaissait tout Paris. Madame de la Mésangère avait encore un hôtel à Paris, et Fontenelle y descendait lorsqu'il y venait de Rouen. Dès avant de s'établir à Paris, vers 1688 ou 1691, Fontenelle savait donc son Paris, par ses belles amies. Il le savait aussi par ses oncles, Pierre Corneille et Thomas Corneille, surtout par Thomas Corneille, qu'il venait souvent voir rue de Cléry, et qui le mit en relations avec le *Mercure Galant*, le journal de Donneau de Visé. Au *Mercure*, on apprenait tous les événements de la vie mondaine : les fêtes, les fiançailles, les mariages, et encore toute la gazette parlée : les liaisons de la cour et de la ville, les histoires des maîtresses du Roi, les amours de Madame de Montespan, leur témoignage subsistant : le duc de Maine.

Puis Fontenelle est devenu très vite un personnage considérable. Dès 1691, il est de l'Académie Française, à la grande amertume de La Bruyère. Dès 1697, de l'Académie des Sciences, dont il sera, jusqu'en 1740, le secrétaire perpétuel. Ses *Dialogues des Morts* (1683), ses *Entretiens sur la Pluralité des Mondes* (1686), son *Histoire des Oracles* (1686), sa *Digression sur les Anciens et les Modernes* (1688), sa Préface à l'*Analyse des Infiniment petits* du Marquis de l'Hôpital, l'ont rendu célèbre à la fois chez les gens du monde, chez les savants, et chez les gens en place, que leurs fonctions relient nécessairement aux Académies. Comme Fontenelle est discret, on lui raconte tout ; il sait se taire et il permet admirablement à tous d'avoir parlé et, s'ils le veulent, de n'avoir rien dit.

Aussi il est plus que probable, et plus que très probable, que Fontenelle a entendu parler de la taille minuscule de Madame du Maine. Le Grand Condé était de taille normale. Madame la Princesse, sa femme, déjà était petite. Son fils Henri Jules était un vilain petit homme, d'ailleurs capable de tout, au dire de Saint-Simon ; et les filles d'Henri Jules, dont Madame du Maine était l'une, étaient si petites qu'on les appelait les « poupées du Sang ». On racontait que Madame la Princesse, femme d'Henri Jules, avait eu à son service un nain, et les bonnes âmes expliquaient que le nanisme s'était transmis dans la famille.

Le fait est que Anne Louise Benedicte de Bourbon Condé, Mademoiselle de Charolais, mariée au Duc de Maine, était singulièrement petite et endiablée. Fontenelle connaissait sa devise, tirée de l'*Aminte* du Tasse : « Piccola si, fa ma pur gravi le ferite », « je suis petite, il est vrai, mais je fais de pro-

fondes blessures » ; et c'étaient des blessures au cœur de tous ceux qui la servaient dans un ordre de chevalerie, par elle institué, l'*Ordre de la mouche à miel*, dont la grande Ludovise, ou plutôt l'incomparable, la gentille abeille, était la reine. Fontenelle connaissait les cérémonies de fantaisie et les épreuves qu'il fallait subir pour entrer dans l'ordre, aussi les statuts, dont le premier alinéa était le suivant : « Vous jurez et promettez une fidélité inviolable, une aveugle obéissance à la grande Ludovise, dictatrice perpétuelle de l'ordre incomparable de la Mouche à Miel, Jurez..... par le sacré mont Hymette. »

Fontenelle pouvait encore se demander, selon le profil des chevaliers, quels étaient ceux qui pouvaient bien aimer, ou être aimés, le plus ou le moins platoniquement. Il connaissait en particulier très bien Malézieu, qui était l'ordonnateur indispensable de toutes les fêtes de Sceaux. Malézieu était un grand connaisseur des Anciens, et aussi un bon mathématicien ; avec cela il était toujours prêt à organiser des promenades, des divertissements, agrémentés de proses et de vers ; ordonnateur parfait, n'était-il que cela ? Voici le texte de Fontenelle, dans l'Éloge de Malézieu de 1727. (Malézieu avait concouru à l'éducation du Duc du Maine, fils légitimé du Roi et de Madame de Montespan.) Fontenelle dit donc de Malézieu : « Quand le Duc du Maine se maria, Malézieu entra dans une nouvelle carrière. Une jeune princesse, avide de savoir, et propre à savoir tout, trouva d'abord dans sa maison celui qu'il lui fallait pour apprendre tout, et elle ne manqua pas de se l'attacher particulièrement, par ce moyen infailible que les princes ont toujours en leur disposition, par l'estime qu'elle lui fit sentir. Souvent, pour lui faire connaître les bons auteurs de l'antiquité..... il lui a traduit, sur le champ, en présence de toute sa cour, Virgile, Térence, Sophocle, Euripide... Malézieu eut encore auprès d'elle une fonction très différente, et qui ne lui réussissait pas moins. La princesse aimait à donner chez elle des fêtes, des divertissements, des spectacles ; mais elle voulait qu'il y entrât de l'idée, de l'invention, et que la joie eût de l'esprit. Malézieu occupait ses talents moins sérieux à imaginer ou à ordonner une fête, et lui-même y était souvent acteur.... »

Eh bien ! qu'est-ce que vous en pensez ? Fontenelle est un homme d'excellente compagnie, incapable d'une allusion équivoque, mais il est aussi un homme qui sait tout dire sans rien dire et qui laisse, autour de ses dire, une liberté entière de réflexion à son lecteur, et à lui-même. Or j'avouerai, à ma honte, que la première fois que j'ai lu ce texte, je me suis dit : tiens, il devait y avoir quelque chose. Puis le relisant, je me

suis dit : non, certainement j'ai rêvé. Enfin, un jour, dans le *Recueil de différentes choses* du vieux marquis de Lassay, j'ai trouvé un démenti. Lassay fit un jour un mariage d'amour, et sa femme étant morte, il fut inconsolable. Mais, tout de même, il aima avec passion plusieurs autres fois ; et puis finit par devenir beau frère de Madame du Maine et n'être plus, lui, plus aimé du tout. Lassay démentait donc et, pour démentir, s'appuyait sur la laideur bien établie de Malézieu, ce qui peut paraître une condition à peine suffisante. La première lecture était peut-être la bonne ; on démentait ; c'est donc qu'on en parlait ; et l'on sait du reste ce que valent les démentis.

Mais Fontenelle a pu surtout connaître Sceaux non point seulement en y venant, en rencontrant les habitués de la maison, mais mieux encore, comme heure par heure, et par l'envers de la toile, en écoutant les confidences de Mademoiselle Delaunay, plus tard baronne de Staal, car c'est Fontenelle qui l'avait fait entrer dans la place. On voit bien par cette histoire le genre de rayonnement qu'avait la philosophie de Fontenelle en ce temps-là, et aussi ce qui était le bon ton, pour une femme intelligente et délurée, et prête à parvenir, si même elle était sans fortune.

Mademoiselle Delaunay, de très bonne heure, s'était trouvée sans appui. Le père était absent ; la mère sans ressources. Madame de la Rochefoucauld abrita l'enfant à l'Abbaye du Saint-Sauveur d'Évreux, dont elle était l'abbesse. La petite fut élevée auprès de très grandes dames, et très gâtée. Madame de Grieu l'emmena à Rouen et l'installa au prieuré de Saint-Louis. Ce prieuré fut pour elle un petit état, où quatre religieuses la servaient. Là elle se passionna pour Descartes et Malebranche, lus à quatorze ans. Il semble qu'elle donna dans l'œil d'un Monsieur Brunel, ami de Fontenelle, de Rouen, qui vint au prieuré pour une formalité de justice. Brunel amena Vertot, l'historien, autre ami de Fontenelle. Par eux Mademoiselle Delaunay fut, de loin, mise en liaison avec l'esprit de Fontenelle, dont on lisait les ouvrages au prieuré, tout particulièrement les volumes de l'*Histoire de l'Académie des Sciences* qui paraissent à partir de 1702 et retracent tous les travaux de l'Académie de 1699 à 1740, reproduisant les mémoires des Savants, les commentant, y joignant les *Éloges* des membres de la compagnie décédés dans l'année.

Ces savantes lectures ne devaient pas empêcher Mademoiselle Delaunay d'exercer le pouvoir de ses yeux, car Brunel lui fait des vers et Vertot, lui aussi, est conquis. Quand Madame de Grieu meurt, Delaunay est sans ressources, et, de Paris, Vertot

lui adresse une lettre de change, qui lui est d'ailleurs retournée. Mais, ne sachant que devenir, Mademoiselle Delaunay débarque à Paris, avec, pour seul bagage, son intelligence, et décidée à chercher fortune. Brunel, qui vient à Paris, sachant les multiples relations de Fontenelle et connaissant sa bonté, l'amène à l'hôtel garni de la pauvrette. « M. Brunel et M. de Fontenelle (dit-elle dans ses *Mémoires*, p. 259) étaient intimes amis dès leur jeunesse.... M. Brunel allait souvent à Paris et lui avait parlé de moi. Je le connaissais par ses ouvrages et principalement par l'*Histoire de l'Académie Royale des Sciences*, qu'il envoyait chaque année à son ami, qui ne manquait pas de m'en faire part, et, grâce à la lumière que M. de Fontenelle répand sur tout ce qu'il manie, j'en entendais une grande partie, quoique je dusse n'en rien entendre du tout. J'avais donc d'avance la haute opinion qu'on doit avoir de lui. Je fus charmée de le connaître, et d'être connue d'un homme si célèbre, qui pouvait, du moins, me rendre dans l'occasion un témoignage de grand poids. »

Elle lui dut, en effet, beaucoup et, bien que sa vie ait été, au total, assez peu gaie, elle eût été sans lui bien plus triste, comme on va voir ; et Fontenelle, en revanche, eut en Mademoiselle Delaunay, et sans l'avoir cherché, une observatrice et une informatrice étonnamment lucides, spirituelles, impitoyables, du naturel vrai, et des petites des Grands. Elle avait une sœur qu'avait recueillie chez elle la duchesse de la Ferté. Mademoiselle Delaunay alla se présenter à Madame de la Ferté, qui s'engoua d'elle. Madame de la Ferté conduisit Delaunay à Sceaux, la présenta au tout puissant Malézieu ; mais sa protégée n'obtint qu'un regard distrait de Madame du Maine. Mais, à Paris, Mademoiselle Delaunay retrouva Fontenelle, qui toujours dîna en ville, et le retrouva à dîner chez Madame de Vauvray. Il y avait là aussi l'abbé de Saint-Pierre, autre Normand. Fontenelle et lui s'occupèrent d'elle, et Fontenelle, comme il savait l'être, fut très aimable. Le terrain préparé, elle retourne à Sceaux, pourvue de recommandations, accompagnée de La Ferté ; elle revoit le grand Malézieu, elle explique ses protecteurs. Malézieu est transformé ; Mademoiselle Delaunay aidera Madame de Malézieu dans les soins donnés à l'éducation de Mademoiselle du Maine. Mais ce n'était qu'une fausse joie ; Delaunay appartenait à La Ferté qui ne voulait plus se séparer d'elle. Il y eut des tiraillements. Delaunay écrivit à Malézieu. La Ferté fut furieuse ; Delaunay, pour vivre, dut prendre un parti. Elle entra à Sceaux, mais ce fut comme femme de chambre, au sens le plus strict du terme, et

elle manqua en mourir de douleur : « Je passai ce premier jour dans un égarement d'esprit qui ne m'en a laissé aucun souvenir distinct. Je sais seulement que je fus étrangement surprise en voyant la demeure qui m'était destinée. C'était un entre-sol si bas et si sombre que j'y marchais pliée et à tâton ; on ne pouvait y respirer, faute d'air, ni s'y chauffer, faute de cheminée. Ce logement me parut si insoutenable que j'en voulus faire quelques représentations à M. de Malézieu. Il ne m'écouta pas. A toutes les prévenances qu'il m'avait faites, à toute l'estime qu'il m'avait témoignée, succédèrent les dédains qu'on a pour la valetaille. Je ne m'y exposai plus. Tous ceux qui m'avaient recherchée dans la maison m'abandonnèrent de même, dès que j'y fus mise à si bas prix. » (Mém. ap. Desnoireterres. Cours Galantes IV 98).

Mais le discret Fontenelle veillait, toujours prêt à rendre service à une femme aimable, toujours prêt à discerner le mérite en dépit des rangs, sans d'ailleurs le surfaire, toujours surtout amoureux de l'intelligence et de l'esprit. Or, en 1713, une histoire de malins esprits faisait à Paris beaucoup de bruit. On courait chez Mademoiselle Testard, qu'un lutin tracassait. Fontenelle, en 1686, avait publié une dangereuse *Histoire des Oracles*, où il résumait, allégeait, aggravait le Hollandais Van Dale. On avait soupçonné Fontenelle d'attaquer là, sous le nom d'oracles, tous les miracles. Il était, en tout cas, devenu, aux yeux de tous, le spécialiste de toutes les roueries qui peuvent servir à simuler les interventions démoniaques. Philippe d'Orléans, le futur Régent, son ami, très déniaisé, mais non pas peut-être débarrassé comme lui de toute superstition, le pria d'aller voir ce qui se passait chez Mademoiselle Testard, et de lui en faire part ; on parlait de coups dans les murs, de bruits dans le sommier du lit ; il fallait être fixé.

Fontenelle vint, avec tout Paris, flaira peut-être une histoire d'amourette (la volonté d'évincer un prétendant trop bien d'accord avec le père) et confondit tout le monde en philosophe pince sans rire qui prend la chose très au sérieux. L'anecdote fit le tour de Paris. On en jase à Sceaux et Madame du Maine laisse tomber devant Mademoiselle Delaunay : « vous devriez écrire à M. de Fontenelle ce qu'on dit de lui.... ». Delaunay saisit au vol l'occasion, écrivit à Fontenelle une lettre charmante, et lui, plaisanté chez Lassay, lut la lettre, comme il savait dire. Le succès fut foudroyant. Mademoiselle Delaunay était célèbre ; elle y gagna des amitiés charmantes : Lassay, Valincourt, le duc de Brancas et le vieux Chaulieu, l'intendant des Vendôme, qui, malgré ses cheveux blancs, tomba entièrement amoureux



d'elle, et s'occupa de la distraire en la conduisant aux soupers plus que libres de la société du Temple.

Delaunay devait beaucoup à Fontenelle, et elle a dû lui raconter beaucoup. Voici le portrait de Madame du Maine qu'avant de le noter par écrit elle a pu lui commenter sans indulgence : « Curieuse et crédule, elle a voulu s'instruire de toutes les différentes connaissances ; mais elle s'est contentée de leur superficie.... Sa provision d'idées est faite ; elle rejeterait les vérités les mieux démontrées et résisterait aux meilleurs raisonnements, s'ils contrariaient les premières impressions qu'elle a reçues. Tout examen est impossible à sa légèreté et le doute est un état que ne peut supporter sa faiblesse.... Elle croit en elle de la même manière qu'elle croit en Dieu et en Descartes, sans examen et sans discussion. Son commerce est un esclavage, sa tyrannie est à découvert. Elle dit ingénument qu'elle a le malheur de ne pouvoir se passer des personnes dont elle ne se soucie point.... On la voit apprendre avec indifférence la mort de ceux qui lui faisaient verser des larmes, lorsqu'ils se trouvaient un quart d'heure trop tard à une partie de jeu ou de promenade » (Mémoires ap. Carré, Fontenelle, p. 523).

Fontenelle, universellement indulgent et perspicace, faisait certainement le départ dans ces dires entre ce qui est noircissement du trait, accentuation liée aux rancunes, et ce qu'on ne saurait inventer, qui constitue un document. Et, en effet, Hénault, qui n'a pas souffert comme Delaunay, raconte (Mémoires ap. Desnoireterres. Cours Gal. p. 246) de la Duchesse du Maine : « Madame d'Estaing avait manqué de venir. Elle (Madame du Maine) s'en désespérait, elle pleurait, elle était hors d'elle..... » « Mais, mon Dieu, lui dit Madame de Charost, je ne croyais pas que V. A. se souciât tant de Madame d'Estaing. — Moi ? point du tout ; mais je serais bien heureuse si je pouvais me passer des choses dont je ne me soucie pas ». « Nous nous mîmes tous à rire (ajoute Hénault), et elle aussi, car elle aimait qu'on la plaisantât. » Pour qu'on eût envie de rire il fallait bien que Madame du Maine eût aussi ses qualités, qu'elle sût être amusante et séduisante, et le crayon de Delaunay était donc un peu noir.

Mais les caprices de la duchesse, et son autocratie sans frein subsistaient, et ses cruautés de délicate toquée, et Delaunay voyait clair, si l'on songe à cette histoire, que Hénault contait encore d'une certaine Madame Dreuillet. Elle était femme d'un président à mortier du Parlement de Toulouse et se dédommageait du sérieux du Parlement et de Toulouse en ouvrant sa maison à tous les littérateurs et à tous les artistes. Le président



ayant eu l'esprit de mourir, elle était venue à Paris où on l'avait vue belle et galante et tournant à ravir le vers, léger ou enflammé. Madame du Maine, dès le premier regard très éprise d'elle, la voulait à tous ses divertissements, où elle chantait fort bien. « Un soir (raconte Hénault) que nous soupions à l'Arsenal, dans le joli pavillon que Madame la Duchesse du Maine y avait bâti sur le bord de la rivière, elle proposa à Madame Dreuillet de chanter, ce qui était l'ordinaire; mais, ce soir-là qu'elle se portait moins bien, elle la fit chanter dès le potage. Je représentai à la princesse que, devant rester quatre ou cinq heures à table, elle ne pourrait pas rester jusqu'au bout « Vous avez raison, président; mais ne voyez-vous pas qu'il n'y a pas de temps à perdre et que cette femme peut mourir au roti »? « Je me rendis (ajoute Hénault), et admirai l'intérêt que les princesses prennent aux personnes qui leur sont attachées » (Hén. Mém. ap. Desnoir, Cours Gal. p. 242).

Fontenelle savait donc par cœur Sceaux et la Duchesse du Maine, et il pouvait peser les témoignages, en psychologue acéré qui déchiffre les masques, retranchant de Delaunay l'amertume, gardant d'Hénault le document, mais comparant encore, pour son instruction personnelle, les comportements de Madame du Maine chez elle, où elle était elle, et hors de chez elle où elle était toute amabilité et séduction. Car Madame du Maine n'allait pas seulement souper à l'Arsenal, collationner à Châtenay et passer des jours à Anet; elle brûlait de tout avoir et même le bon ton, le sérieux, l'esprit d'une femme qui pense, tels qu'ils se pratiquaient et distribuaient au salon Lambert, rue de Richelieu. Or c'était là que régnait, avec tact et discrétion, Fontenelle. Madame de Lambert avait deux jours. Le mardi voyait défiler la noblesse, tous les grands noms de France. Le mercredi les poètes, les littérateurs, les artistes. Mais Fontenelle était si grand par sa réputation en tous les genres, par sa conversation incomparable, qu'il était toujours des deux jours, avec infiniment de savoir, d'esprit, tout rempli d'anecdotes, qui livraient les secrets de la vie littéraire, et mondaine, et politique, et religieuse.

On prétendait même que, si Fontenelle se trouvait si bien là, au point d'y être toujours, c'est qu'il y goûtait la paix de s'être évadé de Sceaux et des « galères du bel esprit ». Mais cela ne l'empêchait point de revenir à Sceaux, si cela lui donnait occasion de n'y être pas prisonnier. Nombre de beaux esprits d'ailleurs étaient à la fois du personnel de Sceaux et du personnel Lambert. Ainsi Saint-Aulaire, ainsi La Motte-Hondart. Mais Saint-Aulaire, lui, ramait bel et bien sur les galères de Sceaux.

Et pourtant il était la plus forte liaison qui pût être entre les deux cours, celle de Lambert et celle de Maine, puisqu'il maria son fils à la fille de Madame de Lambert, puisque lui-même était en si bons termes avec le cœur de Madame de Lambert qu'on les dit un jour secrètement mariés, pour l'édification du cœur très libre de Fontenelle. A coup sûr et dans tous les cas, il était de Sceaux et de toutes les réceptions, et condamné à avoir de l'esprit, éclatant en madrigaux et impromptus à toute heure, et condamné encore à brûler sans arrêt pour Ludovise, afin de lui permettre d'être cruelle. La difficulté de ces déclarations n'était pas seulement qu'il en fallait toujours avoir de toutes prêtes, mais qu'il fallait qu'elles fussent à la fois terriblement brûlantes pour la femme, et terriblement respectueuses pour la princesse, qui croyait en son rang. Très entraîné, Saint-Aulaire a laissé le modèle de ce tact embrasé qui madrigalise. Qui aimez vous, disait Ludovise ? Et, puisque le soleil, Apollon, tous les soirs se plonge, enflammé, dans les bras et le sein de la mer, Thétis l'immortelle, Saint-Aulaire put répondre :

« La divinité qui s'amuse  
A me demander mon secret  
Si j'étais Apollon ne serait pas ma muse ;  
Elle serait Thétis, et le jour finirait. »

La Motte Hondard, autre grand ami de Fontenelle, partisan comme lui des modernes et des progrès de l'esprit humain, ramait aussi sur les galères de Sceaux, comme Saint-Aulaire, mais de plus loin. Il était en correspondance suivie avec Ludovise ; chargé par elle de lui raconter, au jour le jour, le salon Lambert, de l'initier au bon ton de la maison, afin qu'elle s'y pût brusquement transporter sans y détoner, de lui faire le portrait des familiers les plus importants, en se souvenant que la lettre serait lue et que tout le monde en rirait. C'était, vous le savez, le plus beau moment de l'esprit de sociabilité et de la conversation. Les gens, très fins, se connaissaient, se devinaient assez pour que l'on pût railler en restant assuré de ne point blesser, critiquer pour louer, chaque défaut signalé l'étant par antiphrase, faire des portraits du comique le plus aigu et de la sympathie la plus cordiale, parce qu'ils élèvent jusqu'à la caricature les défauts dont se plaint lui-même un modèle, dont les qualités opposées éclatent à tous les yeux.

Ainsi Fontenelle est, par excellence, l'homme universel, et il vise à être aussi peu remarqué qu'il se puisse ; il est aussi la tête la plus solide qui soit, en mathématiques comme ailleurs ; et voici par La Motte son portrait, très ressemblant et très faux, et très vrai, si seulement on l'interprète comme il vient d'être dit :

« A l'égard de M. de Fontenelle, vous ne serez point étonnée de l'entendre traiter d'extraordinaire. C'est un homme qui a mis le goût en principes, et qui, en conséquence, demeure froid où les Athéniens étouffaient de rire et où les Romains se récriaient d'admiration ; vous savez d'ailleurs, Madame, qu'il a prétendu effacer ces grands maîtres dans tous les genres ; car pourquoi ne lui supposerions-nous pas les intentions les plus mauvaises ? C'est la bonne façon de deviner les hommes. Badinage, galanterie, sentiments, philosophie, géométrie même ; il a voulu briller, en tout, et prouver, par son exemple, qu'il n'y a point de talents inaliénables. Mais, à propos de géométrie, il faut tout vous dire ; il vient de faire un livre si subtil et si rêvé (*les Éléments de la Géométrie de l'Infini*, 1727) que, s'il perd son manuscrit de vue un mois seulement, il ne s'entend plus lui-même. Pauvre tête qui ne tient rien ! »

Madame du Maine, ainsi renseignée, prenait courage et venait, de loin en loin, rue de Richelieu. Elle amenait avec elle toute sa ménagerie : Malézieu, l'abbé Genest, Saint-Aulaire, Delaunay ; mais Delaunay, moins soucieuse de respectabilité, s'évadait parfois plus loin, et Fontenelle connaissait aussi tous les gens du Temple, où elle fréquentait. Là on parlait, on chantait, on discutait prose, vers, monde, littérature, et aussi on soupait, on buvait, on aimait, en toute liberté. En l'absence du Grand Prieur de Vendôme, momentanément exilé, l'amoureux de Delaunay, Chaulieu, était l'âme de cette petite société toute spirituelle et libre. Il enlevait en son carrosse Mademoiselle Delaunay, et le lendemain à soixante et quatorze ans lui écrivait : « Que vous me plûtes hier ! Que je vous trouvais jolie ! Un air de nymphe, une jolie taille, une certaine légèreté, surtout ce son de voix qui enchante tout ce qui a assez de goût et assez de délicatesse pour le sentir » (Rec. de Lettres de Mlle Del. ap. Desnoir, Cours Gal. LV, 116. 117).

Et Delaunay, qui avait trente ans, se laissait aimer délicieusement, et promener, et puis peut-être aimait ailleurs. On lui demanda plus tard : direz-vous tout dans vos mémoires ? et elle répondit ? « je ne me peindrai qu'en buste ». Mais les dames de ce temps savaient, avec esprit et crânerie, en les oubliant n'oublier pas les au-delà du buste, et cette Madame Dreuillet, qui chantait tout à l'heure, avant de mourir et avant le rôt, avait un jour ouvert le feu d'un sonnet, adressé peut-être à Louis XIV, par ce vers d'incendie : « Je vous adorerais, n'eussiez-vous que le buste ».

Et chez Madame de Lambert, la respectable, Sceaux et Delaunay rencontraient encore, à partir de 1712, Madame de Tencin

qui faisait, et très vite, son apprentissage de Paris, toute fraîche échappée d'un couvent très mal clos. Un col flexible, des yeux charmants, très légèrement troubles, et sur ce visage changeant flottant, mais point à la dérive, l'âme la plus agile qui fut jamais, et, on le sait aussi, la plus totalement déprise qu'on ait connue de toute espèce de préjugé. Une très bonne amie encore de Fontenelle, qui pourrait bien, en passant, avoir été son amant.

Mais ici je crois vous surprendre à penser que Fontenelle, le philosophe, n'était pas très sérieux. Si vous le croyiez vraiment, vous vous tromperiez complètement. Il avait au contraire, en souriant, appris, à ses contemporains des choses tout à fait graves, dont voici les principales.

D'abord, et ceci dès 1683, dans les *Dialogues des Morts* en apparence assez légers, mais par ailleurs souvent profonds, que les hommes, et aussi les femmes, sont beaucoup plus généralement conduits par le cœur et les passions que par la raison, même et surtout quand ils raisonnent ; que la vanité et la folie humaines sont partout : dans toutes les conditions, chez les rois, les grands et le peuple, ce qui entraîne un reclassement des conditions, la coupure vraie n'étant plus entre les grands et le peuple, mais entre ceux qui savent la folie humaine et ceux qui ne la savent pas, le peuple étant partout où sont ceux qui pensent basement et communément, dont la cour est remplie. Vanité et folie aussi de toutes les situations de la vie, qui forment les vices, et aussi les vertus, car elles sont les ressorts de toute action ; ce qui entraîne que la vie sociale soit un alliage de diverses folies que l'art des politiques, en agissant sur les imaginations, peut bien essayer de rendre convergentes, mais sans jamais prétendre à les supprimer. Qu'il est heureux d'ailleurs qu'il en soit ainsi, car la plupart des gens ne sont point faits pour penser avec précision et rigueur. S'ils essayaient de le faire ils y perdraient toutes leurs illusions consolatrices, ils verraient le néant de toutes les passions, qui font la chaleur de la vie ; ils deviendraient incapables d'action et singulièrement d'action sociale. Pour voir le néant de tout et retrouver cependant tout son goût à la vie, pour demeurer capable de rendre justice à tous et ne pas jeter le plus petit ridicule sur la plus petite vertu, pour savoir encore malgré ces réflexions collaborer utilement à toutes les tâches sociales, il faudrait réunir un savoir illimité, qui rendit modeste, et une sagesse qui, sans en être dupe, sût se prêter aux passions comme aux créatures d'un jeu ; union fragile et fruit délicieux, qui ne murira jamais qu'en très peu de gens, quel que soit par ailleurs le progrès des lumières.

Aussi Fontenelle, ce champion, comme on dit, des Modernes

et du Progrès, avait-il en ces matières des opinions bien à lui. Il a, en effet, avec sa *Digression sur les Anciens et les Modernes* de 1688, écrit sur la question les choses les plus décisives. Il estimait que le cœur de l'homme ne change pas, et que d'ailleurs le cœur est tout l'homme; que ce qui change ce sont la raison et les mœurs : la raison, parce qu'elle n'est rien, si elle n'est pas le système des connaissances effectives de l'humanité, et que ces connaissances vont s'accumulant; les mœurs parce que là aussi on peut concevoir une addition des acquisitions des générations, dans certains cas, tandis que, dans d'autres, elles prennent le contre-pied les unes des autres. Mais aussi il jugeait que toujours le problème délicat sera de mettre le progrès intellectuel et matériel au service d'un cœur qui, lui, n'a pas changé, et qui ne subira jamais l'incantation de l'esprit que chez très peu de gens. Le risque est, et demeurera toujours, très grave.

Fontenelle a encore appris à ses contemporains que le monde était réellement infini et notre connaissance du monde toute approximative et symbolique, bien qu'en voie d'approfondissement perpétuel. Il a fait cela surtout dans ses charmants *Entretiens sur la Pluralité des Mondes* (1686) et dans les 42 volumes in-4° de son *Histoire de l'Académie Royale des Sciences* de 1699 à 1740. On savait bien, depuis Descartes, que la matière, identifiée à l'étendue, pouvait être sans limites; mais de cette infinitude on n'avait pas le sentiment. La conception théorique du monde infini était logée dans un coin de la tête, mais le soleil continuait de tourner autour de la terre et la voûte céleste d'arrêter, avec ses constellations, l'imagination pratique avec le regard à une distance finie. Il n'y avait aussi que quelques gens qui songeaient à ces choses; l'infini n'était pas devenu l'ambiance naturelle de la pensée de tous. Or c'est ce sentiment du monde réel infini qui met le feu à la cervelle de la marquise des *Mondes*. On lui a enseigné, en éclaircissant et illustrant Descartes, que chaque monde est un tourbillon, ayant un soleil en son centre; qu'il y a autant de tourbillons, qui sont des mondes, qu'il y a d'étoiles, qui sont autant de soleils. Par les soins de Fontenelle, son imagination, maintenant, au lieu de paralyser sa raison, en suit, puis en soutient l'impulsion, et la prolonge. Aussi quand son maître à penser, au 5<sup>e</sup> *Soir des Entretiens*, lui a dit : « Enfin que voudriez-vous? En voilà bien assez pour un homme qui n'est jamais sorti de son tourbillon. Ce n'est guère, répondit-elle, pour la quantité des mondes. Ce que vous dites ne suffit que pour cinq ou six, et j'en vois d'ici des milliers ». Mais alors le public de Fontenelle commence de trouver bien petite la Nature de Racine, de Boileau, des Anciens, et il lui est rendu

sensible qu'une très grande littérature, si même elle s'attache surtout à l'étude de l'homme, le doit voir dans la perspective du monde que seule la science physique, jointe à la science de l'homme, lui peut procurer.

Cette science physique du monde Fontenelle va la distribuer inlassablement pendant plus de cinquante ans. Il le fera en bon Cartésien, soucieux d'une science intelligible, mais sachant d'ailleurs les difficultés de la tâche, n'omettant jamais de signaler, à propos des travaux de tous les savants, combien un fait est difficile à établir, combien nos lois scientifiques sont inexactes, et seulement de première approximation, car, si la matière est l'étendue et le plein, dans le plein tous les mouvements se propagent à l'infini, mais rien aussi ne se passe selon des mouvements aussi simples que ceux que décrètent nos formules; il dit encore, sans fatigue, comment nos théories sont pourtant comme une enchère de simplicité, appliquée à nos connaissances, et nous acheminent, d'erreurs en erreurs, vers une moindre erreur, qui nous tient lieu de vérité; comment ce travail d'approfondissement et d'organisation du donné, que nous poursuivons, sans nous faire d'illusions sur son achèvement, n'en gagne pas moins sans cesse du terrain, et, ce faisant, n'approfondit pas et n'élargit pas seulement le monde à nos yeux qui connaissent plus de faits et qui les connaissent mieux, mais encore, peu à peu, parvient à nous convaincre que le réel vrai est beaucoup plus vaste que l'imaginaire, et que là encore, par nos soins, un nouveau sentiment va naître : le vrai merveilleux c'est le réel.

Enfin, et peut-être était-ce là la chose la plus grave, Fontenelle n'apprenait pas seulement beaucoup à ses contemporains, beaucoup de connaissances, mais il leur apprenait encore à regarder leur façon même de regarder. Un tout petit livre, paru en 1724, mais peut-être rédigé dès 1680, *De l'origine des Fables*, a tenu à montrer que ce que nous appelons raison n'a pas toujours existé, mais s'est formé par voie de tâtonnements, qui se sont étendus sur des milliers et des milliers d'années, et encore ne s'est formé ainsi, au fond, que chez très peu de gens, et avec toujours des dangers de régression; que les conduites rationnelles émergent d'une prodigieuse ignorance et d'une étonnante barbarie, dont les Cafres, les Lapons, les Iroquois, nous peuvent donner quelque idée, témoins attardés d'états, par nous traversés autrefois, et dont les survivances sont encore présentes, pour qui sait voir, dans nos histoires de bonne femme; que le moyen d'écrire l'histoire de la raison serait d'instaurer ce que nous appelons, nous : l'ethnographie des populations arriérées

l'étude du folklore, la mythologie comparée, le comparatisme en matière d'histoire des religions. Fontenelle n'emploie pas cette terminologie moderne, mais il désigne très nettement les choses, et, ce faisant, il est très neuf, une fois de plus.

Cette nouveauté ne va pas sans dangers. Car Fontenelle, le prudent, qui l'a toujours été, pour demeurer libre, n'est timide qu'en apparence; il est une âme intellectuellement impavide et ne saurait se dispenser, s'il était libre de le faire, de traiter la religion dominante en son pays comme tout autre objet de science. Le faire, purement et simplement, était impossible en son temps. En 1686, nous l'avons dit, il avait publié une *Histoire des Oracles*, où, sous couleur d'expliquer par des raisons naturelles la production et la cessation des Oracles de l'Antiquité, il passait pour avoir voulu discréditer toute croyance au miracle. En 1707 on avait cherché à évoquer la chose, et à faire au philosophe une mauvaise affaire. En 1724, à la fin de *De l'Origine des Fables*, où il avait soigneusement excepté de ses comparaisons le peuple élu, et la religion chrétienne et catholique, il énonçait seulement, en manière de conclusion, cette maxime de précaution, qui en dit long, et qui, pour qui sait lire, réintroduit froidement la religion chrétienne et catholique dans le débat : « Tous les hommes se ressemblent si fort qu'il n'y a point de peuple dont les sottises ne doivent nous faire trembler. »

Fontenelle avait donc transformé l'atmosphère intellectuelle de son temps en rendant familière à ses contemporains, et à ses contemporaines, l'idée que la raison est un organe d'orientation très lentement élaboré et fragile, et qui est aux prises avec un univers infini et merveilleux, et encore avec des passions immortelles, que seule peut apprivoiser une raison qui se juge dans ses jeux et se survole. Aussi le sent-on, à de certains moments, comme tout près de Schopenhauer ou de Nietzsche, mais toujours en souriant.

Il était donc très sérieux, mais il n'avait pu changer le climat intellectuel de son temps qu'en amenant à se voir, à se supporter, à se rechercher, les gens du monde et les savants, et les savants et les femmes. Ses *Eloges* y contribuaient, mais, plus que tout, sa personne et ses manèges. Les femmes et leur puissance étaient, en l'occasion, tout à fait importantes. Lui étaient-elles, au moins, reconnaissantes d'avoir agrandi leur tête? Infiniment, oui, et de là une bonne part de son influence. Mais elles lui en voulaient un peu tout de même.

Tout au long de sa vie, il a eu des succès multiples auprès d'elles. Ceux d'un causeur merveilleux qui amuse, ceux d'un homme qui s'intéresse à elles; ceux d'un ami qui les aide à se

prouver leur intelligence. Mais les plus malignes lui reprochaient facilement d'être insensible. Madame de Tencin, lui mettant la main sur le cœur, disait : « Ce n'est pas un cœur que vous avez là, c'est de la cervelle, comme dans la tête » (Bontenelliana) et Madame de Lambert à Madame de Tencin : « Fontenelle ne nous aime point; il n'aime pas même ma fille de Saint-Aulaire; il n'aime que la petite de Beuvron. Il ne demande aux femmes que la beauté et la jeunesse; dès que vous plaisez à ses yeux, cela lui suffit » (ibid.).

Mais Madame de Lambert a donné, peut-être, et sans le vouloir, la raison de ce reproche d'insensibilité. Le philosophe était charmant, mais on ne pouvait lui faire tourner la tête facilement. Il était d'une politesse exquise et invariable; mais, quand il avait dit ses raisons, ou fait ses réserves, il n'était plus capable que de se taire; il était incapable de céder sur ce qu'il estimait le vrai. On pouvait encore lui tirer une maxime générale comme : « tout est possible et tout le monde a raison », mais les plus intelligentes savaient bien que, tout en les aimant, il continuait à voir les défauts ou les faiblesses des discours et des personnes qu'il aimait. « Il connaît parfaitement les caractères (dit Madame de Lambert), vous donne le degré d'estime que vous méritez; il ne vous élève pas plus haut qu'il ne faut; il vous met à votre place; mais aussi il ne vous en fait pas descendre » (Portrait de Font. ap. Bastien, I, 47).

Et j'admire, mesdames et messieurs, que dans ces conditions, il ait été fêté jusqu'à sa mort. Je crois; mais je ne le confierais, mesdames, qu'aux hommes qui sont ici; je crois que des femmes, qui l'ont tant aidé, il n'a pu se faire supporter qu'en pratiquant, invariablement, ces deux préceptes avec toutes ses belles amies : le premier était de ne leur demander jamais rien de plus grave que leur caprice, et le second était, en bon philosophe de ce temps, de ne s'étonner de rien, et d'être prêt à tout.

---



A. PANTHIER

---

## LE BOUVIER-DESMORTIERS

UN VIEUX POÈTE A SCEAUX  
ET CHEZ CHATEAUBRIAND

---

Le D<sup>r</sup>. Le Savoureux conviait jadis les Amis de Sceaux à rechercher un vieux bonhomme, qui rimait à Sceaux au temps de Chateaubriand. C'est notre regretté confrère Paul Leclerc qui le trouva, comme tant d'autres choses, et qui me le sortit un jour de sa bibliothèque :

BABIOLES

d'un

VIEILLARD

par M. L... B... D...

(*Ludibrio ventis*)

Se vend à Paris

chez Dentu, libraire, au Palais Royal

1818

On avait complété à l'encre le nom de l'auteur : Le Bouvier-Desmortiers. Il ne restait plus que le facile travail de rassembler des faits autour de cet ancien Ami de Sceaux.

I

### LE BOUVIER-DESMORTIERS

Urbain René Thomas Le Bouvier-Desmortiers était né à Nantes, le 1<sup>er</sup> Mars 1739. Il avait passé son enfance à Nantes.

Peut-être était-il ensuite venu poursuivre quelques études juridiques à Paris ; sûrement il avait exploré Sceaux plusieurs soirs d'été, au bras d'une maîtresse ; il avait admiré les bosquets, les statues, les jets d'eau dans le parc historique que la bienfaisance du Duc de Penthièvre laissait ouvert à tous. Mais vite il était retourné à Nantes ; il avait acheté une charge de maître des requêtes à la Chambre des Comptes de Nantes ; il avait exercé sa fonction avec la conscience d'un fonctionnaire et l'entêtement d'un Breton.

Mais la Révolution allait déraciner le Breton. — 1789 : au début Le Bouvier-Desmortiers se laissa, comme tant d'autres, aguicher par les espérances de la grande expérience ; mais bien vite, comme tant d'autres, il sentit que cette expérience ne réussirait pas complètement. — 1793 : restez donc au-dessus de la mêlée à Nantes, au plus fort de la guerre de Vendée ! Notre homme dut accepter quelque reconnaissance envers M. de Charette, général de l'armée catholique et royale. Puis il dut examiner la Loire, *le torrent révolutionnaire, la baignoire nationale...* Nous ne le retrouvons qu'à Londres, parmi les émigrés.

Ce n'était pas par épicurisme. Brouillard, froid, froissements, misère, désœuvrement, relâchement, découragement, suspicions, tel était le menu quotidien. Notre émigré se serra contre ceux qui arrivaient tard, qui étaient Bretons, qui se sentaient incapables de penser bien. Et puis, dès que la France devint possible, il lâcha le Purgatoire pour échouer à Paris.

A Paris... C'est que Le Bouvier-Desmortiers était contaminé par la première maladie du siècle. Il n'était pas seul à penser que si la Révolution n'avait pas réussi à reconstruire un nouveau régime, c'est qu'elle s'était appuyée sur des philosophies puériles. Le monde attendait un penseur, qui débrouillât les vérités éternelles. Donc notre apprenti-penseur tâta des sciences, qui le menèrent des sourds-muets au bleu de Prusse. Ces ouvrages utiles méritèrent les éloges de quelques journalistes, mais ils ne furent pas lus. Alors il s'aventura dans l'histoire et composa une Vie du général Charette, en deux volumes. C'était méconnaître que les temps n'étaient pas révolus pour l'apothéose des historiens. Le Corse Buonaparte pétrissait le monde et découplait sa police contre les *idéologues*. Déjà la coquine de Staël avait été exportée à Coyvet ; Chateaubriand avait risqué d'être sabré sur les marches de l'Académie. La foudre descendit jusque sur notre roseau. Laissons-lui du moins le plaisir de raconter sa mésaventure.

« Au commencement de décembre 1809, je remis un exemplaire imprimé à M. Lacretelle, l'un des censeurs ; j'en déposai

à la bibliothèque alors impériale, à la préfecture de police et dans les bureaux du ministre, où l'on me dit que je pouvois le mettre en vente. A peine y étoit-il que quatre hommes, dont un porteur d'une écharpe tricolore qu'il tira de sa poche, et d'un ordre signé *Saulnier*, secrétaire général du ministère, vinrent saisir mon ouvrage, mes papiers, ma personne, et me conduisirent à la préfecture, où je fus incarcéré et mis au secret comme un malfaiteur, ou un criminel d'état. Je supprime tous les détails des recherches rigoureuses et des procédés inouis qu'on employa dans cette expédition, depuis 11 heures du matin jusqu'à 5 du soir.

Le soir même, je subis un interrogatoire d'une heure et demie devant M. Veyrat, inspecteur général de la police du troisième arrondissement, qui eut pour moi des égards et me fit donner une chambre à feu. L'interrogatoire fini, je priai M. Veyrat de hâter l'instruction et mon jugement le plus qu'il seroit possible. Quelque rigoureux qu'il puisse être, ajoutai-je, je l'entendrai avec le même sang-froid que vous me voyez en ce moment. Monsieur, me répondit-il, vous n'êtes pas un criminel. Je le sais, répliquai-je, l'homme de bien ne peut pas l'être, et cependant on me traite comme si je l'étais.

Le lendemain dimanche, à huit heures du soir, M. Veyrat me fit appeler. Malgré les vacances des bureaux, me dit-il, je suis venu vous interroger pour mettre plus d'expédition dans votre affaire, et il en usa encore avec moi d'une façon obligeante. Lorsque, fatigué par l'insomnie et par la longueur de l'interrogatoire qui dura trois heures, je ne répondois pas sur le champ à ses questions, il me disoit : je vais faire la réponse, et il en faisoit une insignifiante.

Le lundi, sur les onze heures du matin, il me fit appeler et me dit qu'il avoit rendu compte à M. le préfet de mes interrogatoires, qu'il avoit cru pouvoir l'assurer que j'étois un parfait honnête homme et incapable de rien entreprendre contre le gouvernement, mais qu'il y avoit dans mes papiers des choses qui faisoient voir que je ne l'aimois pas, et qu'on n'y avoit rien trouvé en sa faveur. Pour vous tranquilliser, ajouta-t-il, je peux vous dire que demain ou après-demain vous serez libre. En effet, le mardi matin, on permit à ma domestique d'entrer dans ma chambre, et le soir je fus mis en liberté. Lorsque l'inspecteur général me l'annonça, il me dit, en me serrant la main, qu'il étoit bien aise de m'avoir témoigné, dans cette circonstance, l'intérêt qu'il prenoit en moi, *ainsi que son respect*. Cette dernière expression me surprit beaucoup de la part d'un homme qui n'a que des fonctions rigoureuses à remplir.

Je lui représentai que, parmi mes papiers saisis, il y en avoit d'absolument étrangers à l'histoire de la Vendée, et auxquels j'attachois quelque prix comme objets de littérature, que je désirois les ravoïr, ainsi qu'un exemplaire de mon ouvrage, dont il ne me restoit pas un seul. Attendez huit jours, me répondit-il; vous ferez une petite pétition à M. le préfet, et je la lui présenterai.

Tous ceux à qui je racontai la manière dont M. Veyrat en avoit usé avec moi ne revenoient pas de leur étonnement. Comme je ne l'avois vu que sous des traits favorables, je m'applaudissois de ma bonne fortune; mais lorsqu'après la huitaine j'entraï dans son bureau pour lui remettre la pétition qu'il m'avoit offert si obligeamment de faire valoir auprès du préfet, je commençai à craindre les effets du génie malfaisant qui a fondé sa réputation. Au lieu de cet air honnête et affable que je lui avois toujours vu, il affecta une morgue, un air menaçant et un ton fort dur en me disant de m'asseoir.

A peine eut-il jeté les yeux sur ma pétition qu'il me dit avec colère : *Quoi ! vous osez défendre un ouvrage que le gouvernement condamne ? Vous lui faites une nouvelle offense ? C'est une grâce que M. le préfet vous a faite de vous rendre la liberté. Il y a de quoi vous faire renfermer pour le reste de vos jours.* Mais, monsieur, ne puis-je espérer avoir mes papiers ? *Non*; et en jetant sur une chaise la pétition qu'il ne daigna pas lire, *faites vous-mêmes vos demandes*, me dit-il. Monsieur, lui répondis-je, *d'après ce que vous venez de me dire, je n'ai rien à demander.* Et je sortis.

Le lendemain de ma triste aventure, deux des hommes de la police qui m'avoient arrêté vinrent chez moi. J'étois sorti. Ma domestique effrayée courut me chercher dans toutes les maisons où je vais habituellement, elle me rencontra chez mon ami M. Sage à la Monnoie. D'après ce qui s'étoit passé la veille, je ne doutai pas qu'on eût le projet de m'arrêter une seconde fois, et, comme la première m'avoit dégouté de la préfecture, je crus qu'il étoit prudent de sortir de Paris. Le maire de la commune où je me réfugiai, et qui me connoissoit, voulut bien aller le lendemain chez Veyrat pour savoir ce qui avoit donné lieu à de nouvelles rigueurs contre moi. Veyrat lui dit qu'on n'en avoit point donné l'ordre; que j'étois parfaitement libre, mais que j'eusse à ne parler ni de mon ouvrage, ni de mon arrestation; que M. le préfet étoit furieux de ce qu'on m'avoit mis en liberté, et qu'il y avoit matière à me livrer à une commission militaire.

Comment, après avoir examiné mes papiers pendant quatre jours, après cinq heures d'interrogatoires, après avoir dit que

j'étois un parfait honnête homme, incapable de rien entreprendre contre le gouvernement, enfin après m'avoir rendu la liberté avec des témoignages d'intérêt et des assurances de respect, le même homme pouvait-il tenir un pareil langage? C'étoit pour moi une énigme plus obscure que celle du Sphinx.

J'appris bientôt par différentes voies que ces messieurs de la police étoient dans l'utile habitude de saisir les ouvrages pour les vendre à leur profit. Ils ont volé le manuscrit du comte de... sur la Vendée, lorsqu'il étoit détenu au Temple; ils l'ont fait imprimer et ont donné poliment un exemplaire à l'auteur en lui ouvrant les portes de la prison. Ils ont saisi un dictionnaire biographique imprimé à Leipsick, dans lequel tous les grands acteurs de la révolution sont peints sous leurs couleurs naturelles. Vous croyez qu'ils cherchoient à supprimer les preuves de leurs mauvaises actions; point du tout, ils ne vouloient que de l'argent; et cet ouvrage en quatre volumes, qui se vendoit un louis, ils le vendoit quatre. Ils m'ont volé deux mille trois cents exemplaires de mon ouvrage et ils l'ont vendu le double de ce que je le vendois. Je connois des personnes qui en ont acheté plusieurs exemplaires. Le préfet d'Angers, où l'ouvrage a été imprimé, eut ordre de le faire emballer sous toile et de l'envoyer à Paris. L'imprimeur fut chargé de faire l'emballage dont on lui paya les frais, et le préfet y apposa son cachet. Quand on veut supprimer un ouvrage, on ne fait pas des frais pour sa conservation.

Ces messieurs m'ont encore volé le cuivre du portrait de Charette, qui ne m'a été rendu que brisé. Les ministres, les généraux, les chefs et principaux employés de la police, le sieur Happe, architecte de la préfecture et propriétaire de la maison où je loge, en ont eu des exemplaires, et moi je n'ai pas pu en obtenir. Voilà ce qu'on appelle les petits profits du métier, dans lesquels j'ai éprouvé une perte de 20.000 livres. M. Julienne, avocat de la préfecture, voulut bien présenter pour moi, à M. Dubois, alors préfet, un placet où je réclamois la restitution de mes papiers, étrangers à mon ouvrage; Son Excellence ne daigna pas répondre. Quelle Excellence! Ceci donne, sur un point capital, la mesure du régime de Buonaparte que beaucoup de gens regrettent encore, et de la probité de ses agens.

Il étoit resté dans les dépôts de la préfecture environ trois cents exemplaires qui m'ont été rendus sur ma simple réclamation verbale. »

## II

## SCEAUX

Nous voici en 1810. Il y avait un vieillard qui n'osait même plus rentrer chez lui, 6, rue de Seine St-Germain. Un portrait nous confie son désarroi : certes il tenait encore à la correction archaïque de ses vêtements et de ses cadenettes ; mais les traits étaient tirés par les 71 ans, par la goutte et plus encore par les désillusions.

Le 10 juin 1810, une épistule partit de Sceaux. Comme il faut toujours quelques voiles à l'histoire, je n'ai pu découvrir ni le nom ni l'adresse de l'expéditeur. Sachons seulement qu'il était jeune et cultivé, qu'il était doublé par la plus enchanteresse des compagnes, qu'il était père de la plus friponne des diabolotins, et qu'il était l'ami enthousiaste du plus charmant des goutteux. Après avoir fait l'homme de loi à Paris pendant l'hiver, il villégiaturait à Sceaux pendant l'été ; et il offrait son refuge. Le vieux fugitif se rappela de jeunes souvenirs ; et il se blottit à Sceaux.

Hélas ! la Révolution n'avait pas épargné Sceaux. La Princesse de Lamballe avait été suppliciée, le Duc de Penthièvre était mort de détachement, le coquet chevalier de Florian était mort de terreur, la Duchesse d'Orléans avait été émigrée de force ; le Domaine royal avait été nationalisé, puis livré pour quelques poignées d'assignats à un Vandale, à un Arabe, venu de St Malo.

Pourtant Lecomte n'avait pas pu tout brocanter. Il restait l'air, la campagne, l'histoire, la famille, la jeunesse. Il restait surtout à Sceaux une dixième Muse, une petite Muse à tout faire, qui se contentait du présent, sans viser à l'avenir. Elle avait importuné Colbert de ses rimes ; elle avait ensorcelé la Duchesse du Maine ; elle avait inspiré Florian ; elle se chargea de bercer le vieillard, qui avait déjà commis quelques vers, et qui trouva consolation à radoter en vers. Il mit en vers la lettre qui l'avait attiré à Sceaux ; il mit en vers une réponse ; il continua. De là les Babioles d'un vieillard, dont voici deux échantillons.

## ÉPÎTRE À L'AUTEUR

Sceaux, le 10 juin 1810.

Pourquoi près de nous en ces lieux  
Tardez-vous si fort à vous rendre ?  
Ah ! le plus charmant des goutteux,  
Par grâce cédez à nos vœux,  
Et cessez de vous faire attendre.

Venez : ici l'on n'entend pas  
Ce bruit des chars de l'opulence,  
Dont les tumultueux éclats  
Assiègent, même entre deux draps,  
La timide convalescence  
Du cruel ami dont l'absence  
Nous fait sécher d'impatience,  
Et qui peut-être en rit tout bas.

Sceaux est l'asyle du silence.  
Ici, plus de magnificence,  
De luxe, de royal fracas ;  
Plus de château, plus d'avenues,  
De jets d'eau montant jusqu'aux nues,  
De jardins tracés par le goût.  
Sur ces campagnes demi-nues  
Rouïe de l'un à l'autre bout  
La lourde masse des charrues.  
Les Vandales ont détruit tout.  
A peine, hélas ! quelques statues,  
Que le lierre retient debout,  
Sur leurs piédestaux suspendues,  
Tristes débris de la splendeur,  
Semblent n'être ainsi retenues  
Que pour accuser l'acquéreur,  
Dont la main avide et barbare  
A sappé d'une hache avare  
Ces monuments de la grandeur.  
Cependant le spéculateur  
N'a pu rien enlever aux charmes  
D'un site toujours enchanteur,  
Et le tems, vieux *sècheur de larmes*,  
Le tems, qui conduit sur ses pas  
Cet heureux oubli qui console  
De tous les malheurs d'ici-bas,  
Ici comme ailleurs fait son rôle.  
Déjà l'on ne s'occupe plus  
Des trésors que l'on a perdus.  
On jouit de ceux qu'on possède :  
Lorsque le mal est sans remède,  
Les cris, les pleurs sont superflus.

A Sceaux, les jours de bonnes fêtes,  
Dans un petit jardin conquis  
Sur les *Arabes* du pays,  
De jeunes et gentes fillettes,  
Terpsychores en blancs corsets  
En courts jupons, en blancs bonnets,  
Au son des fifres, des musettes,

Dansent d'un air vif et joyeux,  
 Et du pays les cordons bleus,  
 Unis à ceux du voisinage,  
 Loin de rester, selon l'usage,  
 Dans un salon froid et pompeux,  
 A bailler dignement entre eux,  
 Des bons habitans du village  
 Partagent en riant les jeux,  
 Et s'en amusent davantage.

Tout cela me semble assez doux  
 Pour vous déterminer sans peine  
 A fuir les rives de la Seine.  
 Sceaux est un séjour fait pour vous,  
 Il est, même en sa décadence,  
 Digne de charmer vos loisirs :  
 Il rappelle à l'homme qui pense  
 De grands noms, de doux souvenirs.  
 Tous les échos de ces retraites  
 Ont retenti, dans tous les sens,  
 Du gai refrain des chansonnettes  
 Que les troubadours, les amans,  
 Composaient pour leurs bergerettes.  
 C'est ici que brilla la cour  
 De cette duchesse polie  
 Qui de beaux esprits, chaque jour,  
 Voyait sa retraite embellie,  
 Et n'y laissait entrer l'amour  
 Qu'armé du flambeau du génie.  
 Ici de son modeste époux  
 S'aiguïsa la vive saillie.  
 Du Maine, prince aimable et doux,  
 Dont le seul tort fut, entre nous,  
 De viser à l'Académie;  
 Qui, pendant que les Parlemens  
 Accablaient Monsieur d'Orléans  
 Du lourd fardeau de la régence,  
 Qu'ils lui donnaient à ses dépens,  
 Dans sa modeste insouciance  
 S'endormait loin des factieux,  
 Entre les bras de la molesse ;  
 Sage sans parler de sagesse,  
 Plaignait fort les ambitieux,  
 Quoique prince vivait heureux,  
 Et traduisait gaîment Lucrèce.

Le vif, l'ingénieur vieillard,  
 Qui parla si bien, mais si tard,  
 La langue des doctes Pucelles,



Errant sous l'ombre de ces bois,  
Ici, pour la première fois,  
Fut, dit-on, inspiré par elles.

Ce Penthièvre si généreux,  
Royal ami de l'indigence,  
Qui semblait être aux malheureux  
Une seconde Providence,  
Ici, sous de simples dehors,  
Voilant l'éclat de sa naissance,  
Dispensait ses pieux trésors  
Aux objets de sa bienfaisance.  
Ici, le tendre Florian,  
Inspiré par ce vert feuillage,  
Dessina le tableau touchant  
Des bergères de *Beau-Rivage*.  
Chacun ici vous aimera ;  
L'amitié vous y soignera.  
De la goutte qui vous talonne  
Le régime vous guérira ;  
Un air bien pur rafraîchira  
Votre sang, qui par trop bouillonne.  
La lyre du fils de Latone  
Dessous vos doigts retentira  
Et Flore, qui vous entendra,  
Flore pour vous retressera  
La fraîche et brillante couronne  
Dont autrefois elle para  
Ce vieux grec qui tant célébra  
L'amour et le dieu de la tonne ;  
Et quand elle la placera  
Sur votre tête qu'Érigone  
Par ses caresses troublera,  
Je suis certain qu'elle croira  
Que c'est à lui qu'elle la donne.  
Vertumne aussi vous cueillera  
Des fruits bien mûrs, qu'il jettera  
Dans la corbeille que Pomone  
En souriant vous offrira.  
Notre Io vous prodiguera  
Son doux nectar, et votre automne  
Vers votre été retournera.  
Sûr vos genoux, en amazone,  
Ma gente *Inès* voyagera.  
Son regard vous caressera.  
Peut-être aussi sa main friponne  
Par ci, par là vous tapera :  
Pourtant elle vous chérira,

Car on prétend que la mignonne  
 En tous points me ressemblera.  
 L'esprit satisfait et tranquille,  
 Quittez donc, sans perdre de tems,  
 Paris et son fracas stérile.  
 Venez retrouver le printems  
 Qui déjà parfume nos champs,  
 Et laissez l'hiver à la ville.  
 L'asyle où régnaient la bonté,  
 Les talens et l'honnêteté,  
 Doit être à coup sûr votre asyle.

(Babioles d'un vicillard, p. 25-31).

RÉPONSE A M\*\*\*\*\*

Aimable favori des Muses et des belles,  
 Je me rends à vos vœux qu'ont devancés les miens.  
 Si la douce amitié qui forma nos liens  
 Avait pu me donner des ailes,  
 J'eusse volé vers vous, et dans nos entretiens,  
 Que *Laurence* embellit de grâces naturelles,  
 Et qu'assaisonne encore le sel de vos bons mots,  
 J'aurais trouvé l'oubli de tous ces vilains maux,  
 Goutte, catarrhe, apoplexie,  
 Qui de nos derniers ans assiègent le repos ;  
 Ce sont les chardons de la vie.  
*Laurence* a dans ses yeux, pour charmer les barbons,  
 Le pouvoir des métamorphoses ;  
 On ne pense point aux chardons  
 Quand on est à côté des roses.  
 Vous avez raison, je le sens :  
 Le bonheur de la voir, de respirer près d'elle,  
 Calmera de mon sang les bouillons trop ardents,  
 Et d'une existence nouvelle  
 Je verrai rajeunir mes soixante-douze ans.  
 Adieu, Paris : j'entends *Laurence* qui m'appelle.  
 Je pars, je vais à Sceaux, j'arrive, m'y voilà.  
 Salut à l'amitié, c'est elle que j'embrasse :  
 Le doux baiser que celui-là !  
 Déjà de mon cœur il efface  
 L'affreuse impression de ce qui m'arriva,  
 Quand Cartouche et Mandrin volèrent mon ouvrage.  
 Dieu pardonne à ces coquins-là :  
 Je n'y veux songer davantage.  
 Oui, c'est à Sceaux que désormais  
 Mes jours seront des jours de paix  
 Entre la paresse et l'étude.

De tout autre soin dégagé,  
 Avec *Laurence* emménagé,  
 Je vais vivre sans trouble et sans inquiétude.

Mais comme ici tout est changé!  
 Qu'êtes-vous devenus, vieux enfans de la terre,  
 Qui vous élanciez vers les cieux?  
 Et vous, berceaux délicieux,  
 Qui prêtiez votre ombre au mystère?  
 Je vous demande en vain aux nymphes de Cythère;  
 Écho même est sourde à ma voix.

De leurs chants printanniers, si bruyans autrefois,  
 Les oiseaux ne font plus retentir les bocages.  
 Je rencontre des marécages  
 Où règna si long-tems la majesté des bois.  
 La grenouille croasse où chantait Philomèle.  
 Eh! qui ne gémit avec elle  
 De ses anciens malheurs et des malheurs nouveaux?  
 Parc, superbe ornement de Sceaux!  
 La main du vandalisme a brisé tes statues;  
 On ne voit plus jaillir tes eaux,  
 Et leurs naïades éperdues  
 Dans un limon fangeux gissent sous les roseaux.  
 Lieu jadis enchanteur, qui charma ma jeunesse,  
 Ton sol est toujours là, mais inutilement  
 Je cherche le gazon que foulait ma maîtresse,  
 Et dont l'aimable aspect, avec ravissement,  
 Par d'heureux souvenirs charmerait ma vieillesse.

Ce château, qu'habitaient du Maine et son époux,  
 Dont Penthievre fit ses délices,  
 Est tombé dans les sacrifices  
 Dont voulut nous punir le céleste courroux.  
 Du Maine, Penthievre, avec nous  
 Que n'êtes-vous encor! Quels hommes vous remplacent!  
 Vous versiez des trésors, et ceux-ci les entassent.  
 Qu'ils jouissent en paix de vos biens mal acquis,  
 Et détournons nos yeux de ce spectacle immonde;  
 Allons à ce *jardin conquis*  
 Sur les Arabes du pays,  
 Ensevelir l'excès de ma douleur profonde.

On y voit, avec le beau monde,  
 Les grisettes en court jupon,  
 Au fin corsage, à l'œil fripon,  
 Qui dansent bien sous la rotonde,  
 Et mieux encor sur le gazon,  
 Si j'en crois le dire à la ronde.

Vous qui courtisez brune et blonde,  
 Beau chevalier d'amour, suivez Anacréon :

Aimez, buvez, chantez, refaites son histoire,  
 Mais ne me parlez point de ce vieux céladon.  
 Je ne sais plus aimer et boire :  
 Il faut quitter Vénus, Érigone et leur gloire,  
 Quand on a passé la saison.  
 Du vieillard de Téos je blâme la manie :  
 Il chantait les amours, qui ne l'écoutaient pas,  
 Et ses voluptueux ébats  
 N'étaient que dans les vers enfans de son génie.  
 Tout Anacréon qu'il était,  
 Quand il voulait cacher son âge,  
 La jeune fille s'en moquait,  
 En comptant les sillons marqués sur son visage (1).  
 Le tems, qui chaque jour argente mes cheveux,  
 Me commande enfin d'être sage.  
 Je ne veux point braver l'outrage  
 Dont la beauté flétrit un vieillard amoureux ;  
 Avec *Inès* j'aime bien mieux  
 Retourner un peu vers l'enfance,  
 Badiner avec l'innocence,  
 Et regarder ses beaux grands yeux,  
 Que je puis voir sans conséquence.  
 Voici ce qu'il arrivera :  
 Maman *Laurence* gâtera  
 Cette *Inès* qui par trop raisonne,  
 Qui finement la trompera,  
 Et n'en sera que plus friponne,  
 Des amours quand le tems viendra.  
 Mais en récompense elle aura  
 Force agrémens dans sa personne,  
 Cœur excellent, *et caetera* ;  
 Car c'est papa qui les lui donne,  
 Et les donne comme il les a.  
*Inès* sur la scène du monde  
 Fait son entrée, et moi j'en sors.  
 Puisse-t-elle des sombres bords  
 Ne passer de long-tems la rivière profonde !  
 Qu'un ciel toujours pur et serein  
 Prolonge au soir de ses journées  
 La fraîcheur, l'éclat du matin,  
 Qui feront l'ornement de ses jeunes années !  
 Quand elle jouira de ce destin brillant,  
 Mes vœux pour le bonheur qu'elle a droit d'en attendre  
 Ne pourront plus se faire entendre,  
 Et je dormirai doucement  
 Dans la nuit où bientôt je suis près de descendre.

(Babioles d'un vieillard, p. 31-35.)

(1) Voyez les *Odes* 11, 34, 38, 47, 55.

## III

## CHATEAUBRIAND

Or, en ce temps-là, pour des raisons impérieuses et probablement impériales, M. et Mme de Chateaubriand avaient jugé bon de se retirer du monde et de se cacher au milieu de dunes boisées, au fond de la Vallée aux Loups. Le Chat y jouait à l'enchanteur, qui crée des architectures, des paysages et des chefs-d'œuvre. La Chatte, enfin devenue propriétaire de son mari, après 12 ans de mariage blanc, montait la garde. Le grand homme admirait la petite femme et aspirait à des visites.

Il était impossible que Le Bouvier-Desmortiers ne fût pas un jour parmi les visiteurs de Chateaubriand. Ils étaient Bretons. Ils avaient émigré à Londres à la même date et avec la même lassitude. Ils avaient cru au miracle de l'idéologie. Ils étaient tous deux victimes de la police impériale.

Mais visiter la Vallée aux Loups n'était pas commode. Il fallait braver la police et M<sup>me</sup> la Vicomtesse Céleste de Chateaubriand. Elle ne se contentait pas de renifler les Madames qui rôdaient encore autour de la tour de Velléda; elle fonçait à coups de griffes même sur les Messieurs, même sur l'ami Joubert, qu'une amitié puissante venait de déguiser subitement en inspecteur général de l'Université.

« L'ennui naquit un jour de l'Université! »

lui déclamait-elle. Bref, en 1810, Le Bouvier-Desmortiers et Chateaubriand ne purent se joindre. D'ailleurs le vieillard se ressentait encore de la prison, et le sang d'Armand de Chateaubriand tachait peut-être encore le Champ de Mars. En 1811, il n'y eut rien. En 1812, il y eut quelque chose.

M. Le Savoureux nous a signalé le S. O. S. que M<sup>me</sup> de Chateaubriand lançait à Joubert. Dirai-je que ce billet manque dans toutes les éditions de M<sup>me</sup> de Chateaubriand? Il faut l'aller chercher dans un article d'André Beaunier sur M<sup>me</sup> de Chateaubriand et ses bons amis les Joubert.

« Comment vous portez-vous? Pour moi je suis malade de fureur, d'être obligée d'aller samedi à Paris pour le jury. Tâchez au moins de savoir avec qui le pauvre Chat jurera; et si vous le savez déjà, mandez-le moi. Nous avons, jeudi un vieux bonhomme de Sceaux, qui viendra lire des vers à M. de Chateaubriand. Il dînera, de sorte que moi je mourrai d'ennui; si vous voyez le grand Valery, envoyez-le nous; au moins je cau-

serai pendant que le bonhomme radotera. Voilà une chaleur insupportable et qui menace *tonne, tonne*. Vous devriez venir diner jeudi à la Vallée... »

(Revue Universelle, 1<sup>er</sup> septembre 1921, p. 527-8).

Ce n'est pas tout à fait satisfaisant pour l'histoire. Il y manque la date, car on n'a que le temps orageux et le jury proche pour conjecturer Août 1812. De même on ne peut que conjecturer le retour du plus charmant des goutteux chez ses amis de Sceaux en 1812. Mais à défaut des chiffres, nous avons les Babioles, pour reconstituer la soirée vers par vers.

La Chatte débute en attaquant l'intrus, qu'elle accuse explicitement de *radoter*. Le vieux bonhomme accepte et amplifie l'accusation.

#### PRÉFACE.

«... La manie de se faire imprimer est devenue si générale que je n'ai pu m'en défendre,

Et j'avais soixante ans quand cela m'arriva.

J'ai publié des ouvrages utiles qui, malgré les éloges de quelques journalistes, ne sont point lus. Voici des riens qu'on lira peut-être, précisément parce que ce sont des riens. Ne lit-on pas tous les romans, dont les trois quarts ne valent pas mieux que ces opuscules ? Du moins j'espère qu'on excusera mon radotage, car je suis dans l'âge où on radote.

Ma Muse presque octogénaire,

Belles, vous offre ce recueil.

Ah ! si d'un favorable accueil

Il peut obtenir le salaire,

Je trouverai peut-être encor de quoi vous plaire.

Quel triomphe pour mon orgueil,

Si la beauté vive et légère,

En les lisant, disait un jour,

Dans une extase solitaire :

Quand il dictait ces vers, inspirés par l'amour,

Il ne le faisait plus, mais il le faisait faire ! »

Alors le vieux radoteur radote la liste de ses poèmes. Il y a trop de Madames, et l'hôtesse affecte de somnoler, tandis que les deux hommes ruminent ensemble leurs éternelles désillusions : l'Empereur, l'émigration, la Révolution, l'Ancien régime. Écoutez par exemple :

#### SÉJOUR A LONDRES.

Si vous voulez être enrhumé,

Venez aux bords de la Tamise ;

Le froid, le brouillard et la bise

Vous auront bientôt costumé...

(Babioles d'un vieillard, p. 88).

Ou encore :

L'ANCIEN RÉGIME.

Dans l'ancien régime, on avait  
De voyager pleine licence,  
Et sans passeport on pouvait  
Faire vingt fois son tour de France.  
Lorsque chez soi l'on demeurait,  
Personne n'avait souciance  
Combien de tems on y restait,  
Et de vous point on n'exigeait  
Certificat de résidence.  
Son petit bien on cultivait  
Avec une entière assurance,  
Qu'aucun citoyen ne viendrait  
S'en emparer de violence,  
Ou le brûler par ordonnance  
De celui qui nous gouvernait.  
Sans garnisaire on acquittait  
Sa quote-part de l'assistance  
Que chacun à l'État devait.  
La guillotine encore était  
Chez Lucifer, dont la vengeance  
Ce maudit présent nous a fait,  
Et jamais d'elle on n'entendait  
Parler, ainsi que de l'urgence,  
Qui fit rendre plus d'un décret  
Pour assassiner l'innocence.  
De tems en tems à la potence  
Quelque vaurien on condamnait ;  
Mais alors le juge prononçait  
Avec justice la sentence,  
Et jamais on ne mitraillait,  
Ne fusillait, ni ne noyait,  
Homme, femme, vieillesse, enfance,  
Enfin le genre humain complet.  
Le terrorisme point n'avait  
Imaginé sa diligence  
Pour l'autre monde ; et l'on partait,  
A petits pas, quand Dieu voulait,  
Faisant en chemin pénitence.  
Aux gens d'église on reprochait,  
Je le sais, trop peu d'abstinence.  
Le moine hors du couvent trouvait  
Fille de joyeuse accointance,  
Et plus d'une nonnain faisait  
Quelque brèche à la continence ;  
Mais en cela rien n'empêchait  
Le commerce, ni la finance  
D'aller leur train ; Mr \*\*\*

N'était pas Ministre de France,  
 Et la farine se vendait  
 Le juste prix en conscience.  
 Au demeurant chacun vivait  
 De son état avec aisance,  
 Et le rentier que l'on payait  
 N'avait pas besoin d'assistance.  
 Oh! le bon temps que celui-là!  
 Mes chers amis, il reviendra,  
 Croyez-en mon heureux présage.  
 Un beau matin, pliant bagage,  
 Des mitrailleurs la troupe ira  
 Faire à Toulon le cabotage.  
 Le bonheur seul nous restera  
 Et la liberté nous rendra  
 Tous les bienfaits de l'esclavage.

(Babioles d'un vieillard, p. 127-9.)

Ou encore :

#### LES SOUVENIRS.

Il te souvient, Jenny, des jours de notre enfance.  
 Sous le toit paternel nous habitions tous deux ;  
 Nous croissions dans l'insouciance,  
 Excepté des ris et des jeux,  
 Qui de ces premiers tems embrassent l'existence...

(Babioles d'un vieillard, p. 49.)

Écoutez bien ces derniers vers, car on ne conçoit pas que Chateaubriand ne les ait pas répétés. Oh! ce n'est pas fort, et la suite s'aplatit de plus en plus. Mais cela suffit pour nous retenir dans le salon de la Vallée aux Loups, au début du siècle dernier. Tandis que la nuit s'assombrit sur les jeunes arbres du futur parc, que le nez pointu de M<sup>me</sup> de Chateaubriand affecte de s'enfoncer dans le coin d'un fauteuil, que le vieux bonhomme radote, que Chateaubriand s'efforce poliment d'écouter, nous entendons l'écho d'autres vers, qui resteront comme l'œuvre la plus populaire du grand écrivain :

Combien j'ai douce souvenance  
 Du joli lieu de ma naissance !  
 Ma sœur, qu'ils était beaux, les jours  
 De France!

Et voilà comment les Babioles ouvrent la porte aux cadences des Mémoires d'outre-tombe et au génie de l'Enchanteur...

Après quoi, il est sans grand intérêt de savoir que Le Bouvier-Desmortiers finit par retourner à Nantes, qu'il y mit la dernière main à ses publications historiques, et qu'il y mourut, le 11 mars 1827.



## ANNALES DE SCEAUX

---

1936

**Mars. 8.** — Recensement. Sceaux : population municipale, 8.418; population totale, 8.538.

**Avril. 26.** — Élections à la Chambre des Députés. MM. Prade 7.748 (dont 843 à Sceaux); Petit 7.057 (dont 358); Longuet 4.834 (dont 494); Bianquis 3.979 (dont 240). Ballottage.

**Mai. 3.** — Scrutin de ballottage. MM. Petit 13.136 (dont 898) élu; Prade 10.266 (dont 1.026).

**Mai. 4.** — Nouvelle délimitation des communes. En exécution d'un arrêté préfectoral, la rectification de limites entre les territoires de Sceaux et de Châtenay-Malabry prendra effet du 1<sup>er</sup> Janvier 1937.

La limite de la commune pour les territoires intéressés par cet arrêté est désormais :

1°) L'axe de l'Avenue du Plessis dans sa partie Sud et l'axe de la rue des Mouille-Bœufs dans sa partie Nord;

2°) L'axe de l'Avenue des Quatre Chemins;

3°) L'axe des rues Jacqueline (partie comprise entre la rue Marguerite et l'Avenue des Quatre Chemins), Marguerite et Guynemer;

4°) L'axe des Avenues de la Duchesse du Maine, Arouet (partie Sud) et Coysevox dans le Parc de Sceaux.

Les modifications les plus importantes sont les suivantes :

Passent sur Sceaux :

la totalité des numéros pairs de l'Avenue Arouet,

la totalité des numéros pairs de la rue Jacqueline,

une partie des numéros pairs de l'Avenue du Plessis.

Passent sur Châtenay-Malabry :

les numéros pairs de l'Avenue des Quatre Chemins,

les numéros impairs de la rue Jacqueline (entre le n° 9 et le n° 21),

les numéros impairs de la rue Marguerite, la rue Sainte-Genève.

**Mai. 10.** — Inauguration de l'Église St Stanislas des Blagis par le cardinal archevêque de Paris. M. A. Callon, curé et constructeur.

**Juin. 1<sup>er</sup>.** — Ouverture du doublement de la Grande Rue, à Bourg-la-Reine

**Juin. 3.** — Décret instituant le Lycée de jeunes filles de Sceaux.

**Juin. 21.** — Fête félibréenne, avec les quatre majoraux.

**Juillet. 4.** — Dernière fête au Cours Florian, qui doit faire place au Lycée de jeunes filles.

**Juillet. 5.** — Remise d'un souvenir par le Front populaire de Sceaux à M<sup>me</sup> Joliot-Curie, pour célébrer sa nomination au ministère des recherches scientifiques.

**Juillet. 12.** — Ouverture d'un marché aux Blagis.

**Octobre.** — Mise en place de 2 sirènes, aux gares de Bourg-la-Reine et de Sceaux-Robinson, pour les alertes contre les attaques aériennes.

**Octobre. 9.** — Ouverture du Lycée de jeunes filles de Sceaux. Le Cours Florian devient un Jardin d'enfants, annexé au Lycée Lakanal.

**Octobre. 24.** — Démission de M. Ch. Le Blanc, maire de Sceaux, suivie par les démissions de M. M. Choquet et Salze, maires-adjoints.

**Novembre. 15.** — Élections pour compléter le Conseil municipal. Inscrits 2154, votants 1557. M. M. Lallier 514, Bée 509, Ill 230, Hulot 189, Jarry 104. Ballottage.

**Novembre. 22.** — Scrutin de ballottage. MM. Bée 857, élu; Lallier 779.

**Décembre.** — Les dernières rues reçoivent l'éclairage électrique.

**Décembre. 30.** — Le Conseil général approuve l'acquisition, par le Département de la Seine, de l'ensemble du Domaine de la Roseraie de l'Haÿ-les-Roses, d'une superficie de 12 hectares environ, ... acquisition poursuivie en vue de la conservation de ce domaine comme espace libre.

# LES AMIS DE SCEAUX

## STATUTS

ARTICLE 1. — Une Société est créée à Sceaux (Seine) sous le nom « Les Amis de Sceaux ». Son siège est établi à la Mairie.

ARTICLE 2. — La Société « Les Amis de Sceaux » a pour objet:

a) de rechercher, de recueillir, de classer tous documents concernant la ville de Sceaux et de les mettre à la disposition des chercheurs.

b) de fournir aux membres du corps enseignant des documents authentiques se rapportant à l'histoire locale et qui leur permettront de serrer de plus près la vérité historique et de rendre l'enseignement de l'histoire plus concret, plus vivant.

c) d'assurer la protection des sites et monuments intéressants.

d) d'appuyer, dans la mesure de ses forces et de son influence, tous projets dont la réalisation rendrait la Cité plus saine et plus belle.

ARTICLE 3. — La Société ne s'occupera de politique ou de religion qu'au point de vue documentaire, sans discussion.

ARTICLE 4. — Font partie de la Société toutes personnes, admises par le Comité, après ratification à la plus prochaine réunion générale, qui adhèrent aux statuts et versent annuellement une cotisation d'au moins 10 francs.

La cotisation est rachetable moyennant un versement d'au moins 200 frs qui donne le titre de membre perpétuel.

Tout membre exclu ou démissionnaire n'a aucun droit à l'actif social.

ARTICLE 5. — La Société est administrée par un comité composé de 18 membres élus pour 3 ans par les sociétaires réunis à cet effet, renouvelables par tiers (par tirage au sort la première année et la deuxième année) et rééligibles.

Le Comité élit dans son sein, un bureau composé de :

Un Président,  
Deux vice-Présidents,  
Un Secrétaire Général,  
Un Secrétaire Archiviste,  
Un Secrétaire Administratif,  
Un Trésorier.

ARTICLE 6. — Le Comité est chargé de l'organisation des Conférences, promenades ou expositions, de la surveillance des publications, il convoque les sociétaires une fois par trimestre et plus si c'est nécessaire ; il met à exécution les décisions de la Société. il la représente.

ARTICLE 8. La moitié du capital provenant des fonds de rachat de cotisation sera placée en fonds ou valeurs garantis par l'Etat français et ne pourra jamais être aliénée, sauf en cas de dissolution.

ARTICLE 7. — Les réunions de la Société sont présidées par le Président ou à défaut par un membre du bureau ou un membre du comité.

A chaque réunion les membres présents communiquent à leurs collègues le résultat de leurs recherches et la Société statue sur la suite à donner.

ARTICLE 9. — En cas de dissolution de la Société et après paiement des dettes dans le délai d'un an, le reliquat éventuel serait versé, les documents ou objets remis à la commune ou, en cas de refus, à une institution désignée au cours de la dernière réunion.

ARTICLE 10. — La Société est représentée dans tous les actes de la vie civile par son Président ou à défaut par un des vice-présidents.

ARTICLE 11. — Les statuts ne pourront être modifiés ou la Société dissoute que par l'Assemblée générale réunie spécialement pour cet objet et à la majorité des votants. Le vote par correspondance sera admis dans ces deux cas.